L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION

(SUITE)

L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE

Les problèmes de l'industrialisation ont déjà été esquissés à l'occasion des quelques pages consacrées à l'emploi (1). Il faut maintenant reprendre l'étude, analyser les progrès réalisés, peser dans quelle mesure les difficultés rencontrées constituent vraiment des obstacles, évaluer les possibilités qui pourraient s'offrir et chercher à quelles conditions elles seraient réalisables.

L'industrialisation d'un pays suppose la réunion d'un certain nombre de moyens : des hommes, de l'énergie, des équipements et par conséquent des capitaux, des matières premières, des débouchés.

Quant aux hommes, ils ne devrait pas y avoir de problème : ils ne manquent pas. Mais il faut les former ; l'armature scolaire et l'enseignement technique, dès maintenant bien équipé, peuvent fournir sans difficulté la main-d'œuvre spécialisée ; sans doute conviendrait-il pourtant d'accentuer le caractère concret, pratique, de la formation technique, et de la réaliser dans des conditions qui ne soient pas trop éloignées des conditions ultérieures d'emploi (2).

Il semble bien, par contre, que pendant quelques années la Tunisie devra « importer » la majeure partie de ses cadres supérieurs, de ses ingénieurs, et aussi de ses chefs d'entreprises. Les professions libérales et l'Administration ont attiré les meilleurs élèves ; les éléments les plus entreprenants se sont orientés vers le commerce. Ce n'est pas sans délais que peut s'effectuer le passage des conceptions commerciales du présent à des méthodes de gestion industrielle des entreprises, le passage de l'argent qui « roule » à l'argent qui s'immobilise et s'investit, le passage du bénéfice immédiat aux calculs de rentabilité à long terme.

Mais ce qui est hautement souhaitable, c'est que les groupes commerciaux de Tunisie s'intéressent, dès leur création, aux industries nouvelles correspondant à leur activité, et qu'ainsi le mouvement d'industrialisation se trouve à son origine vraiment « enraciné » dans

(1) Voir B.E.S.T., octobre 1955, pages 62 à 65.

(2) Le titre de « collèges techniques » a quelque chose d'inquiétant, de même que la conception d'un « baccalauréat technique » : dans les deux cas le premier mot risque de prendre le pas sur le second. C'est surtout d'écoles pratiques que la Tunisie a besoin, pour sélectionner et former sa main-d'œuvre et ses cadres industriels.

la vie tunisienne. C'est seulement dans la mesure où il n'apparaîtra pas comme une pièce rapportée, artificiellement plaquée sur la réalité tunisienne, c'est au contraire dans la mesure où il fera corps avec le pays, que le développement industriel aura chance de résister aux inévitables crises du premier âge : il faut à tout prix éviter la dualité

L'atelier « Tour » du Collège technique Emile Loubet à Tunis
(Photo Studios Africa)

qui, en certains pays venus rapidement à la vie moderne, oppose les activités dites « nationales » aux activités réputées « étrangères ».

L'initiative individuelle peut, dans tel ou tel secteur édifier des usines, des usines qui marchent et qui prospèrent : l'industrie tunisienne de 1955 n'est pas aussi négligeable qu'on le laisse parfois entendre. Mais lorsqu'il s'agit de faire passer tout un pays du stade de l'économie agricole au stade de l'économie industrielle, l'initiative individuelle ne suffit plus, ce sont les attitudes collectives qui doivent se modifier : les courants commerciaux, la politique fiscale, les habitudes de consommation.

Cette mutation dans la vie d'un peuple heurte forcément certains intérêts, ébranle des situations acquises, bouleverse des habitudes : pour n'être pas dangereuse, elle exige beaucoup de lucidité chez ceux qui la conçoivent et l'animent, elle suppose d'autre part une large adhésion de la masse. Dans un pays aux ressources limitées et à l'équilibre précaire comme l'est la Tunisie, une pareille révolution impose des sacrifices dans les premières années de sa mise en œuvre,

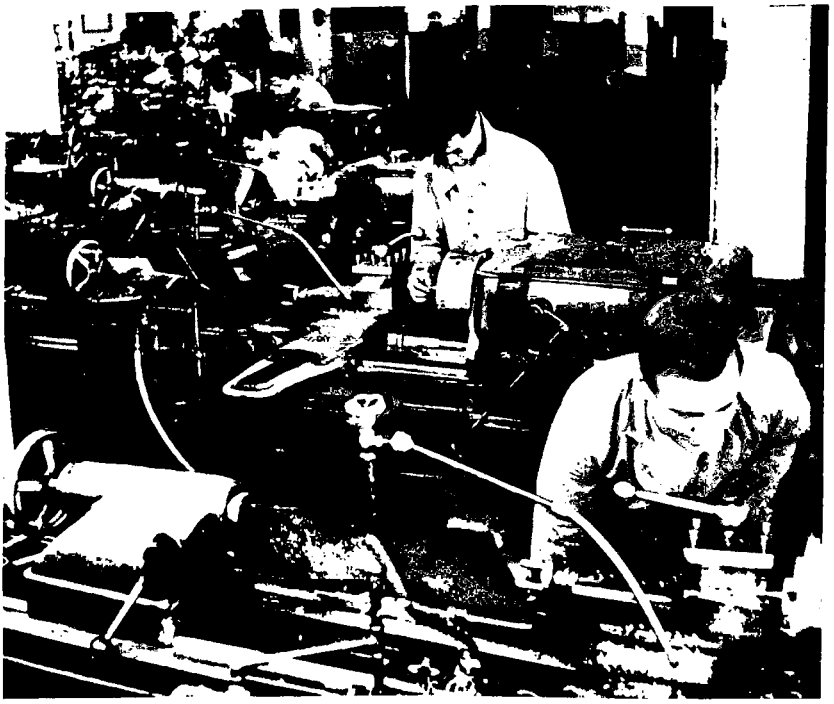

L'atelier » Tour » du Collège technique Emile Loubet à Tunis.
(Photo Studios Africa)

même si elle est financièrement aidée de l'extérieur, comme c'est le cas grâce à l'aide financière de la France. Une sorte de mystique du plan de développement est nécessaire à la réussite d'une telle révolution.

Mon propos n'est pas de proposer ici les thèses et les moyens de cette mystique, mais seulement de mettre l'accent sur les aspects humains, sur le climat psychologique de l'œuvre à entreprendre, de montrer que les calculs économiques, les programmes de financement, la mise en action de moyens techniques puissants, ne constituent qu'une partie du « plan » et que le succès exigera de donner la plus grande attention aux facteurs humains.

Ces indications préalables étant données, les aspects techniques peuvent être abordés.

L'ENERGIE

Il n'est pas de développement industriel sans énergie. Dans un premier temps les sources d'énergie sont en général dispersées, individuelles : machines à vapeur, moteur à explosion ou à combustion interne. Mais un développement industriel d'une certaine ampleur ne se conçoit pas sans des sources d'énergie puissantes et concentrées et c'est alors sous la forme électrique que la force est distribuée.

La *production électrique* doit donc recevoir, logiquement et chronologiquement, priorité dans les programmes. Deux nécessités peuvent

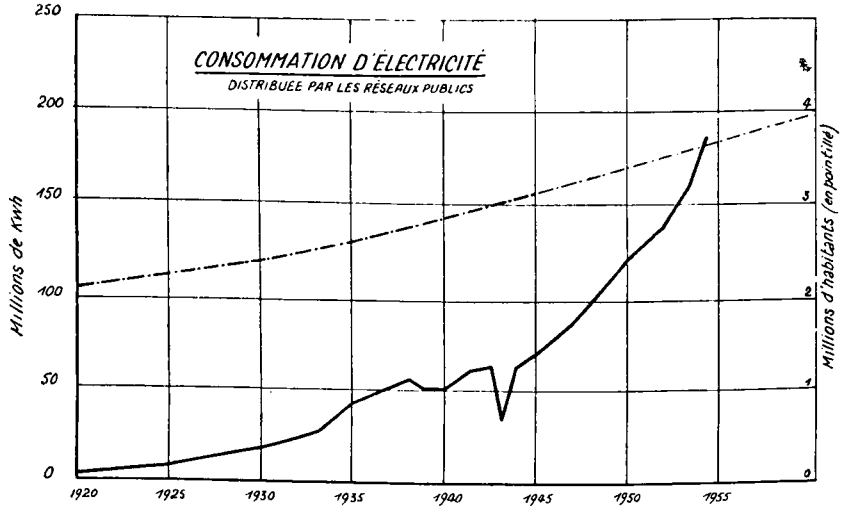

d'ailleurs agir en sens contraire lors de l'établissement de ces programmes :

— la nécessité de faire face sans retard à toute demande d'énergie et de disposer en permanence d'un certain volant, d'une avance de deux ou trois ans par rapport à l'utilisation effective (1) ;

— la nécessité de limiter cette avance au strict nécessaire, car en un temps où la technique évolue vite, ce ne sont plus seulement les matériels qui risquent de se démoder, mais aussi les formes d'énergie elles-mêmes.

Au cours des années dernières la production électrique, pour faire

(1) Pour construire un barrage, installer un nouveau groupe thermique, équiper un grand poste de transformation, établir une ligne de transport à 90.000 volts, il faut prévoir un délai de deux à cinq ans, suivant le cas.

face à l'augmentation de la demande, a dû s'accroître dans l'ensemble de 10 à 12% par an :

PRODUCTION AUX BORNES (en millions de kwh) (1)

1923 ..	14,9	1940...	62,8	1945.....	82,6	1950....	141,2
1931 ..	39,5	1941....	78,6	1946.....	92,3	1951....	154,3
1935 ...	53,3	1942....	86,4	1947.....	106,4	1952...	162,9
1938 ..	67,0	1943....	39,3	1948.....	119,7	1953....	180,2
1939 ...	71,0	1944...	72,4	1949.....	126,2	1954....	203,5

A ces chiffres de production il faut ajouter, pour les deux dernières années, les quantités importées d'Algérie dans la région de l'Ouest, grâce à l'interconnexion Clairefontaine-Tadjerouine :

1953 : 180,2 + 8,9 = 189,1 — 1954 : 203,5 + 10,2 = 213,7

Suivant que l'on prévoit une augmentation annuelle de la production égale à 7%, à 10% ou à 12%, les productions des années à venir s'établiraient selon l'une de ces trois progressions :

Prévisions de production en millions de kwh avec une augmentation annuelle de :

	7%	10%	12%
1954	214	214	214
1955	229	235	239
1956	245	259	267
1957	262	285	299
1958	280	314	335
1959	300	345	375
1960	321	380	420

La première hypothèse retient pour base un accroissement de consommation plus faible que celui des dernières années : elle supposerait qu'aucune industrie grosse consommatrice ne soit installée dans les sept ans qui viennent, ce que l'on veut espérer une hypothèse invraisemblable ;

La seconde hypothèse tient compte d'un développement à peu près analogue à celui des dix années 1945-1954, comportant un développement industriel modéré ;

(1) Ces chiffres de même que ceux des tableaux suivants ne comprennent pas la production des centrales privées, notamment centrales minières et centrale de la Marine à Ferryville.

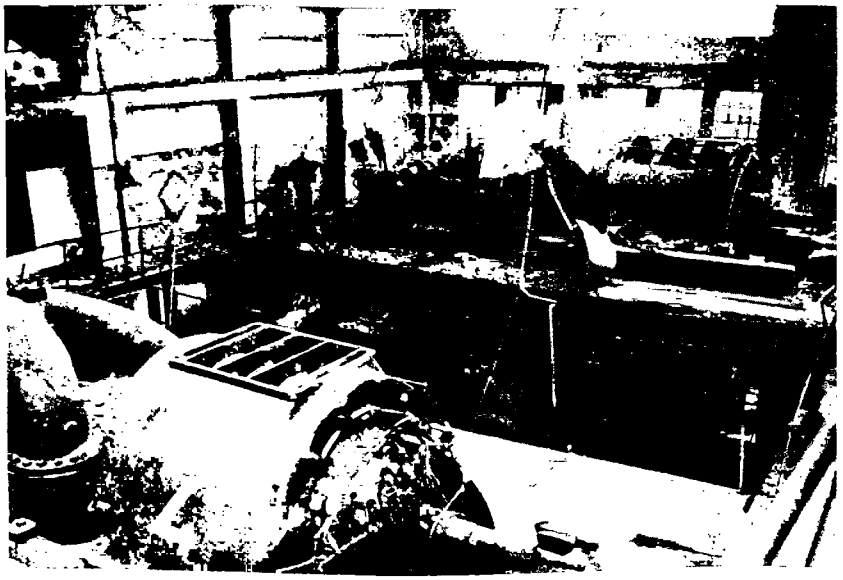

(Photo J. D. Bossoutrot)

La Centrale Thermique de La Goulette est le centre vital du réseau électrique tunisien. La salle des alternateurs, complètement détruite par les bombardements en 1943, a été agrandie et équipée de groupes nouveaux.

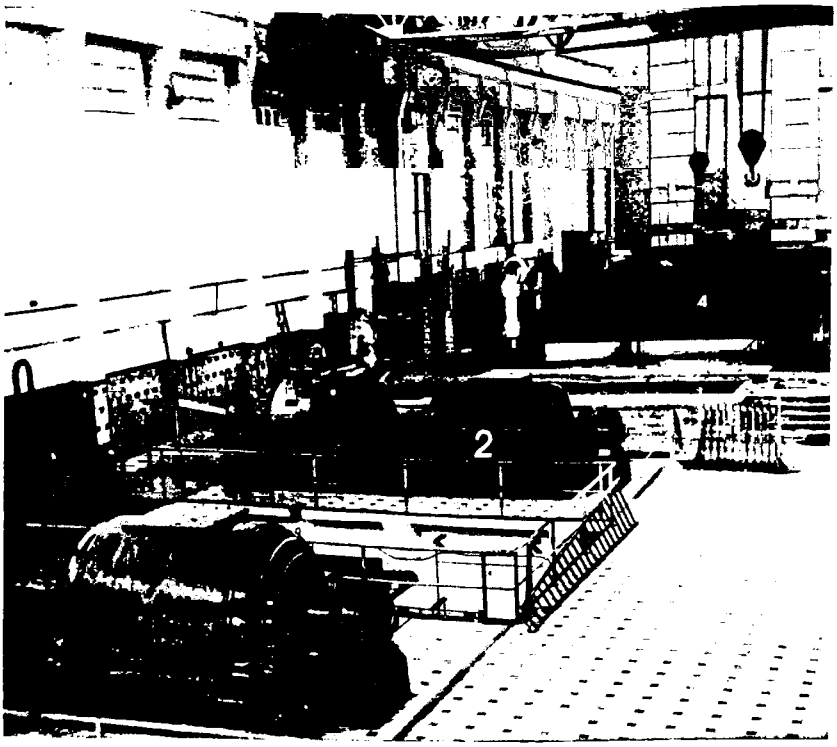

(Photo Studios Africa)

La troisième hypothèse fait une plus large place à la consommation industrielle d'énergie, mais sans prévoir encore rien de révolutionnaire puisque le taux d'accroissement de 12% a été atteint quatre fois au cours des dix dernières années.

La comparaison de l'évolution des divers groupes de consommation permettra de prendre une vue plus exacte du problème :

DISTRIBUTION D'ELECTRICITE PAR GROUPES D'UTILISATION

Groupes	1938		1946		1954	
	en millions de kwh	%	en millions de kwh	%	en millions de kwh	%
Haute tension :						
Traction	8,8	16	10,4	13	11,1	6
Autres usages	25,1	45	42,5	54	107,8	58
Basse tension :						
Usages domestiques	13,0	24	15,8	20	43,1	24
Force	5,5	10	7,7	10	14,3	8
Services publics	3,1	5	1,9	3	7,0	4
Total ...	55,5	100	78,3	100	183,3	100

L'examen de ce tableau permet de constater que :

1° la consommation d'électricité pour la traction (Tramways de Tunis, T.G.M.) s'est légèrement accrue en valeur absolue, mais sa part dans l'ensemble s'est fortement amenuisée ; elle est tombée à 42% en 1918, à 27% en 1928, puis 16% en 1938 et enfin à 6% seulement en 1954 ;

2° la consommation à usage industriel (Haute tension, autres usages, basse tension, force) est passée de 45 + 10 = 55% en 1938 à 58 + 8 = 66% en 1954 ; en valeur absolue elle est passée de 25,1 + 5,5 = 30,6 millions de kwh en 1938 à 107,8 + 14,3 = 122,1 millions de kwh en 1954 ; la consommation industrielle a donc été multipliée par 4 en 15 ans, malgré l'interruption de la guerre ;

3° la part de l'électricité domestique demeure relativement stable, entre le quart et le cinquième du total ; mais, en valeur absolue, elle est passée de 13 millions de kwh en 1938 à 43 millions en 1954, ce qui représente le coefficient 3,3. Cette progression provient à la fois de l'augmentation du nombre des abonnements (145.000 en 1954 contre 71.000 en 1938) et de l'accroissement de la consommation par abonné (180 kwh en 1938 — 300 kwh en 1954). L'extension considérable des réseaux du Nord et de l'Ouest depuis quelques années et la construction de centrales autonomes dans le Sud (Tozeur, Ben Gardane, Médenine, Zarzis) doit provoquer un accroissement régulier de la consommation domestique ou artisanale (1).

(1) Voir B.E.S.T. Janvier 1954 et Juillet 1954.

Les perspectives d'augmentation de la consommation industrielle et domestique admises lors de l'établissement du second plan quadriennal ont conduit à envisager pour la période 1954-1957 la mise en service d'équipements nouveaux :

1° Centrales hydrauliques de Nebeur (barrage du Mellègue), de Fernana (barrage de l'Oued Ellil) et de Taullierville, qui procureront

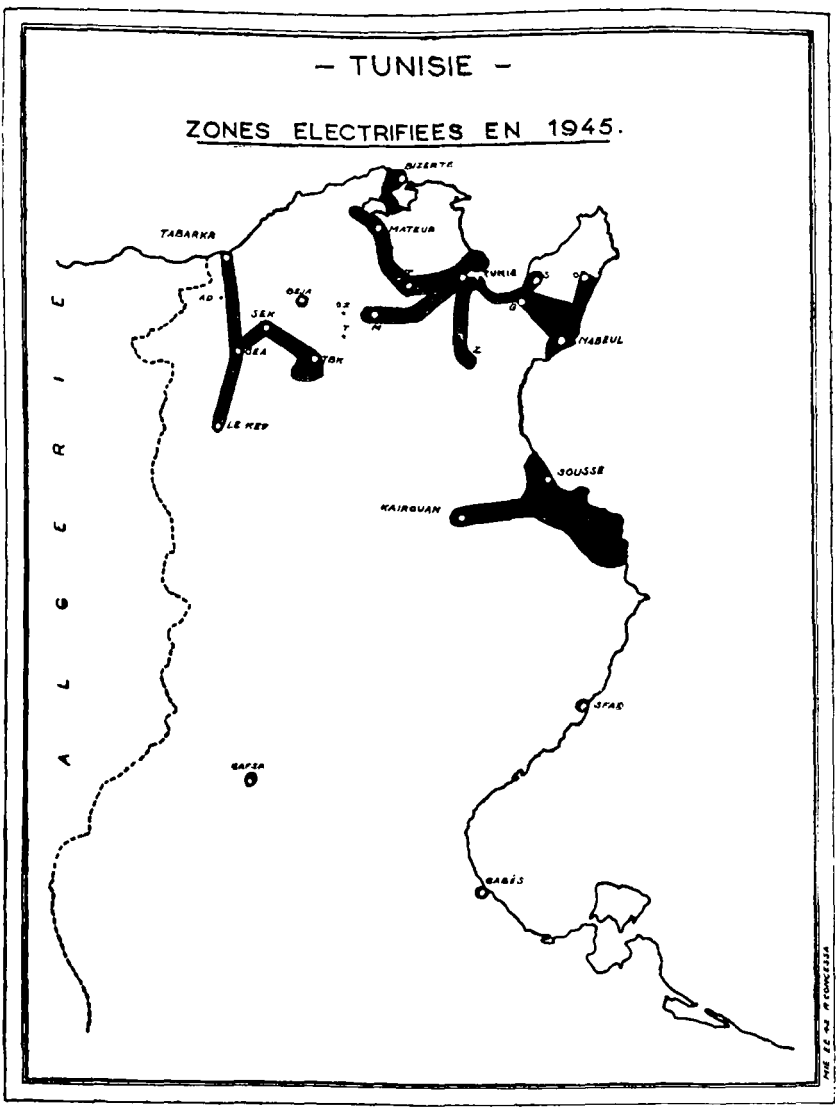

50 millions de kwh par an, avec une puissance de 26.000 ou 28.000 kw ;

2° Centrale thermique de Bizerte, à construire en collaboration avec la Marine ; la mise en service de la cimenterie de Bizerte, les besoins de l'arsenal, et les possibilités de créations nouvelles justifient

la création de cette usine, qui aurait en outre l'avantage de décentraliser la production ; sa construction ne saurait être différée plus longtemps ;

3° Interconnexion avec l'Algérie sous 90.000 volts qui, en plus d'une sécurité supplémentaire, devrait permettre de retarder d'un an ou

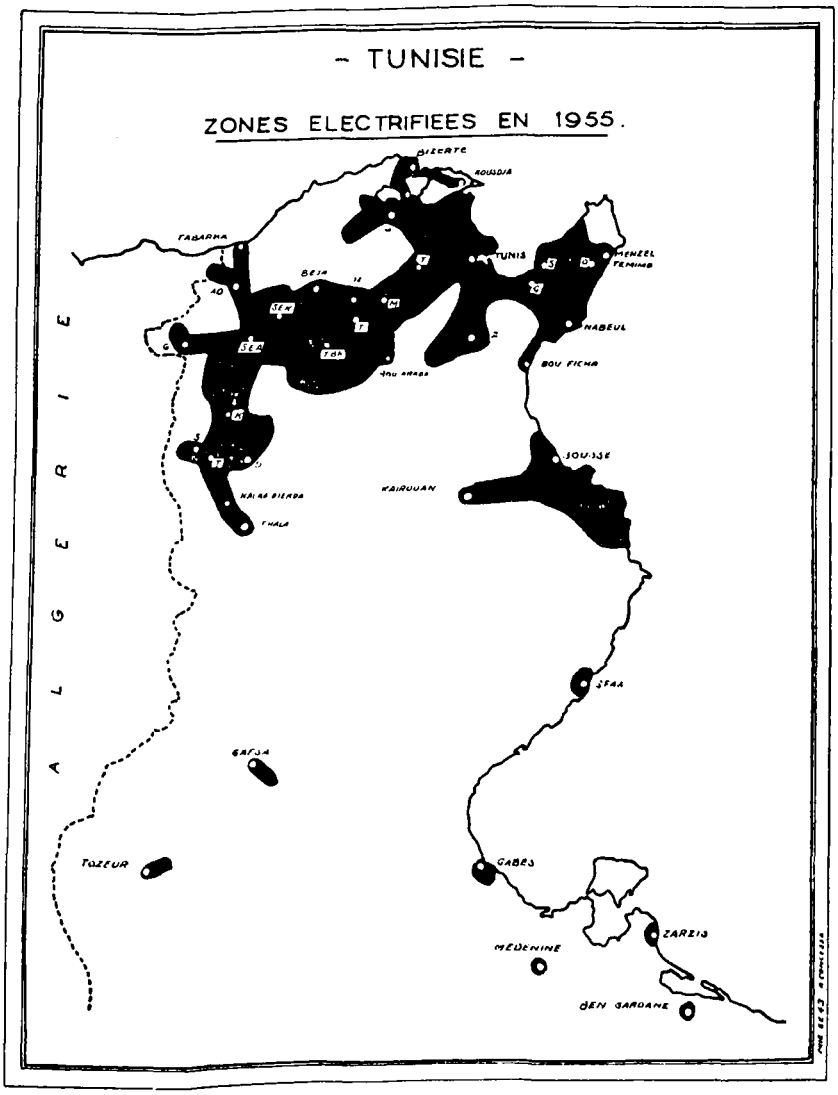

deux l'installation d'un nouveau groupe thermique et donnerait plus de souplesse à l'ensemble.

Ce programme représente pour les quatre ans une dépense de l'ordre de 5 milliards de francs pour les centrales, et une dépense d'un montant voisin pour les lignes de transport, les postes de transformation et les réseaux de distribution. Il constitue un minimum, et les

coupures seraient inévitables en 1957 ou 1958 si le mouvement d'industrialisation prenait une certaine ampleur. De toute façon l'installation d'un nouveau groupe thermique sera nécessaire dès la fin de la période quadriennale : sa puissance sera d'au moins 25.000 kva, mais il serait souhaitable de le porter à 50.000 kva si les besoins industriels devaient s'accroître sensiblement d'ici 1960.

Le volume d'énergie consommée annuellement n'est d'ailleurs pas seul en cause : il faut aussi tenir compte de sa répartition au cours de l'année, et au cours de la journée. Les capacités théoriques de production sont actuellement très supérieures à la consommation effective. Ce qui compte surtout c'est la « pointe », et à cet égard la répartition défectueuse de la consommation conduit à une puissance installée très importante pour la production annuelle : les inconvénients sont multiples et ont des incidences sérieuses sur les prix de revient (1), et par contre coup sur l'équilibre financier des entreprises industrielles consommatrices d'énergie électrique.

Il est clair par exemple que la puissance installée à Sfax est fonction de la consommation des huileries ; or celles-ci ne travaillent que quelques mois par an et de surcroît elles sont pour une large part

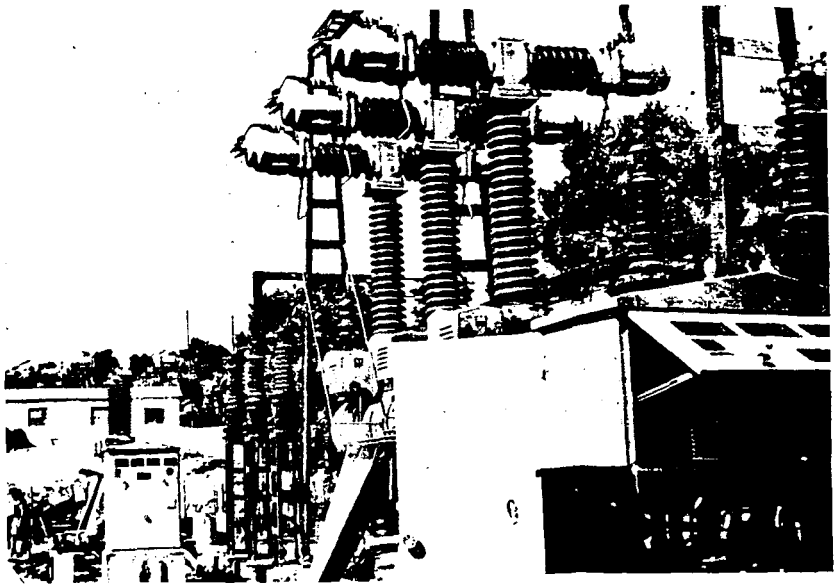

Disjoncteurs 90 Kv en cours de montage au poste de Nebeur
(Photo Reynal)

inutilisées lorsque la récolte d'olives est mauvaise. Si des industries d'une activité plus régulières pouvaient corriger la « pointe » des huileries, quitte à ralentir leur activité en cas de grosse récolte d'oli-

(1) Voir à ce sujet B.E.S.T., juillet 1955, page 100, l'article de M. Deglaire.

ves, la centrale de Sfax travaillerait dans des conditions plus normales et le prix du kilowat s'en ressentirait très certainement.

L'interconnexion des réseaux peut évidemment contribuer à une meilleure répartition de la charge entre les centrales, mais elle n'est pas toujours économiquement possible. Elle est maintenant réalisée dans le Nord et l'Ouest, ou est sur le point de l'être. Elle devient possible avec le réseau du Sahel puisque le réseau du Nord est poussé maintenant jusqu'à Enfidaville. Elle n'est pas possible pour l'instant sur Sfax, et à plus forte raison sur les centrales du Sud qui sont condamnées à rester isolées longtemps encore.

Les plans d'industrialisation devront tenir compte de la nécessité d'équilibrer dans le temps les consommations d'énergie : les industries saisonnières gagneraient à être compensées par des industries travaillant à d'autres périodes, tant en ce qui concerne la consommation d'énergie qu'en ce qui touche à l'emploi de la main-d'œuvre. Pour la même raison il est intéressant de pouvoir régulariser les appels d'énergie au long des 24 heures de la journée, et le développement d'industries à activité continue comme la cimenterie a déjà eu, à cet égard, une influence favorable sur les conditions de fonctionnement de la Centrale de La Goulette.

Bien que le kilowatt demeure encore cher en Tunisie, il est bon de noter le progrès réalisé depuis 1940 : ainsi que le signalait M. Deglaire dans une étude récente (1) le prix du kilowatt est au coefficient 13 par rapport à 1940 tandis que les prix sont au coefficient 28. Un gain appréciable pourrait encore être réalisé si, grâce à une industrialisation judicieuse, la puissance installée pouvait être mieux utilisée, les charges financières et les frais généraux plus largement étalés.

A l'heure actuelle toute l'énergie électrique est produite avec des combustibles importés, gas oil ou fuel oil. C'est seulement pendant les deux guerres qu'un combustible local, le lignite du Cap Bon a été utilisé, de 1916 à 1921, puis de 1940 à 1951 ; mais son utilisation ne se justifie qu'en période de crise, elle est en effet fort coûteuse (2) et présente de multiples inconvénients techniques.

La mise en service des usines hydroélectriques assurera donc à la Tunisie, pour la première fois, une production durable d'énergie d'origine nationale. Mais cette forme d'énergie n'est pas extensible : la production hydroélectrique des trois barrages n'apparaît que comme un sous-produit, car elle n'aurait pas à elle seule justifié leur construction. Il en serait de même pour d'autres barrages ; ils peuvent être techniquement possibles du point de vue de la géologie ou de la topographie ; mais le relief tunisien est trop peu accidenté, la

(1) B.E.S.T., Juillet 1955, page 100.

(2) La péréquation du prix du lignite du Cap Bon, avec les charbons importés à coûté à la France, pendant la seconde période, 227 millions.

RECHERCHES PETROLIERES EN TUNISIE

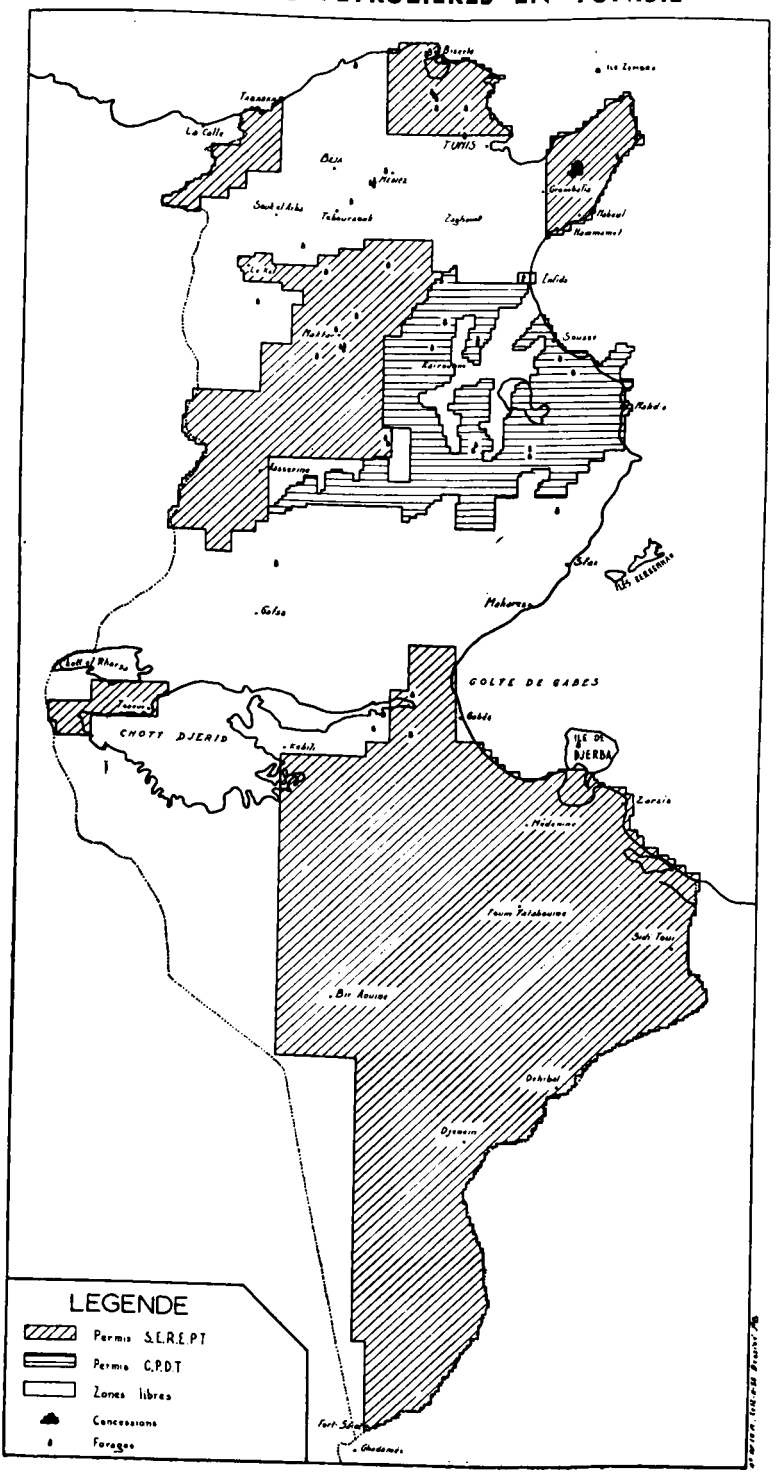

pluviométrie trop faible, pour permettre de construire des barrages exclusivement destinés à la production d'électricité (1).

Il ne faut donc pas compter sur un grand développement hydro-électrique en Tunisie. Mais peut-on espérer d'autres sources d'énergie ?...

Les deux sondages effectués pour prospecter des structures carbonifères, près de Souk-el-Arba et près de Gabès, ont donné des résultats *négatifs*. L'exploitation des lignites du Cap Bon a dû être abandonnée, et il a été jugé inutile d'entreprendre la prospection du gisement situé au Sud de Douz parce que trop excentrique.

Quant au pétrole, la déception est plus grande encore. Une des trois sociétés, la Société Nord-Africaine des Pétroles (SNAP), filiale de la Gulf Oil C° américaine, a abandonné ses recherches pour concentrer en Sicile les efforts de sa maison mère. La Compagnie des Pétroles de Tunisie (C.P.D.T.), filiale de la Shell, poursuit ses recherches, jusqu'à présent sans résultat décisif ; si l'insuccès devait se confirmer, il serait possible que la Shell porte tous ses moyens au Sahara, comme la S.N.A.P. l'a fait en Sicile.

Seule la SEREPT, société franco-tunisienne, peut présenter un résultat positif : les gaz de pétrole qu'elle a découverts au Cap Bon, sur la structure du Djebel Abderrahmane, alimentent depuis juillet 1954 la ville de Tunis dont la consommation représente un million de mètres cubes de gaz de ville par mois. Mais aucune trace d'huile exploitable. Néanmoins, la SEREPT poursuit ses recherches en se reportant dans l'Extrême-Sud, dans l'espoir que les indices sahariens du secteur algérien vaudront aussi pour le secteur tunisien.

En somme l'autonomie de la Tunisie en matière d'énergie se limite à sa consommation de gaz, qui est faible ; les ressources reconnues équivalent à vingt ans de la consommation actuelle mais ne pourraient donner naissance à une activité industrielle d'envergure. A la fin de 1955 sera mis en marche l'usine hydroélectrique de Nebeur

(1) Il suffit pour s'en convaincre de comparer le volume de béton avec l'électricité produite pour quelques barrages français, ou même avec le dernier barrage marocain, celui de Bin El Ouidane.

Barrages	Cube de béton	Millions de kwh par an	kwh par m³
Tunisie :			
Oued El Lil	370.000 m³	20	54
Mellègue	220.000	18	82
Taullierville	60.000	11	180
Maroc :			
Bin El Ouidane	400.000	150	375
France :			
Laigle	240.000	540	1.660
Chastang	260.000	400	2.100
Genissiat	570.000	1.630	2.850

(Mellègue) et dans le courant de 1956 celle de Taullierville, qui produiront 30 millions de kilowatts-heure par an ; en 1957 ou 1958 les deux usines de Fernana (Oued El Lil) y ajouteront 20 millions de kilowatts-heure. Cette production représentera à peu près le sixième des besoins de la Tunisie à cette époque.

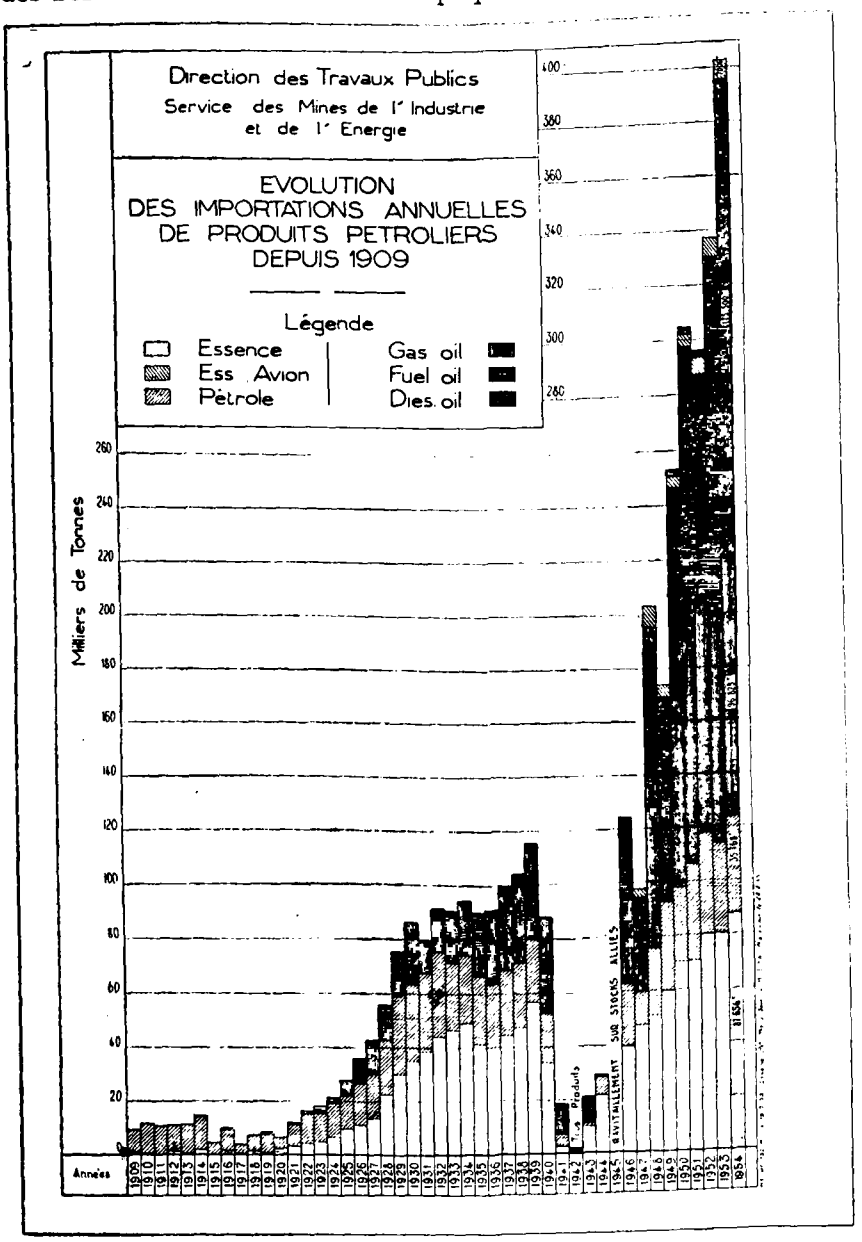

Pour tout le reste — les cinq sixièmes de l'électricité, les carburants, le combustible — la Tunisie continuera de dépendre de l'importation.

C'est donc vers des formes encore inexploitées à l'échelle industrielle (énergie éolienne), ou encore au stade de l'expérimentation (énergie solaire, énergie atomique) que la Tunisie devrait se tourner pour limiter, dans le domaine de l'énergie, ses importations et par conséquent ses débours. Mais ce n'est pas avant des années que les réalisations pratiques lui ouvriront la voie de l'autonomie ; pour l'instant c'est encore sur les formes du passé qu'il faut compter pour soutenir son développement économique.

L'INDUSTRIE MINIERE

L'exploitation des richesses du sous-sol tient une place très importante dans la vie économique et sociale de la Tunisie. Bien que la conjoncture varie suivant les productions et que la situation de chacune des mines diffère de celle des autres, il est bon de situer d'abord l'ensemble de l'activité minière dans l'économie du pays.

Une première indication concerne la *place des mines dans les exportations* tunisiennes :

VALEUR DES EXPORTATIONS MINIERES (en milliards de francs)

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Phosphate et dérivés	3,0	4,0	4,2	6,2	6,1	5,2	7,1
Minerai de fer	0,9	1,2	1,2	2,0	3,5	4,5	3,4
Plomb et zinc	1,7	2,3	2,3	3,7	3,6	2,7	3,0
Total.....	5,6	7,5	7,7	11,9	13,2	12,4	13,5
Total des exportations	12,7	27,4	39,8	37,9	40 2	39,1	44,5
Part des mines	44 %	28 %	19 %	32 %	33 %	32 %	30 %

Dans l'ensemble les exportations minières représentent le tiers des exportations totales de la Tunisie (1) : ceci mérite évidemment considération.

La seconde indication visera la *part des mines dans le trafic ferroviaire et portuaire.*

Les produits miniers fournissent aux chemins de fer, et de fort loin, le plus gros tonnage transporté, et aussi le plus long kilométrage moyen. Si le chemin de fer était seulement un moyen de transport

(1) La part des mines est plus forte que la moyenne en 1948 par suite de mauvaises récoltes. A l'inverse elle est faible en 1949 et surtout 1950 du fait de l'écoulement de la récolte record de 1949.

comme les autres — et non un « service public » — il ne resterait vraisemblablement que deux lignes capables de couvrir leurs frais d'exploitation, les deux lignes minières (1) :

— la ligne de Sfax aux exploitations phosphatières de M'Dilla, Metlaoui, Moularès, Redeyef : 1.500.000 à 1.800.000 tonnes par an, sur un parcours moyen de 250 kilomètres ;

— la ligne de Tunis aux mines de l'Ouest (phosphate de Kalaa Djerda, fer de Djerissa, plomb, zinc) : 1.200.000 à 1.300.000 tonnes sur un parcours moyen de 220 kilomètres.

Sur l'ensemble des deux réseaux — Chemins de fer tunisiens, et Cie de Sfax-Gafsa — le trafic « marchandises » est à peu près divisé comme suit :

	Produits miniers	Autres	Total
Tonnage, en 1.000 tonnes	2.700	1.100	3.800
Recettes, en millions de francs	2.600	1.200	3.800

Compte tenu du fait que les produits miniers sont transportés par trains complets et exigent du transporteur le minimum de manipulations, on ne peut vraiment dire que les produits miniers bénéficient d'un régime de faveur (2).

Pour la Cie des Chemins de fer tunisiens, qui assure pourtant que la moitié du trafic minier de la Tunisie, la part des minerais est prépondérante dans son activité (3).

---

(1) Et peut-être aussi une troisième ligne : la ligne à voie normale qui collecterait en direction de Bizerte les minerais de fer et les minerais de plomb du Nord, au moins en tant que chemin de fer minier.

(2) Voici, à titre d'exemple, la comparaison des tarifs pour le phosphate de Kalaa-Djerda et le fer de Djerissa, et pour des marchandises diverses calculées sur un parcours moyen de 150 kilomètres :

	Phosphate	Fer	Matériaux de const.	Essence	Céréales	Alfa	Epicerie
Tarif 1939 en fr. la T.	40	49	45	69	69	69	69
Tarif 1954 en fr. la T.	839/1098	1211	1173/1346	1610	1208	1428	1380
Coefficient d'augmentation	21/27,5	25	26/30	23	17,5	21	20

(3) Sur le Sfax-Gafsa, les phosphates représentent 85% du trafic total ; bien que construit et exploité par la société minière, ce chemin de fer a pourtant reçu le coûteux statut de service public.

1953	Recettes en millions de fr.	% de recettes marchandises	% du total des recettes voyageurs marchandises
Produits miniers	1.410	60 %	47%
Céréales et farines	330	14 %	11%
Matériaux de construction ..	170	7 %	6%
Marchandises diverses	120	5 %	4%
Produits pétroliers	60	2,5%	2%
Alfa	30	1,3%	1%
Engrais	27	1,2%	1%

Comme le trafic minier n'intéresse qu'environ 15 à 20% des voies en exploitation, il est facile d'évaluer la faiblesse du trafic sur le reste du réseau et ce que représentent les mines pour le réseau ferré tunisien.

L'exportation des minerais est également capitale pour la vie des ports (1).

1952 et 1953	Part des produits miniers dans le tonnage exporté	Part des produits miniers dans le total Import et Export
Tunis - Goulette	75 %	51 %
Bizerte	70 %	58 %
Sfax	93 %	85 %

Quant au Port de Sousse, il a perdu les deux tiers de son trafic depuis qu'il n'expédie plus de phosphate.

Si l'exportation minière cessait (2), les quatre ports tunisiens n'auraient plus pour l'ensemble des entrées et des sorties qu'un trafic dérisoire :

Bizerte :	100.000 tonnes
Sousse :	120.000 tonnes
Sfax :	250.000 à 300.000 tonnes
Tunis - Goulette :	1.000.000 à 1.100.000 tonnes
Total du trafic :	1.500.000 à 1.600.000 tonnes

L'importance des mines est, sur un plan bien différent, marquée par les *chiffres de la main-d'œuvre employée et des salaires versés.*

(1) Chiffres concernant le trafic de 1952 et 1953, et portant sur le phosphate, le minerai de fer, le minerai de zinc, le plomb, à l'exclusion du sel.

(2) La pêche occupe à peu près 12.000 personnes, comme les mines ; mais le revenu brut de la pêche n'atteint pas un milliard et demi de francs.

Le personnel employé a varié au cours des années dernières de 12.000 à 14.000 ; il est ainsi réparti :

Mines de phosphate :	7.000 à 8.000 ouvriers
Mines de fer :	2.000 à 2.200 ouvriers
Mines de plomb et de zinc....	3.000 à 4.000 ouvriers

Le total des salaires et des allocations versés dans le secteur minier et les exploitations rattachées a dépassé quatre milliards en 1954 (1).

Finalement la place des mines dans la vie de la Tunisie peut être marquée par quelques chiffres :

— environ 10% du revenu national ;

— près de 20% des salaires contrôlés par les caisses d'allocations familiales ;

— un tiers du montant des exportations ;

— 55% des recettes totales des chemins de fer ;

— les deux tiers du trafic des ports.

Ces chiffres sont assez significatifs. Ils permettent de mesurer les conséquences qu'aurait une réduction de l'activité minière, ou à l'inverse le gain que procurerait à l'économie générale du pays un accroissement de la production ou une extension des activités de transformation.

Les risques de rétraction aussi bien que les chances d'expansion doivent être mesurés pour chacune des grandes productions minières.

Les phosphates

L'industrie phosphatière tunisienne fut jadis la première du monde, en date et en importance. Mais des gisements de phosphates ont été découverts un peu partout dans le monde, souvent d'une teneur en phosphore plus élevée que ceux de Tunisie et plus proches des ports d'embarquement ou des lieux d'utilisation. Pendant longtemps les phosphates nord-africains ont été les fournisseurs exclusifs de l'Europe : au cours des années dernières s'est manifestée, avec une acuité variable dans le temps, la concurrence américaine et soviétique.

La production tunisienne représentait, il y a 25 ans encore, le

(1) A ces quatre milliards il faudrait sans doute ajouter un milliard et demi ou deux milliards pour tenir compte de la main-d'œuvre dont l'activité est liée indirectement à celle des mines, notamment dans les chemins de fer, les ports, la fabrication, le commerce ou la réparation de matériels nécessaires à l'exploitation minière.

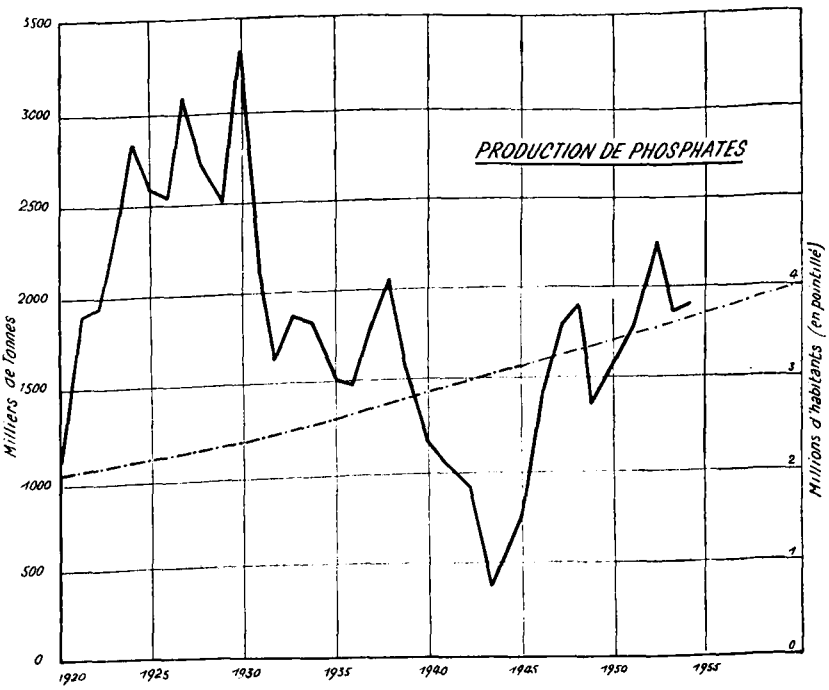

quart de la production mondiale ; elle n'atteint même plus aujourd'hui le dixième :

PRODUCTION DE PHOSPHATE (en millions de tonnes) (1)

	1929	1930	1937	1938	1952	1953
Total mondial	10,7	12,5	10,7	10,6	(23,7)	(24,2)
dont :						
Tunisie	2,5	3,3	1,8	2,0	1,7	2,3
Etats-Unis	3,9	4,0	4,3	3,9	11,4	13,1
Maroc	1,6	1,8	1,4	1,5	4,0	4,1
Union Soviétique	0,2	0,9	3,0	3,2	(3,0)	(3,0)
Iles Nauru et Océan	0,5	0,5	1,1	1,2	1,4	1,5
Part de la Tunisie	23%	26%	17%	19%	7%	9,5%

La clientèle stable de la Tunisie demeure l'Europe occidentale et les deux clients permanents les plus importants sont la France et l'Ita-

(1) Les chiffres cités sont tirés des Annuaires statistiques de la S.D.N. et de l'O.N.U.; toutefois, aucun chiffre n'étant fourni en 1952 et 1953 pour l'U.R.S.S., le chiffre de trois millions de tonnes est simplement évaluatif et est probablement inférieur à la réalité.

lie, ainsi que le montrent les livraisons des cinq dernières années :

EXPORTATION DE PHOSPHATE DE TUNISIE PAR PAYS (en milliers de tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954	Moyenne
France	452	549	344	440	588	475
Italie	193	430	402	467	452	389
Grande-Bretagne	230	180	262	155	88	183
Espagne	182	244	169	89	120	161
Allemagne	157	134	133	47	80	110
Grèce	41	105	64	72	128	82
Hollande	77	104	70	4	134	78
Belgique	32	104	69	36	21	52
Finlande	44	71	42	30	30	43
Tchécoslovaquie	38	32	28	57	59	43

Certains pays ont réduit leurs achats à la Tunisie au cours de ces années : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, la Finlande.

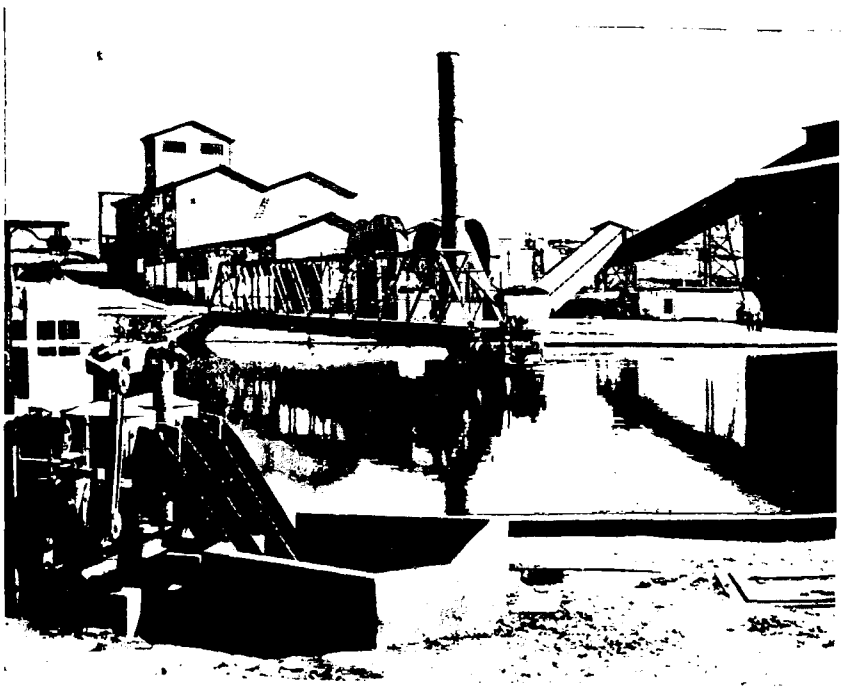

La nouvelle laverie de la Compagnie des Phosphates de Gafsa à Metlaoui. Elle peut traiter près d'un million de tonnes de phosphates pauvres par an et les transforme en un produit commercial.

(Photo Studios Africa)

Mais, à côté de ces clients traditionnels, d'autres font appel à la Tunisie : Pologne, Turquie, Brésil, Uruguay... Il demeure donc des possibilités sur des marchés très divers, malgré la progression des grands producteurs. Le maintien des marchés actuels et peut-être leur

extension (notamment en période de frets chers qui désavantagent la production américaine) supposent deux conditions :

— d'abord que soit poursuivie la politique du *Comptoir nord-africain des phosphates* qui régularise le marché européen et contribue au maintien de la production tunisienne ;

— ensuite que toutes les ressources de la technique soient mises en œuvre pour améliorer la qualité des produits.

Les phosphates tunisiens sont en effet des « bas titres » et appartiennent pour la plupart à la classe 58, tandis que les phosphates marocains ou américains atteignent 70 ou 75 et que ceux d'Océanie ont des titres plus élevés encore (1).

Les bas titres sont aujourd'hui d'un placement très difficile ; le minimum commercial est 65. Aussi, les sociétés tunisiennes ont-elles entrepris de relever les qualités de leur phosphate, et la grande laverie de Metlaoui a permis à la Compagnie de Gafsa de ne plus livrer en 1955 aucun tonnage de qualité inférieure à 65. La progression des années dernières montre bien l'ampleur de l'effort consenti par les sociétés phosphatières de Tunisie pour maintenir leurs positions et prendre ou reprendre pied sur des marchés nouveaux :

EXPORTATION DE PHOSPHATE, PAR QUALITE

Annees	Tonnage en milliers de tonnes	dont qualités			
		58	63	65	spéciales
1948	1.761	34%	15,7%	42,8%	7,5%
1950	1.572	17,3	18,7	55 2	8,8
1952	1.753	11,3	14,7	63,0	11,2
1954	1.918	9,8	0,3	85,0	4,9
8 mois 1955	1.297	6,6	0	89,2	4,1

En 1948, les qualités 58 et 63 représentaient la moitié du tonnage total, environ 800.000 tonnes; en 1955 la qualité 63 a disparu et il ne restera guère plus de 100.000 tonnes de titre 58, exportés par Kalaa-Djerda. Par contre la qualité 65 représente maintenant les 9/10e des exportations, au lieu de 43% seulement en 1948.

Mais il est à prévoir que les clients deviendront de plus en plus exigeants et que dans quatre ou cinq ans les phosphates de titre 65 seront à leur tour difficiles à placer. Il faudra alors faire appel à d'autres techniques, calcination notamment, pour atteindre le titre 75, ou s'en rapprocher (2). Ce sont de nouveaux investissements à assumer, après ceux des années écoulées ; sont aussi des frais de fabrication supplémentaires auxquels il faudrait faire face.

(1) Le « titre » représente le pourcentage de phosphate tricalcique $(PO^4)^2Ca^3$ contenu dans le minerai brut.

(2) Les transformations hors du cadre de l'exploitation minière (hyperphosphates, superphosphates) seront examinées plus loin.

Pour leurs investissements les sociétés minières ont été traitées jusqu'à maintenant comme de stricts capitalistes et ont financé leurs équipements nouveaux par appel au crédit privé, dans les conditions et aux taux du marché, qui sont onéreux, chacun le sait. Pour faire face aux difficultés possibles du marché phosphatier, peut-être faudra-t-il dans l'avenir — et avant qu'il soit trop tard — tenir compte de la place que les mines occupent, et doivent conserver, dans l'économie générale de la Tunisie : ceci signifierait, en matière de financement leur inscription sur la liste des bénéficiaires des crédits à long terme et à taux réduit accordés par la France. Il va de soi que, dans cette éventualité, ce n'est pas le cas de telle ou telle société qui devrait être examiné, mais l'ensemble du marché nord-africain : l'exploitation phosphatière déborde du cadre des intérêts privés, ce sont des considérations d'économie générale qui conduisent à se préoccuper de son avenir en Tunisie et en Algérie.

La réduction des charges financières ainsi obtenue ne sera peut-être pas suffisante pour réaliser dans les conditions nouvelles l'équilibre de l'exploitation. Il serait anormal d'autre part que ce soit en fait la France seule qui consente de nouveaux sacrifices pour consolider l'activité d'entreprises tunisiennes. Il faudra donc agir également sur les autres postes du prix de revient ; coût d'extraction, frais de transport et d'embarquement, frais généraux... Dans la mesure où tous ces éléments comportent une part de frais fixes, il est certain que l'accroissement de la production permettrait une réduction du coût unitaire (1). A un autre point de vue, il n'est pas douteux que la tactique ouvrière — car ce semble plus qu'une habitude — consistant à limiter la production individulle à la tâche minimum et à quitter le chantier bien avant l'expiration des huit heures ne conduit pas à l'exploitation la plus économique et aux prix d'extraction les plus favorables.

Les garanties d'avenir semblent donc, dans l'industrie phosphatière, liées à un certain nombre de conditions de caractères technique, financier, social et même politique.

Mon but n'est pas d'en effectuer l'étude, ni même l'inventaire, mais seulement d'attirer l'attention sur le problème, en soulignant que, pour porter effet dans trois ou cinq ans, certaines décisions devraient être prises sans trop tarder. Les phosphates intéressent bien autre chose et beaucoup plus que le bilan de deux sociétés minières ; ils assurent la vie d'une contrée pauvre, l'activité d'une voie ferrée, le trafic d'un port ; ils apportent deux milliards de salaires à une région dont c'est le seul revenu stable, et cinq milliards au crédit d'une balance commerciale en déficit.

(1) En ce qui concerne les phosphates du Sud la réduction du coût du transport ou des frais de port pourrait aussi provenir de l'accroissement du trafic provoqué par l'exploitation de mines nouvelles : mine de fer du Djebel Ank à l'Est de Gafsa ; mine de phosphate du Djebel Onk en Algérie, dont l'évacuation par la Tunisie serait peut-être, abstraction faite des conditions politiques, la plus rationnelle.

Le jeu du Comptoir nord-africain des phosphates contribue à réduire les difficultés commerciales ; mais l'action sur la production et les prix de revient demeur un problèm tunisien. Et il faut penser au futur.

Le minerai de fer

Jamais, la production de phosphate n'a retrouvé les tonnages de la période de prospérité de 1924 à 1930. Le minerai de fer traverse au contraire des années de haute conjoncture. En 1953 pour la première fois la production tunisienne a dépassé le million de tonnes et, si les derniers mois confirment les chiffres des huit premiers, l'extraction atteindra 1.100.000 tonnes en 1955.

En même temps que les tonnages extraits s'accroissaient, le cours mondial du minerai de fer s'élevait surtout à partir de 1951 (année de la guerre de Corée) :

MINERAI DE FER — TONNAGE EXTRAIT ET PRIX A L'EXPORTATION

	1950	1951	1952	1953	1954
Extraction en 1.000 tonnes	758	923	977	1.057	950
Prix moyen en douane, Fr.	1.750	2.250	3.750	4.300	3.700

La valeur des exportations de minerai de fer, sous le double effet de la hausse sensible des tonnages et de la hausse extraordinaire des prix, est passée de 1.229 millions de francs en 1950 à 4.485 en 1953, près de quatre fois plus.

La Société du Djebel Djerissa, qui assure 85% de la production tunisienne de minerai de fer, a pu profiter très largement de cette conjoncture exceptionnellle. Elle avait résolument renouvelé tout son matériel juste la veille de ce « boom » et sa gestion habile lui permettait de pousser sa production utile, qui est passée de 620.000 tonnes en 1949 à 914.000 en 1953. Cette réussite s'est traduite dans les bilans de la société par un bénéfice de 1.200 millions en 1952 et de 1.600 millions en 1953.

L'année 1954 a apporté un recul des tonnages et des prix. Ce bénéfice de Djerissa est revenu de plus de 1.600 millions en 1953 à un peu moins de 900 en 1954. Bénéfice encore confortable sans doute, et qui laisse une bonne marge de sécurité. Mais cet écart de 700 millions, malgré des prix de vente encore très élevés, constitue tout de même un avertissement (1) : il ne faut pas apprécier la situation générale des mines à travers les bénéfices exceptionnels d'une so-

(1) Le prix moyen du minerai de fer à l'exportation, qui était de 3.700 francs pour l'année 1954, est descendu à 3.450 francs en 1955.

ciété qui se trouve placée dans une situation exceptionnelle; certains ont pourtant eu tendance à le faire un peu hâtivement et en ont tiré des conclusions qui étaient, dans leur esprit, plus ou moins valables pour tout le secteur minier et s'étendaient même à l'avenir. La généralisation en partant d'un cas très particulier est toujours dangereuse.

Il ne faut pas oublier en effet que la hausse des prix du minerai de fer, amorcée avec celle des autres prix à partir de 1951, a été soutenue par une extension des besoins mondiaux. Sans compter l'URSS, la consommation maxima d'avant-guerre était voisine de 85 millions de tonnes exprimées en fer contenu. En 1948 et 1949 la consommation n'était guère supérieure, 88.000 tonnes et 85.000 tonnes ; puis elle s'est brusquement élevée (111.000 tonnes en 1951 — 122.000 tonnes en 1953) et les mines en exploitation faisaient diffi-

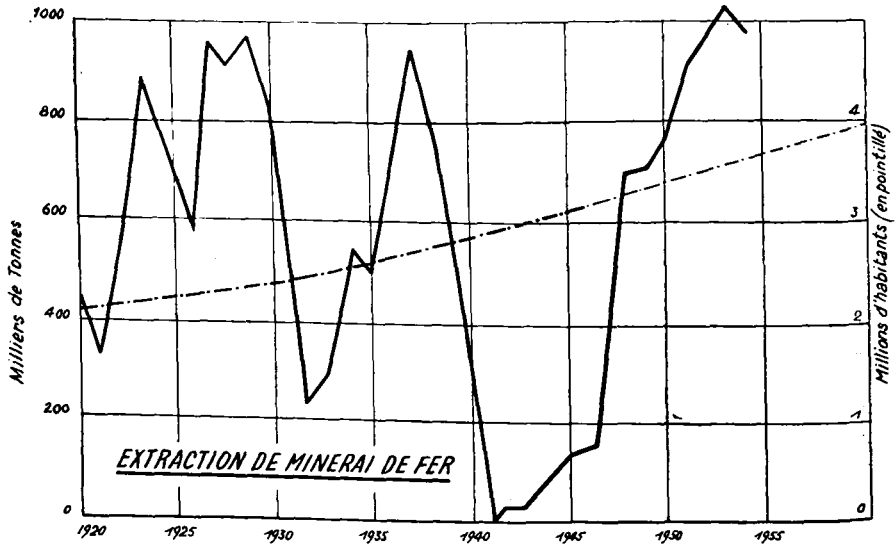

cilement face à la demande. Les Etats-Unis, principaux demandeurs, manifestaient de l'inquiétude pour leur approvisionnement : ils avaient importé de Tunisie 99.000 tonnes en 1950 puis 136.000 tonnes de minerai de fer en 1951 ; leurs achats ont décru en 1952 et 1953 (20.000 tonnes), ils ont cessé en 1954 et 1955.

Il est à peu près certain que la demande de minerai de fer continuera à s'accroître et les minerais tunisiens seront toujours bien placés grâce à leur qualité et à leur teneur élevée (50 à 60%). Mais de nouvelles mines ont été à travers le monde mises en exploitation ou reconnues ; les Américains ont mis en exploitation les gisements du Labrador ; dans l'Union française elle-même, le gisement de Mauritanie et celui de Tindouf dans le Sud-Ouest algérien pourraient avoir demain une importance mondiale et, en tout cas, européenne.

Les exploitations actuelles, surtout lorsqu'elles bénéficient des caractéristiques des mines tunisiennes, n'ont pas de crainte à éprouver pour l'avenir. Mais il est très improbable que se trouvent à nouveau réunies les conditions qui ont créé l'extraordinaire prospérité des années dernières.

Il semble donc que l'on puisse compter en Tunisie pour l'avenir sur une production de l'ordre d'un million de tonnes par an, pour Djerissa et pour les trois exploitations de la Société des Mines de Douaria, à l'Ouest de Bizerte.

Une extension pourrait par contre provenir de la mise en exploitation du gisement de Djebel Ank, à 30 kilomètres au Sud-Est de Gafsa, par la Compagnie des Phosphates du Djebel M'Dilla. Le tonnage actuellement reconnu — plus de dix millions de tonnes — serait vraisemblablement insuffisant pour justifier la construction des voies d'évacuation : il faudrait disposer d'un tonnage au moins double et, comme les prospections se poursuivent, l'espoir est permis. Une fois le tonnage précisé, il restera à régler le problème de l'évacuation et deux solutions sont possibles : soit le raccordement au Sfax-Gafsa par un embranchement d'environ 30 kilomètres, soit la construction d'une voie directe, longue de 110 kilomètres, pour rejoindre la mer près de la Skhira où un point d'embarquement serait créé (1), tandis que le trajet par Gafsa jusqu'à Sfax est long de plus de 200 kilomètres.

Les perspectives de production de minerai de fer dans les dix ans à venir peuvent donc être fixées à 800.000 ou un million de tonnes par an si le Djebel Ank n'est pas exploité, et à 1.200.000 ou 1.500.000 dans l'hypothèse où il serait mis en exploitation.

Quant aux acheteurs, ils demeureront sans doute les mêmes, fidèlement, sur les deux rives de la Mer du Nord pour la plus large part :

EXPORTATION DE MINERAI DE FER, PAR PAYS (en 1.000 tonnes)

Pays destinataire	1950	1951	1952	1953	1954	10 mois 1955
Grande-Bretagne	465	491	574	580	644	719
Allemagne	51	81	54	70	89	99
Hollande	28	91	95	91	86	63
Italie	37	73	179	206	44	45
France	17	38	30	30	16	31
Pologne		—	25	28	18	9
Autriche	—	—	—	16	14	—
E'ats-Unis	99	136	20	20	—	
Total :	698	911	993	1.038	897	966

(1) Le concessionnaire du Djebel Ank défend la seconde solution : Si elle était retenue, la question se poserait d'évacuer également les phosphates du Sud par cette voie, qui économiserait en moyenne pour les phosphates 60 kilomètres par rapport à la voie actuelle aboutissant à Sfax. La controverse est ouverte mais n'a pas été tranchée ; trois éléments peuvent dicter le choix : 1° investissements à consentir dans les deux cas ; 2° bilan d'exploitation dans les deux hypothèses ; 3° incidences du détournement de trafic, notamment sur la vie de Sfax. Chacune des solutions a comme toujours, ses avantages et ses inconvénients ; le choix est difficile, mais le dossier mérite d'être sérieusement et impartialement examiné.

La Grande-Bretagne est traditionnellement le meilleur client : de 60 à 75% du total. L'Allemagne et la Hollande sont des clients réguliers. L'Italie, en second rang en 1952 et 1953, a repris le quatrième rang. La France, elle-même bien dotée en minerai, ferme la marche des acheteurs réguliers.

Le plomb et le zinc

Ce sont deux productions à éclipses ; elles ont connu leur maximum en Tunisie avant la guerre de 1914. La production moyenne de la période 1910-1914 a été de 45.000 tonnes pour le minerai de plomb et de 30.000 pour le minerai de zinc, contre respectivement 36.000 et 7.000 pour la période 1950-1954.

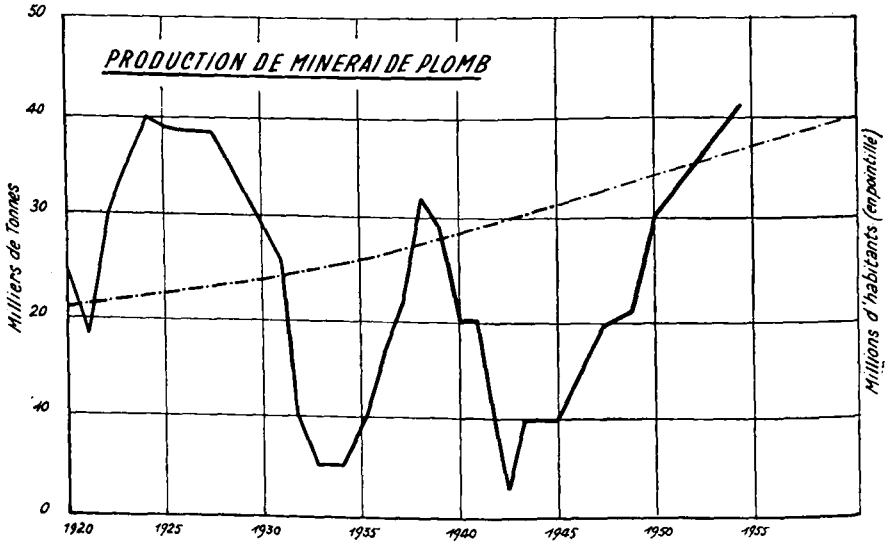

Depuis 1920 la production a marqué des oscillations profondes :

PRODUCTION DE MINERAI DE PLOMB ET DE ZINC

	Plomb	Zinc
Maximum ..	40.000 tonnes en 1924	30.000 tonnes en 1926
Minimum ..	6.000 » 1933	0 » de 1932 à 1935
Maximum ..	32.000 » 1938	2.800 » en 1936
Minimum ...	3.600 » 1943	400 » en 1943
Maximum ..	42.000 » 1954	9.500 » en 1954
10 mois 1955	35.000 tonnes	8.000 tonnes

Les niveaux de production de 1954 sont donc honorables ; pour le plomb le chiffre actuel n'a pas été atteint depuis quarante ans, pour le zinc depuis plus de vingt-cinq ans.

L'optimisme pourrait, de prime abord, se dégager de cette constatation : en réalité celle-ci doit être sérieusement corrigée et tempérée par l'étude du marché au cours des années récentes.

Il faut constater d'abord que la production tunisienne est très peu de chose par rapport à la production mondiale, qui dépasse deux millions de tonnes pour chacun de ces deux métaux : la produciton tunisienne ne peut donc que subir la conjoncture mondiale, sans prétendre à l'influencer en quoi que ce soit. Ou bien les mines tunisiennes se trouvent dans des conditions d'exploitation correspondant aux prix mondiaux, et de nombreuses petites exploitations travaillent dans le Nord et l'Ouest du pays ; ou bien l'inélasticité de leur prix de revient ne leur permet pas de s'adapter à une conjoncture en baisse, et après avoir épuisé divers expédients techniques ou financiers, elles sont condamnées à la fermeture. Ainsi s'expliquent les « éclipses », déjà signalées, dans ces deux productions.

Depuis 1952 ou 1953 la chûte des cours mondiaux a placé les mines tunisiennes de plomb et de zinc dans une situation très difficile :

PRIX DU PLOMB ET DU ZINC (par tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954
Plomb :					
Cours à Londres en £...	106.8.4	162.0.10	148.12.11	89.15.7	95.6.3
Prix moyen du plomb à la sortie de Tunisie, en francs	95.000	137.000	132.000	98.000	104.000
Zinc :					
Cours à Londres en £...	119.8.8	171.13.10	149.8.11	74.17.8	78.05
Prix moyen du minerai à la sortie de Tunisie, en fr.	24.000	40.000	24.000	14.000	14.300

En 1949, trois mines tunisiennes extrayaient du minerai de zinc ; en 1951, dix étaient en activité ; en 1955 il n'y en a plus que deux. Encore faut-il signaler que l'une de ces deux mines, celle d'El Akhouat qui a produit en 1944 plus de 6.000 tonnes sur un total de 9.500, est une exploitation modernisée qui n'a commencé son activité qu'en 1951.

Les mines de plomb et de zinc employaient en 1951 plus de 4.500 ouvriers ; depuis 1952 l'effectif oscille entre 3.300 et 3.600.

L'effet de la chûte des cours a été néanmoins peu sensible sur la production de minerai : au contraire, celle-ci s'est légèrement accrue d'année en année. Ce paradoxe provient de ce que, dans bien des cas, ce sont les travaux de recherche et de préparation qui ont été sacrifiés au profit de la production commercialisable, ce qui revient à dire que, dans une certaine mesure, l'activité présente a été sauvegardée aux dépens de l'avenir.

La Compagnie Royale Asturienne des Mines
tient aujourd'hui la tête de la production de minerai de plomb.
En haut : la mine de Semène. Exploité, partie en carrière et partie en galerie, ce gite a produit, pendant l'année 1954, 7.415 tonnes de concentré à 65% de plomb et vient en tête des exploitations tunisiennes.
En bas : le gite d'El Grefa, près de Djalta, vient en second rang et a produit depuis six ans une moyenne supérieure à 6.000 tonnes par an, alors que la production n'était que de 1.500 tonnes en 1946.
(Photos Studios Africa)

Il faut indiquer aussi que l'activité n'a pas été maintenue dans toutes les mines : des petites exploitations ont été fermées, d'autres ont réduit leur activité ; ce sont en général les mines les plus importantes et les plus récemment équipées ou rééquipées (1) qui ont accru leur production. Les deux mines qui viennent en tête pour le plomb et le zinc sont des mines d'exploitation récente :

en tonnes	1948	1951	1953	1954
Plomb : Semène	343	3.490	7.010	7.415
Zinc : El Akhouat	0	73	2.673	6.046

Mais le maintien actuel de l'activité ne signifie pas toujours qu'elle puisse se poursuivre dans le futur si la conjoncture ne s'améliorait pas. En effet, la situation des sociétés indépendantes n'exploitant qu'en Tunisie est précaire ; la plupart n'ont pas distribué de dividende depuis 1952 ou 1953, et les bilans se soldent même en perte pour une partie d'entre elles (2).

Les cours du plomb et du zinc ont heureusement marqué une légère hausse : la tonne exportée rapportait pour le plomb 98.000 francs en 1953, 104.000 en 1954 ; elle a rapporté 111.000 francs au cours des huit premiers mois de 1955 ; pour le minerai de zinc les chiffres correspondants sont 14.000, 14.300 et 19.000 francs.

Mais les cours n'ont eux-mêmes de sens que si on les compare aux éléments du prix de revient. Et la faible hausse qui vient d'être signalée — si elle améliore la situation de certaines exploitations et rend l'espoir à d'autres — ne compense pas la hausse des charges, notamment celle des salaires qui représentent pour les mines peu mécanisées un poste important du prix de revient :

SALAIRES ET PRIX DU PLOMB

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Salaire moyen, francs par jour	400	436	507	585	583	640	700 (3)
Prix moyen à l'exportation en francs par kilo	109	95	137	132	98	104	111
Kg. de plomb par salaire	3,7	4,6	4,1	4,4	6	6,1	6,3

(1) L'équipement de la mine du Semène a coûté, en francs actuel, environ un milliard de francs. Voir B.E.S.T. novembre 1953, pages 31 à 45.

(2) Pour les deux grandes sociétés, la Royale Asturienne et la Penarroya, le bilan couvre plusieurs pays et des activités multiples : il faudrait connaître les comptes des exploitations tunisiennes pour comparer leurs résultats à ceux des sociétés indépendantes.

(3) Si l'augmentation récente de 10% se répercute effectivement sur les salaires moyens.

Le système légal des salaires, par sa rigidité, ne permet pas de tenir compte des situations particulières, et pourtant l'exploitation de certaines mines est incompatible avec les taux actuels. Si l'on applique à la lettre les barèmes légaux, on peut distinguer trois situations : zéro pour le chômeur, 270 francs pour le manœuvre agricole, environ 550 francs pour le manœuvre des mines (1). Peut-être un palier ou des paliers intermédiaires entre 270 et 550 permettraient-ils la réouverture de certaines mines, ou la reprise de certains travaux préparatoires. Peut-être aussi — il ne faut pas le négliger — ces paliers éviteraient-ils la fermeture possible d'exploitations en difficulté.

Je sais bien que le système du salaire minimum uniforme est plus simple ; je ne méconnais pas la difficulté de discerner quelles situations peuvent justifier des entorses au principe du salaire légal unique ; je n'ignore pas davantage quelles réactions les paliers intermédiaires pourraient susciter du côté ouvrier, et quelles manœuvres du côté patronal. Mais ce qui est à peu près certain par ailleurs c'est que, si des entreprises sont condamnées à fermer, le salaire légal 550 deviendrait le salaire effectif zéro. Alors, dans l'intérêt de tous, il y a peut-être des accommodements à trouver, même s'ils sont difficiles. Et si les difficultés sont réellement insurmontables, l'Etat ne manquera pas de moyens d'aider indirectement à l'équilibre des entreprises, dès lors qu'il détermine ou homologue la plupart des éléments du prix de revient : salaires, énergie électrique, carburants, transports ferroviaires, taxes portuaires, impôts. Si un régime temporaire était organisé, il pourrait d'ailleurs tenir compte des cours internationaux du minerai puisque les entreprises en cause sont hors d'état d'exercer une influence sur les cotations de Londres ou de New-York.

En l'état actuel des cours, c'est pratiquement la France qui a acheté la totalité du plomb en saumons, et les deux tiers du minerai de zinc de Tunisie. Les cours métropolitains sont en effet sensiblement supérieurs aux cours mondiaux (2), mais cet écart serait appelé à disparaître si la France, sous la pression de l'O.E.C.E., devait renoncer à la surtaxe temporaire créée lors de la libération des échanges.

Le sel

Bien que le sel extrait en Tunisie soit du sel marin et non du sel gemme, on a coutume de le ranger parmi les productions minières : nous dirons « minérales » et étudierons ici ce marché délicat.

---

(1) Le salaire horaire minimum du manœuvre des mines était, sauf erreur, de 62.40 depuis le 15 mars 1954. La hausse récente de 10% a dû le porter, toujours sauf erreur, aux environs de 69 francs. A raison de huit heures par jour, cela donne environ 550 francs. En fait, des barèmes à la tâche sont en général adoptés. D'autre part, il faut ajouter les allocations familiales. Je cite donc les 550 francs à titre indicatif : le salaire effectif moyen est vraisemblablement supérieur.

(2) En novembre 1955 les cours de Londres correspondent à 104 francs le kilo pour le plomb et 87 francs pour le zinc tandis que ces deux métaux sont payés en France respectivement 119 et 103 francs.

Le sel extrait des salines de Mégrine près de Tunis, de Monastir à l'Ouest de Sousse, et de Sfax, est destiné tant à la consommation locale qu'à l'exportation. La consommation locale n'absorbe que la

Les salines de Sfax

(Photo Studios Africa)

plus faible part, entre 15.000 et 18.000 tonnes par an, tandis que l'exportation s'est élevée en moyenne à 75.000 tonnes au cours des cinq dernières années.

En dépit de ce que pourrait faire croire le prix du sel au détail, le sel est un produit pauvre, matière première pour les pêcheries et l'industrie chimique : la consommation alimentaire ne représente qu'une faible part des 50 millions de tonnes dont le monde a besoin annuellement.

Le prix moyen du sel à l'exportation de Tunisie ne représentait pas, en 1954, un franc par kilo. Et comme la majeure partie de ce sel est exportée vers des pays lointains (pays nordiques, Extrême-Orient, Amérique du Sud) le prix du fret est un élément important, souvent déterminant, des marchés qui peuvent être conclus. L'exploitation des salines tunisiennes n'est plus possible aujourd'hui qu'en effectuant des expéditions en navires de gros tonnage, avec chargement accéléré pour réduire le coût d'immobilisation des navires en chargement.

La concurrence est très âpre sur le marché du sel, notamment avec des pays dépourvus de toute législation sociale qui peuvent en cas de crise agir plus facilement sur leurs prix de revient. Chaque marché représente l'enjeu d'une lutte commerciale, et le tableau des ex-

portations tunisiennes illustre, par ses fluctuations, l'âpreté de cette lutte pour la conquête des marchés :

EXPORTATION DE SEL MARIN (en milliers de tonnes)

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	10 mois 1955
Exportation totale ..	172	155	86	103	86	57	74	103
dont :								
Norvège	71	58	62	32	17	13	37	16
Suède	34	10	—	—	—	2	2	—
Finlande	8	9	4	12	15	11	10	14
Islande	5	4	4	—	—	—	—	—
Iles Feroë	1	8	10	8	10	8	—	—
Groënland	—	—	—	4	—	—	—	—
Japon (1)	39	61	—	48	31	—	21	34
Malaisie	7	—	5	11	11	2	—	5
Uruguay	—	—	—	—	—	15	—	5
Belgique, Hollande..	7	4	—	3	3	6	4	10
France	—	—	—	—	—	—	1	19

Le trous dans la fourniture japonaise, suédoise ou malaise, la disparition de l'Islande ou des îles Feroë, l'apparition subite de l'Uruguay ou de la France (2) marquent les échecs ou les réussites de la lutte incessante entre les pays fournisseurs. Cette lutte imprime également ses conséquences sur la courbe des prix : la hausse de 1951, sensible sur tous les produits miniers et sur la plupart des prix mondiaux, n'a absolument pas touché le sel :

PRIX DE LA TONNE DE SEL EXPORTEE

	1950	1951	1952	1953	1954	8 mois 1955
Prix moyen de la tonne, francs....	1.340	1.260	1.270	1.360	940	985
Indice base 100 en 1950	100	94	95	101	70	74

Le prix moyen actuel est donc inférieur d'un quart au prix moyen des années 1950 à 1953.

***

Si l'on rapproche cette évolution de celle des produits miniers, on voit combien la conjoncture peut varier d'un secteur à l'autre, et combien il est imprudent de parler des « mines » en bloc et d'utiliser un ou des indices globaux pour se faire une idée de la conjoncture minière. Des indices simples sont toujours insuffisants pour ren-

(1) Une livraison importante est prévue sur le Japon en fin d'année 1955 et début 1956.

(2) Les exportations sur la France en 1955 sont des livraisons pour les besoins hors douane de la pêche. On peut espérer qu'il s'agira là d'une fourniture durable qui représenterait environ 25.000 tonnes par an.

dre compte des particularités de chaque production ou de chaque entreprise.

Les indices des prix moyens de la tonne exportée, établis à partir des documents douaniers, marquent bien la disparité des mouvements de prix dans chacun des grands secteurs :

PRIX MOYEN ANNUEL DE LA TONNE EXPORTEE
Indices sur la base 100 en 1950

	1950	1951	1952	1953	1954	8 mois 1955
Phosphates	100	114	122	122	118	128
Minerai de fer	100	130	215	245	210	195
Plomb	100	144	139	103	110	117
Minerai de zinc	100	166	100	58	59	79
Sel	100	94	95	101	70	74

Ces indices doivent évidemment être maniés avec prudence, car jamais l'année choisie pour base n'est satisfaisante pour tous les secteurs étudiés, trop avantageuse pour certaines, très désavantageuse à d'autres.

Leur comparaison explique néanmoins les différences de situation des divers groupes. Leur confrontation avec d'autres indices, dont dépend la vie des mines, ne manque pas non plus d'intérêt, mais n'est effectuée qu'à titre indicatif et sous les mêmes réserves de prudence dans les conclusions à en tirer.

INDICES BASE 100 EN 1950

Indices du prix de la tonne à l'exportation, en 1954		Indice du salaire légal (1) en 1954 :	159
Phosphate :	113	Indices du prix de transport (2) en 1953	
Minerai de fer :	210	Phosphate :	149
Plomb :	110	Minerai de fer :	160
Minerai de zinc :	59	Indice des prix en 1954	
Sel marin :	70	Gros :	118
		Détail :	130

(1) D'après le salaire légal du manœuvre des mines en vigueur au 1er juillet de l'année considérée : en 1950 : 39,50 1951 : 48,40 — 1952 : 56,70 1953 : 56,70 — 1954 : 62,40. L'évolution du salaire moyen, quotient de la masse des salaires versés par le nombre de journées de travail, confirme à quelques nuances près l'évolution du salaire légal.

(2) Ces indices résultent du prix moyen de la tonne transportée par la C.F.T., prix moyen calculé en divisant la recette encaissée par le nombre de tonnes transportées.

L'année 1950 se situe après la fin des contingentements internationaux et avant la flambée des prix de 1951 : elle paraît la moins mauvaise référence dans les années récentes. L'examen des indices confirme les résultats de l'étude effectuée par secteurs :

— prospérité de l'extraction du minerai de fer ;
— situation délicate des mines de plomb et de phosphate ;
— situation très difficile des salines et des mines de zinc.

D'après les indications connues en novembre, l'année 1955 aura légèrement modifié les indications ci-dessus :

— la prospérité s'atténue progressivement dans les mines de fer ;
— des signes de redressement se manifestent dans les autres secteurs, mais le surcroît de charges d'exploitation compense à peu près le faible gain constaté.

* * *

En conclusion, avant de songer à une extension, il faut consolider l'activité actuelle et tout porte à penser que cette consolidation, en entraînant un meilleur emploi des équipements existant, apporterait l'extension souhaitée. Toutefois l'avenir comporte des incertitudes et, en dehors du minerai de fer, la marge des entreprises minières tunisiennes est faible. Des entreprises de l'importance de celles des phosphates ne peuvent se contenter d'un équilibre au jour le jour, surtout que leur survie exigera de nouveaux investissements dans les années qui viennent.

La part de la Tunisie dans la production mondiale est trop faible, même pour les phosphates, pour songer à influencer les cours ou les marchés : le cours d'exportation s'impose comme la donnée initiale à laquelle doivent s'ajuster les autres facteurs de l'équilibre des exploitations. Cet ajustement est un problème d'ordre interne.

Mais l'avenir des mines ne semble pas avoir, dans le public ou dans les bureaux, la même résonance que l'avenir du petit fellah, du colon, de l'artisan, du fonctionnaire, de l'arabatier. On a parfois l'impression que l'activité minière est regardée comme une activité hétérogène, et les mineurs, de leur côté, ont parfois le tort de paraître former un monde à part. L'activité minière baigne pourtant très profondément dans la réalité tunisienne : non seulement parce qu'elle naît du sous-sol tunisien, mais parce qu'elle tient une place capitale dans l'économie générale du pays, et que cette place pourrait être menacée si les problèmes que pose l'avenir n'étaient pas résolus à temps et dans un souci d'équilibre général.

LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Deux grandes distinctions peuvent être faites à l'intérieur des industries de transformation :

— suivant *l'origine des matières premières* seront distinguées les industries transformant des matières locales et celles travaillant des produits importés ;

— suivant la *destination des produits fabriqués* seront distinguées

les industries visant à la satisfaction des besoins locaux, et celles dont l'exportation constitue le débouché principal.

Cette double distinction conduit à reconnaître quatre groupes :

1 — matières premières locales, débouché local ;

2 — matières premières locales, débouché extérieur ;

3 — matières premières importées, débouché local ;

4 — matières premières importées, débouché extérieur.

Le quatrième groupe ne nous retiendra pas longtemps, encore que les projets de création d'une zone franche à Bizerte fassent partie de cette catégorie. Dans le monde présent, où les pays producteurs de matières premières cherchent à n'exporter que des produits fabriqués et où les pays consommateurs s'attachent à n'importer que le minimum de produits finis, il devient de plus en plus difficile de jouer le rôle de transformateur qui fit la fortune de la Grande-Bretagne, et sa puissance industrielle, au XIX^e^ et au début du XX^e^ siècles.

Il existe pourtant encore des places de transformation, en général spécialisées dans une ou quelques transformations pour lesquelles elles sont particulièrement avantagées soit sur le plan technique, soit sur le plan géographique, soit encore — ce qui est de plus en plus rare — sur le plan commercial.

Pour vivre, de telles activités ont besoin de travailler, à tous les points de vue, dans des conditions optima : facilités et économies de transport, énergie bon marché, fiscalité très libérale, main-d'œuvre économique (c'est-à-dire faibles salaires et rendements élevés), équipement puissant et du dernier type. A toutes ces exigences la Tunisie peut difficilement répondre : elle ne peut songer à jouer le rôle de pur transformateur. Les projets de zone franche à Bizerte étaient fondés sur l'idée que ce port est situé sur la « route des Indes », que l'on pourrait arrêter des matières premières au passage pour les transformer et les réexpédier vers l'Europe, ou au contraire vers l'Orient : mais il est évident que les ports continentaux, Gênes, Marseille, Anvers, Hambourg par exemple, sont mieux placés (1), et la situation géographique n'est pas le seul élément de leur supériorité.

Ceci ne veut pas dire que l'idée d'une zone franche ne puisse être reprise et c'est évidemment Bizerte qui serait en Tunisie le meilleur emplacement. Mais la réexportation par mer ne jouerait qu'un rôle accessoire, l'essentiel de la production étant écoulé par voie de terre (ou par cabotage) vers la Tunisie, la Libye, le département de Constantine. Il faudrait d'autre part combiner les activités de transformation, avec la prestation de services divers : transbordement, soûtes,

(1) Les opérations portuaires sont toujours coûteuses : l'arrêt à Bizerte aurait coûté deux opérations supplémentaires et, même en limitant les frais de port, il reste néanmoins deux frets au lieu d'un.

carénage (1), réparation. Mais chacune de ces opérations ne pourrait représenter un volume constant et important d'affaires qu'à con-

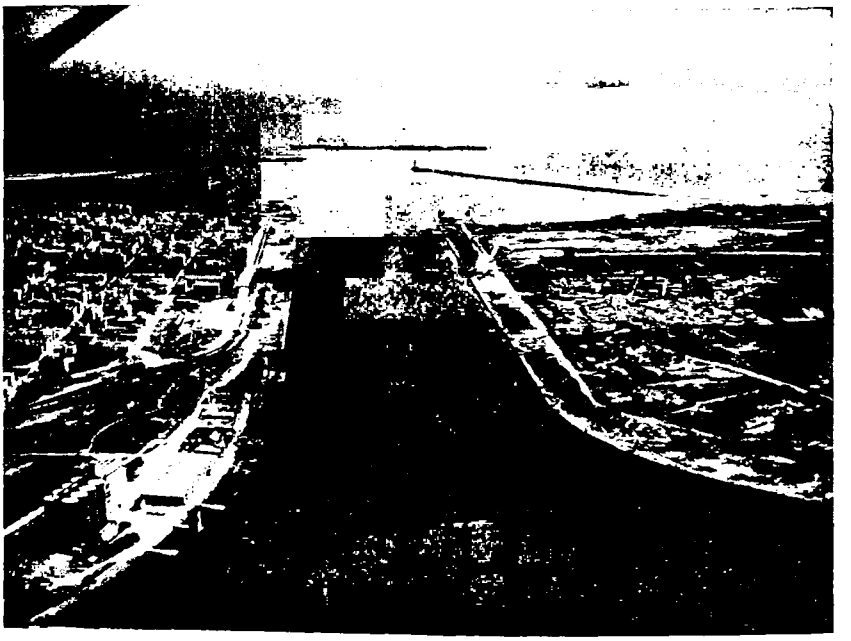

Le canal et le port de Bizerte
(Photo Studios Africa)

dition de pouvoir soutenir la comparaison avec les concurrents étrangers en ce qui concerne les prix, la rapidité, la qualité du travail (2).

La transformation des matières premières locales

Certaines entreprises travaillent surtout pour le marché local, d'autres destinent leurs produits à l'exportation. Mais, en fait, il est rare que les deux cas soient aussi nettement tranchés et je crois préférable de les examiner ensemble.

C'est plutôt la nature des produits traités qui peut justifier des sous-distinctions : transformation des produits miniers, matériaux de construction, industries agricoles, pêche et conserverie, industries diverses.

(1) L'arsenal de Ferryville effectue le carénage des pétroliers ; leur « dégazage » s'effectue dans le parcours entre la Mer du Nord et la Méditerranée, d'où un gain de quatre ou cinq jours par rapport à un carénage dans les ports du Nord.

(2) Actuellement, par exemple, Palerme est le plus souvent préférée à Bizerte pour le carénage et l'entretien des pétroliers ; la comparaison des conditions de travail de part et d'autre du Canal de Sicile fournirait sans doute des indications précieuses sur les moyens de développer les activités d'entretien et de réparation dans le secteur de Bizerte.

LA TRANSFORMATION DES PRODUITS MINIERS

L'étude de la production minière a mis en lumière l'importance des produits du sous-sol ; ils représentent le tiers des exportations tunisiennes.

Mais en 1954, sur près de 13 milliards et demi d'exportations, les produits bruts ont représenté plus de 9 milliards de francs, et les produits ayant subi une transformation sommaire (plomb en saumons) près de trois milliards de francs. Les exportations de produits finis (surtout superphosphates) ne totalisent pas 1.600 millions de francs, même pas le dixième du total.

Ne peut-on valoriser ces exportations en faisant subir aux produits bruts des transformations partielles ou totales ?... N'y a-t-il pas moyen, puisque la Tunisie regorge de main-d'œuvre, d'incorporer davantage de travail dans les exportations d'origine minérale ?... Ce sont évidemment les premières questions à poser pour étudier un plan d'industrialisation.

Les *phosphates* constituent le premier poste des exportations de produits bruts, en valeur comme en tonnage. Ils ne sont pas tous exportés à l'état brut : la Tunisie possède une usine d'hyperphosphates, et deux usines de superphosphates.

Les *hyperphosphates* sont des minerais broyés très finement, et tamisés, dont l'emploi peut être substitué, dans certains sols, à celui des superphosphates. Fait curieux pour un produit pondéreux, les principaux clients étaient surtout des pays lointains, Finlande, Brésil, Nouvelle-Zélande, Indochine :

EXPORTATION D'HYPERPHOSPHATES (en milliers de tonnes)

Pays	1950	1951	1952	1953	1954	8 mois 1955
Nouvelle Zélande	64	43	18	18	6	6
Brésil	51	59	22	31	2	0,3
Indochine	8	15	16	17	13	21
Finlande	15	12	17	—	—	—
Chili	2	3	15	6	13	2
Italie	9	9	6	9	9	2
Autres pays	4	3	16	7	28	7
Total	143	144	110	88	71	38,3

L'exportation totale est en recul continu depuis cinq ans. L'entreprise ne travaille plus qu'au tiers de son potentiel ; les raisons en sont diverses, évolution du marché, prix de revient, fret, grèves... Les clients traditionnels réduisent leurs achats. Mais sur la liste des acheteurs apparaissent en 1954 et 1955 des clients nouveaux, de la zone franc : France, Madagascar, Guadeloupe ; mais aussi des quatre coins du monde : Ceylan, Indes, Thaïlande, Philippines, Argentine, Canada, Chypre... Dans la plupart des cas il s'agit de petits tonnages, mais ils seront peut-être l'amorce de marchés durables.

Le problème immédiat est donc d'assurer à l'entreprise sa pleine activité : rien ne laisse prévoir une extension de la capacité actuelle.

La *fabrication de superphosphates* est plus intéressante parce qu'elle valorise plus largement le produit brut (1). Deux usines sont en activité : celle de la SAPCE dans la banlieue de Tunis qui produit du superphosphate courant à 16% d'acide phosphorique, et celle de la SIAPE près de Sfax qui fabrique du supertriple à 44%.

La SAPCE, installée depuis plus de trente ans, possède une capacité de production de 60.000 tonnes par an ; sa production effective, qui se situe entre 50.000 et 55.000 tonnes de superphosphate est en-

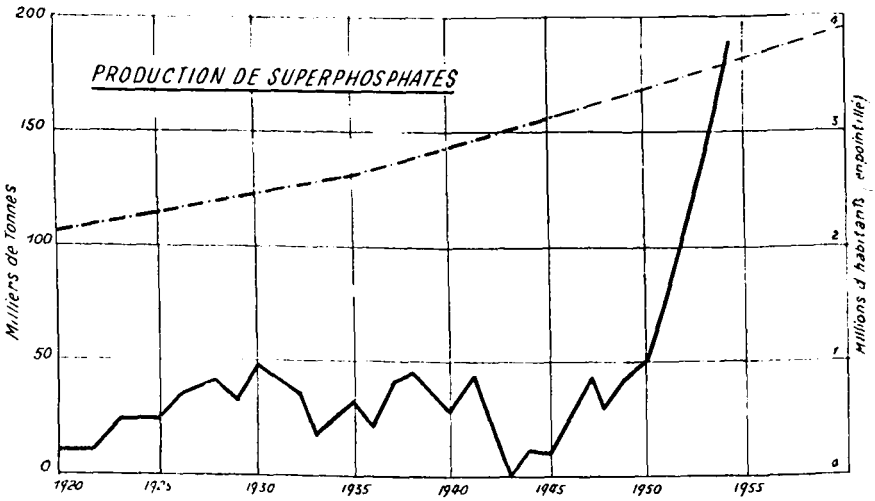

tièrement destinée au marché tunisien ; les exportations tout à fait épisodiques, n'ont porté que sur des tonnages négligeables.

La SIAPE, par contre, a été conçue en vue de l'exportation et sa capacité de production est d'environ 90.000 tonnes de superphosphate triple par an. Mise en marche en 1952 et appliquant des procédés tout à fait nouveaux, elle a dû procéder à de longues et coûteu-

(1) Les rapports de prix étaient en 1954 à peu près les suivants :
— phosphate tricalcique à 65% : 3.000 à 3.200 francs ;
— hyperphosphate : de l'ordre de 4.000 francs la tonne ;
— superphosphate à 16% : 8.000 à 9.000 francs ;
— superphosphate à 44% : 20.000 à 25.000 francs.

Mais l'écart de prix ne constitue pas intégralement un gain pour l'économie tunisienne : il faudrait déduire l'amortissement du matériel importé, le combustible nécessaire à la production d'énergie, le soufre ou les pyrites utilisés dans la fabrication, etc...

De 1945 à 1950 un gisement de pyrites a été exploité en Tunisie ; il a aidé au redémarrage de l'après-guerre ; mais l'exploitation a cessé dès le retour aux échanges internationaux. La SAPCE achète en Espagne et au Portugal les pyrites qui lui sont nécessaires. La SIAPE achète son soufre aux Etats-Unis ou au Chili.

ses mises au point ; le stade de la fabrication commerciale a été atteint en 1953 et près de 55.000 tonnes ont été exportées au cours de l'année 1954. Après les difficultés techniques et financières, marquées par une réduction de capital, qui l'ont éprouvée à ses débuts, la SIAPE doit atteindre progressivement son rythme normal. Au terme de cette évolution, elle transformera 150.000 tonnes de phosphate brut par an, le dixième de ce qu'extrait la Compagnie de Gafsa.

En somme si les trois usines de transformation en hyperphosphates et en superphosphates travaillaient à plein rendement, leur consommation de phophate brut serait d'environ 350 à 380.000 tonnes (1), soit à peu près le cinquième de la production tunisienne.

Il serait évidemment très intéressant pour la Tunisie d'aller au-delà de ce pourcentage et même, si c'était possible, de transformer tout le phosphate extrait de son sol. Au lieu d'exporter du brut à 3.000 ou 3.200 francs la tonne, la Tunisie exporterait de l'hyperphosphate à environ 4.000 francs, du superphosphate 16% à 8.000 ou 9.000, du superphostate 44% à 20.000 ou 25.000 francs la tonne (2).

Mais avant de songer à investir de nouveaux milliards (3), le premier objectif doit être d'utiliser à plein le potentiel actuel. En 1954 et 1955 les hyperphosphates n'ont travaillé qu'au tiers de leurs moyens, la SIAPE à peu près à la moitié ; seule la SAPCE, qui s'adresse au marché intérieur, tourne à un régime normal. Il ne suffit pas de fabriquer, il faut vendre ; et la vente de superphosphate à l'extérieur n'est pas aussi facile que le croient les théoriciens de l'industrialisation systématique.

Presque tous les pays ont pour politique de limiter au maximum leurs importations de produits finis et d'importer des matières brutes qu'ils transformeront eux-mêmes pour satisfaire leurs propres besoins : la Tunisie n'est malheureusement pas la seule à avoir besoin de s'industrialiser.

Evidemment le pays producteur de phosphate peut prétendre transformer lui-même le produit brut en superphosphate. Mais le producteur de pyrite, de soufre ou d'acide sulfurique tient le même raisonnement et il est également valable (4). Quant aux pays utilisateurs, même s'ils ne produisent ni pyrites ni phosphate, ils affirment dans les faits leur droit de fabriquer eux-mêmes les superphosphates nécessaires à leur agriculture.

---

(1) Environ 180.000 à 200.000 tonnes pour l'hyperphosphate RENO, 30.000 à 35.000 tonnes pour la SAPCE, 140.000 à 150.000 pour la SIAPE.

(2) En renouvelant la réserve que l'écart de prix entre les divers produits ne constitue que partiellement un gain net pour l'économie tunisienne.

(3) La SIAPE aura en définitive coûté près de quatre milliards ; aux apports de la Compagnie de Gafsa et des associés français et tunisiens, se sont ajoutés des concours belges, anglais, allemands.

(4) Pour fabriquer une tonne de superphosphate à 16%, il faut environ 600 kg. de phosphate à 65%, et 560 kg. d'acide sulfurique, ou 300 à 350 kg. de pyrites.

L'évolution de la production mondiale, en classant les pays par groupes, est fort intéressante à étudier :

PRODUCTION DE SUPERPHOSPHATES (en milliers de tonnes)

Groupes	1929	1938	meilleure année de 1949 à 1952
I. — *Pays produisant à la fois du phosphate des pyrites et du soufre :*			
Etats-Unis	3.939	3.443	10.914
II. — *Pays produisant des pyrites ou du soufre :*			
Espagne	973	190	1.237
Italie	1.314	1.406	1.634
Japon	947	1.234	1.403
Portugal	227	226	397
Total du groupe II	3.461	3.056	4.671
III. — *Pays produisant du phosphate :*			
Maroc	29	45	83
Algérie	99	80	132
Tunisie (1)	35	46	54
Egypte	0	20	99
Total du groupe III	163	191	368
IV. — *Pays utilisateurs de superphosphate :*			
Grande-Bretagne et Irlande	607	577	1.294
Pays scandinaves et Danemark	550	627	1.001
Belgique, Hollande	1.066	844	1.773
France	2.430	1.370	1.265
Allemagne de l'Ouest, Suisse (2)	871	1.135	587
Grèce, Turquie, Israël	84	68	196
Inde	0	0	62
Afrique du Sud	88	156	559
Australie, Nouvelle Zélande	1.183	1.668	2.198
Total du groupe IV	6.879	6.445	8.935
TOTAL GENERAL	14.442	13.135	24.888

L'examen attentif de ce tableau fait apparaître :

1° la place dérisoire des pays producteurs de phosphate, si l'on excepte les Etats-Unis qui produisent également du soufre et des pyrites ;

2° la place beaucoup plus importante des pays producteurs de soufre et de pyrites ;

(1) Pour la Tunisie le chiffre de 1952 ne comporte pas encore la production de la SIAPE. La production tunisienne de 1954, SAPCE et SIAPE additionnées, équivaudrait à 180.000 tonnes de superphosphates ayant une teneur de 16% d'acide phosphorique.

(2) Pour l'Allemagne les chiffres de 1929 et 1938 concernent tout le territoire d'alors tandis que ceux de 1952 ne concernent que l'Allemagne de l'Ouest.

3° l'accroissement de la production de la plupart des pays consommateurs ; il faut noter surtout l'ascension de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, et l'apparition d'une industrie des superphosphates aux Indes (57.000 tonnes en 1952), en Israël (39.000) et en Turquie (20.000) ;

4° Les Etats-Unis ont plus que triplé leur production entre 1938 et 1952 ; ils ont produit en 1952 environ 45% du total mondial, U.R.S.S. et satellites non compris ;

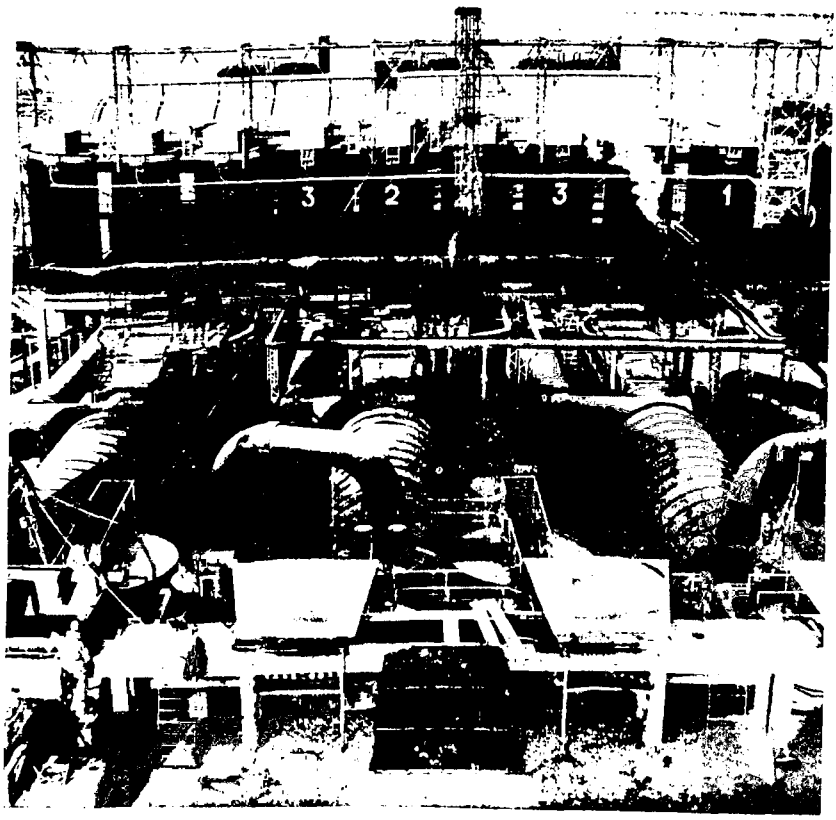

Une partie des installations de la S.I.A.P.E., filiale de la Compagnie de Gafsa, à Sfax. Cette usine peut produire annuellement près de 100.000 tonnes de superphosphate triple à 44%. (Photo Studios Africa)

5° Après l'apparition d'une industrie de superphosphates dans les trois pays du Moyen-Orient que je viens de signaler, il ne reste plus que trois zones dépourvues d'une telle industrie — du moins si l'on se fie aux statistiques de l'O.N.U. utilisées ci-dessus — ce sont l'Amérique latine, l'Afrique Centrale et le chapelet des pays du Sud-Est asiatique.

En somme le marché d'exportation se limite à ces zones — qui consomment d'ailleurs fort peu — et aux besoins de soudure des pays producteurs, pendant la période où leur propre industrie ne couvre plus leurs besoins mais où ces besoins ne justifient pas encore l'installation d'une usine ou d'une unité de production supplémentaire.

Le marché d'exportation est donc très étroit et la concurrence y est difficile. Les Etats-Unis possèdent la puissance que confère la production massive. Les pays producteurs de soufre et de pyrites sont tous en progrès. Les pays lointains, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle Zélande, commencent à constituer des centres de production de premier rang.

Par contre, certains pays riverains de la Mer du Nord, jadis le plus gros foyer de production, ont enregistré au cours des années récentes une chute du tonnage produit :

PRODUCTION DE SUPERPHOSPHATES (en milliers de tonnes)

	1948	1949	1950	1951	1952
France	1.680	1.201	1.193	1.265	860
Grande-Bretagne	1.063	1.127	1.156	871	778
Belgique	652	826	451	373	357
Total	3.395	3.154	2.800	2.509	1.995

Ces trois pays possédaient donc en 1952 un potentiel inutilisé que l'on peut chiffrer, d'après les maxima de chacun d'eux au cours des années précédentes, à au moins deux millions de tonnes annuelles de superphosphates.

Toutes ces indications montrent bien les difficultés auxquelles se heurte un accroissement important des exportations de phosphates transformés. C'est l'une des raisons qui ont conduit la SIAPE à lutter sur un terrain plus favorable, celui de la qualité : à la place du superphosphate à 16 ou 18% couramment présenté sur le marché, elle offre un produit à 44%, dont le placement doit être plus facile parce que la fabrication en est encore rare.

Mais il faut attendre que la SIAPE tourne à plein régime pour savoir si les possibilités de placement dépasseront la capacité de production actuelle ; il faut tenir compte aussi du changement d'habitudes que ce superphosphate plus riche impose aux agriculteurs qui avaient coutume d'utiliser des engrais titrant de 16 à 20% d'acide phosphorique. L'étude des possibilités d'extension exige donc quelque délai ; et le problème actuel, c'est d'abord d'utiliser le potentiel existant et d'écouler les 90.000 tonnes annuelles lorsqu'elles seront fabriquées.

Au cours des trois premières années une vingtaine de pays à tra-

vers le monde ont figuré, pour des tonnages petits ou grands, sur la liste des clients :

EXPORTATION DE SUPERPHOSPHATE (en tonnes)

	1953	1954	9 mois 1955
Zone franc	5.800	24.400	26.450
Europe	—	6.150	2.800
Moyen Orient	2.000	2.150	150
Afrique du Sud et Asie	—	12.250	7.700
Amérique du Sud	7.400	9.350	4.700
Total	15.200	54.300	41.800

Ces résultats suggèrent aussitôt deux observations :

1° La part croissante de la Zone franc, non seulement en valeur absolue mais aussi en valeur relative : 38% en 1953, 45% en 1954, enfin 63% pendant les trois premiers trimestres de 1955 ;

2° L'irrégularité des autres marchés ; elle apparaîttrait encore plus grande si le tableau était dressé par pays au lieu de le limiter à des regroupements géographiques.

Mais il ne faudrait pas déduire de cette longue étude sur l'exportation des superphosphates, que le seul débouché possible soit à l'extérieur. Le marché tunisien est, pour sa part, très capable de s'étendre, aussi bien en superphosphate à 44% qu'à 16%. La consommation moyenne annuelle de super 16% était avant guerre (moyenne 1925-1939) de 35.000 à 37.000 tonnes par an ; pour la période 1950-54 elle s'élève à 52.000 tonnes environ.

Sous l'angle de l'industrialisation ce n'est d'ailleurs pas seulement la fabrication de superphosphates qui est intéressante, mais aussi celle d'engrais composés (1) ; la SAPCE en fabrique à peu près 5.000 tonnes par an pour les besoins intérieurs, et ce tonnage s'élèvera au fur et à mesure du développement agricole et de la modernisation de l'agriculture traditionnelle. Dans le secteur des engrais, comme en bien d'autres, le premier client de l'industrie de transformation sera sans doute le marché intérieur tunisien.

De cet examen résultent trois conclusions :

1° le plus urgent est d'assurer la marche normale des entreprises existantes ;

2° le débouché intérieur présente un double avantage : accroissement de la production industrielle, accroissement de la production agricole ;

(1) Il est évidemment dommage que les sels de potasse de Zarzis et des chotts ne puissent servir à une telle industrie (voir B.E.S.T. juin 1954, pages 44 à 63, l'article de M. H. Rastoul) en raison du prix de revient élevé de leur exploitation. Néanmoins certains des chiffres cités par M. Rastoul au sujet du gisement de Zarzis ne ferment pas définitivement le dossier.

3° le marché international est très difficile ; encore ouvert aux superphosphates à haut titre, il se ferme aux types courants au fur et à mesure que les pays consommateurs s'équipent pour transformer les phosphates bruts ;

4° la Tunisie est aujourd'hui trop mal placée sur le marché mondial des phosphates pour penser renverser l'évolution en sa faveur : les produits bruts demeureront l'essentiel de sa production et de ses exportations ;

5° de nombreux pays sous développés, en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie, accroîtront dans les années qui viennent leur consommation d'engrais ; pendant une période restreinte ils importeront des superphosphates ou des engrais composés, mais l'exemple des autres pays montre que très rapidement ils entreprendront eux-mêmes la transformation et n'importeront plus que du brut. Les marchés durables sont peu nombreux et l'exportation demeurera sans doute une lutte commerciale de tous les instants : il faut, à certaines heures cruciales, pouvoir consentir des « sacrifices » pour prendre pied sur un marché et s'assurer des débouchés ultérieurs.

* * *

Le minerai de plomb n'est qu'exceptionnellement exporté à l'état brut : la quasi totalité des minerais tunisiens sont fondus dans les trois fonderies de Mégrine, la plus importante, de Djebel Hallouf et de Bizerte (1).

La fonderie de Mégrine, qui appartient à la Compagnie de Penarroya, importe même chaque année un certain tonnage de minerai algérien et marocain — et même exceptionnellement grec — extrait dans les exploitations de la société.

C'est donc en règle générale sous forme de plomb en saumons que l'exportation s'effectue. Elle s'effectue presque exclusivement sur la France dont les prix demeurent supérieurs aux cours mondiaux (2).

Deux questions : d'abord, pourrait-on fondre un tonnage supérieur ?... ensuite, pourrait-on passer du demi-produit, le lingot, au produit fini ?....

La réponse à la première question est aisée : les fonderies tunisiennes doubleraient sans difficulté technique leur cadence actuelle de production.

Quant à la seconde question, elle touche à nouveau au problème de l'exportation. Il est plus facile d'exporter le plomb en lingots qu'en tuyaux : les tarifs et les difficultés matérielles de transport prohiberaient vraisemblablement une telle opération. Pour les autres produits finis la fabrication s'effectue souvent sur devis, c'est-à-dire en pratique dans le pays d'utilisation. Il reste donc le débouché intérieur, et les filiales de la Société Minière de Djebel Hallouf sont

(1) A la suite de grèves, la Fonderie de Bizerte a fermé ses portes au début de 1955. C'est la fonderie de Mégrine qui assure depuis cette date la fusion des minerais traités auparavant par la fonderie de Bizerte.

(2) En novembre 1955, les cotations de Londres correspondent à 104 francs la tonne métrique, tandis que Paris achète à 119 francs.

équipées pour faire face aux besoins de la Tunisie. Il existe en effet une fabrication de tuyaux de plomb, de plombs de chasse, de minium de plomb. Ici encore ce n'est pas le défaut d'initiative qui limite la fabrication de produits finis, mais les possibilités commerciales. Peut-être serait-il possible d'accroître ces possibilités : une étude concrète est à faire ; mais en ce qui concerne l'exportation, elle risque de buter sur les difficultés de transport et sur les comparaisons de prix (1).

* * *

Le minerai de fer présente, quant à ses transformations, des possibilités techniques et économiques beaucoup plus larges. Du moins sur le plan de la théorie. Mais en pratique les possibilités apparaissent plus aléatoires. Ce n'est probablement pas par hasard que la sidérurgie s'est installée à proximité des mines de houille plutôt que des mines de fer, que les aciéries électriques se sont installées à proximité des grands barrages.

L'amélioration des moyens de transport, la découverte de nouvelles sources d'énergie sont évidemment de nature à contredire demain des coincidences qui perdraient alors le caractère de lois : mais qui s'aventurerait à dire que la date de ces bouleversements est proche ?...

Ces problèmes préliminaires supposés réglés, un autre problème se poserait : celui des débouchés, c'est-à-dire du prix de revient sur les lieux d'utilisation. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) a montré quelles difficultés certaines sidérurgies européennes éprouvaient pour vivre dans un régime de concurrence. A moins de se borner à la satisfaction des besoins locaux une petite sidérurgie n'est pas viable dans le monde présent (2).

Même réduite aux besoins locaux, une sidérurgie qui ne serait pas compétitive, ne pourrait se justifier : elle entraînerait derrière elle toutes les industries de transformation à vivre en vase clos, avec des prix de revient anormaux. On peut admettre des prix de revient élevés et la création d'un marché national fermé pour des industries qui emploient beaucoup de personnel avec des investissements modérés, mais certainement pas pour des industries qui exigeraient de gros investissements pour un emploi de main-d'œuvre très limité et qui de surcroît créeraient de lourdes servitudes aux industries à naître dans leur sillage.

Il faut souhaiter que ces objections ne soient pas définitives et que la Tunisie puisse un jour traiter elle-même son minerai et utiliser son acier : mais, dans les perspectives actuelles, la marge demeure grande entre les réalités et des projets qui n'ont jamais eu pour l'instant beaucoup de consistance et qui appartenaient en quelque sorte, si l'on peut dire, à l'idéologie industrialisatrice.

(1) Quant au minerai de zinc, il est produit par la Tunisie de façon trop irrégulière et en trop faible quantité pour justifier une transformation sur place.

(2) La petite sidérurgie algérienne procure, semble-t-il, à l'Algérie davantage d'ennuis que d'avantages : elle ne se justifie que par un souci de sécurité, en souvenir des difficultés provoquées par l'isolement de la dernière guerre.

LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

L'activité de l'industrie des matériaux de construction est dans un pays un indice important de l'activité générale. Qu'il s'agisse de construction industrielle ou d'habitat particulier, de grands travaux d'équipement public ou de génie rural, la consommation de ciment — produit repère — prouve qu'un pays n'hésite pas à investir à long terme et fait par conséquent confiance à l'avenir.

Les perspectives sont un peu différentes en Tunisie : d'abord parce que la part de la puissance publique a été prépondérante dans ces investissements au cours des dernières années ; ensuite parce que le financement en a été assuré presque complètement par des apports extérieurs ; enfin parce que ces apports ont eux-mêmes trouvé leur source, pour la plus large part, dans l'octroi de fonds publics français.

Pour le sujet qui nous occupe présentement — le développement industriel, et plus particulièrement la production de matériaux de construction — l'origine des ressources financières importe peu. Ce qui compte, c'est l'activité elle-même, indépendamment des facteurs financiers qui la soutiennent.

La cimenterie a considérablement développé son potentiel et sa production depuis dix ans.

Les « Ciments artificiels tunisiens » ont entrepris la production de ciment en 1933 dans leur usine de Djebel Djelloud, dans la banlieue industrielle de Tunis. Le chiffre le plus élevé était atteint en 1938

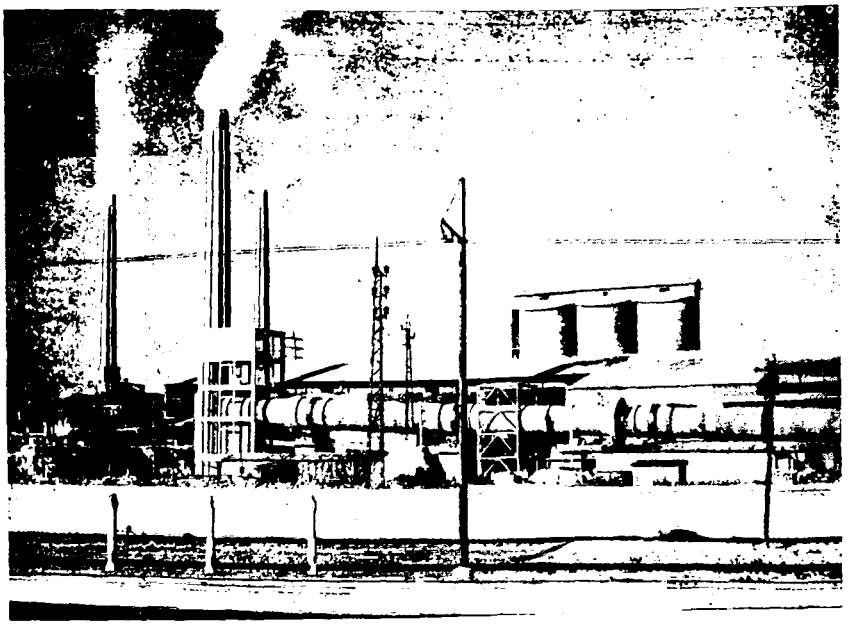

La cimenterie de Djebel Djelloud (Photo Studios Africa)

avec 68.000 tonnes ; les restrictions et les événements de la guerre provoquaient une chûte, juqu'à 23.000 tonnes en 1943. Mais dès 1945 la production atteignait 60.000 tonnes, puis 82.000 en 1946, grâce au combustible de remplacement que constituaient alors les lignites du Cap Bon, combustible médiocre mais combien précieux en un temps de pénurie.

La production monte alors en flèche : 116.000 tonnes en 1947, puis 162.000 en 1948, grâce à l'installaiton d'un second four par les « Ciments Artificiels Tunisiens ». La consommation dépasse néanmoins la production : les grands travaux, particulièrement les deux grands barrages, et la reconstruction, poussent la consommation jusqu'à 225.000 tonnes en 1951 ; les importations atteignent cette année là 46.000 tonnes.

En 1952 les « Ciments Artificiels Tunisiens » mettent en service leur troisième four. Au milieu de 1953 la « Société des Ciments Portland de Bizerte », installée dans la baie de Sebra en vue de l'exportation, met à son tour ses installations en marche, et la production progresse d'année en année :

PRODUCTION DE CIMENT (en milliers de tonnes)

1944 :	59	1948 :	162	1952 :	208
1945 :	60	1949 :	168	1953 :	227
1946 :	82	1950 :	169	1954 :	284
1947 :	116	1951 :	187	9 mois 1955 :	303

Si la cadence des neuf premiers mois est maintenue jusqu'à la fin de l'année, la production de 1955 atteindra 400.000 tonnes et la production de janvier 1955 (42.000 tonnes) montre que la capacité de production de la Tunisie est désormais de 500.000 tonnes.

Comme la consommation locale, maintenant que les barrages sont achevés, se situe entre 180.000 et 200.000 tonnes, il faudrait pour assurer aux deux usines une activité normale, exporter chaque année 250.000 tonnes de ciment.

La mise en service presque simultanée d'un troisième four, puis d'une seconde cimenterie, a provoqué bien des controverses. Beaucoup se sont réjouis de la concurrence ainsi créée, sans se rendre compte que des entreprises qui ne travaillent pas à une cadence normale font peser sur la tonne produite un poids excessif de charges financières et de frais généraux. Quand en outre il faut exporter une part importante de la production au prix du marché international, il est presque inévitable que le marché interne tasse les frais de l'opération. Il serait parfaitment vain de remonter le temps et de poursuivre les controverses. Une seule chose compte aujourd'hui : la Tunisie doit produire 450.000 tonnes de ciment par an et doit en exporter 250.000 pour atteindre une cadence industrielle normale.

Or, la situation mondiale est à peu près la même pour le ciment que pour les superphosphates : les pays producteurs augmentent leur potentiel, et de nouveaux pays s'équipent pour couvrir eux-

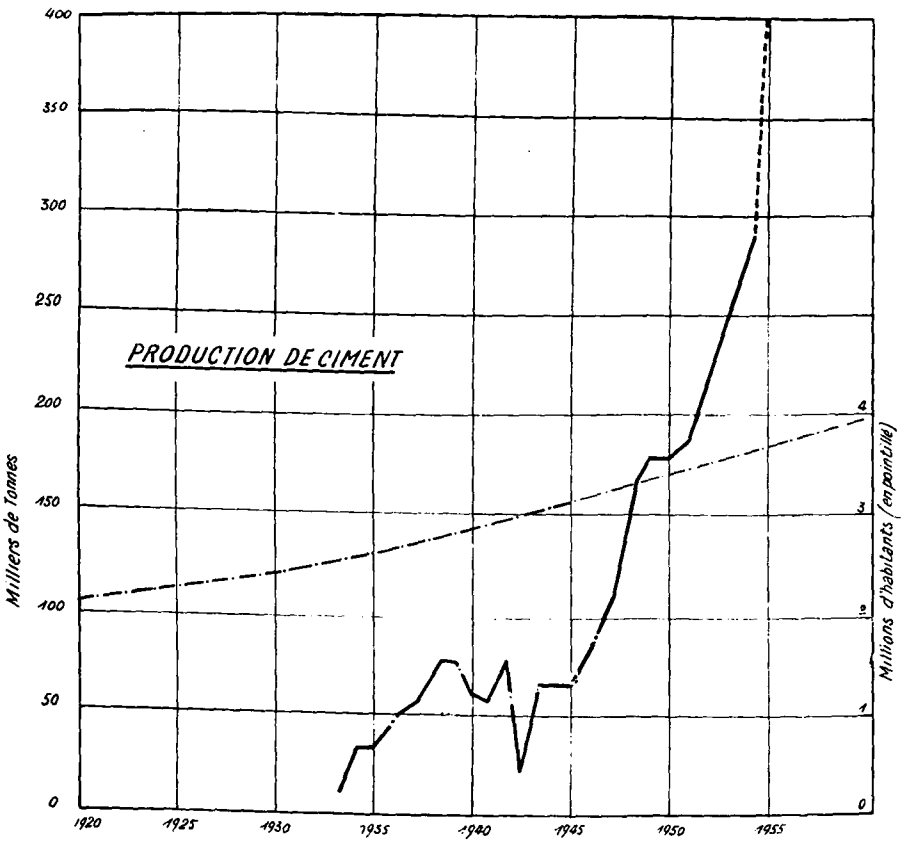

mêmes leurs besoins. La production mondiale de ciment (non compris l'U.R.S.S. et la Chine) était d'environ 72 millions de tonnes en 1929; de 85 millions de tonnes en 1939, elle est passée à 156 millions de tonnes en 1953.

Il est plus intéressant encore pour la Tunisie, en quête d'exportations, de connaître la production des pays d'Afrique ou d'Asie qui devraient constituer la clientèle de la nouvelle cimenterie de Bizerte:

PRODUCTION DE CIMENT (en milliers de tonnes)

Groupes de pays	Meilleure année de 1937-39	Meilleure année de 1951-53	Coefficient d'augmentation
Tunisie, Algérie, Maroc	324	1.345	4,1
Egypte, Israël, Syrie, Liban, Turquie, Irak, Iran	1.116	2.801	2,5
Inde, Pakistan, Ceylan, Thaïlande	1.865	4.879	2,6
Japon	6.199	8.768	1,4
Philippines, Australie, Nouvelle-Zélande	1.282	2.058	1,6
Moitié Sud de l'Afrique	1.411	3.660	2,6
Total de ces pays	12.197	23.511	1,9

Dans le même temps les pays d'Europe qui peuvent être des concurrents sur les marchés extérieurs ont également développé leur production :

PRODUCTION DE CIMENT (en milliers de tonnes)

PAYS	Meilleure année de 1937-39	Meilleure année de 1951-53	Coefficient d'augmentation
Grande-Bretagne	8.344	11.397	1,4
Belgique	3.000	4.626	1,5
Allemagne de l'Ouest	8.532	15.378	1,8
France	4.285	9.230	2,1
Espagne	1.275	2.773	2,2
Italie	6.112	7.522	1,2
Yougoslavie	894	1.313	1,5
Total de ces pays....	32.442	52.239	1,6

Ce surcroît de production s'explique évidemment par les besoins de l'après-guerre. Mais le potentiel créé en vue de besoins passagers ne restera pas inutilisé lorsque le volume des besoins sera redevenu normal, et l'on peut prévoir une lutte sévère, déjà manifeste, sur les marchés d'exportation.

Les deux usines tunisiennes n'auront donc que plus de difficultés dans le futur, et plus de mérite dans le present, à se frayer un passage sur ce marché encombré.

La progression globale des exportations tunisiennes est jusqu'à maintenant très encourageante :

Année 1953 : 22.000 tonnes d'une valeur FOB de 153 millions de Fr.

Année 1954 : 101.000 tonnes d'une valeur FOB de 515 millions de Fr.

9 mois 1955 : 137.000 tonnes d'une valeur FOB de 704 millions de Fr.

Mais pour apprécier plus justement les perspectives, quelques détails sont nécessaires, que fournit le tableau des exportations par zones géographiques :

EXPORTATIONS TUNISIENNES DE CIMENT (en tonnes)

Pays de destination	1953	1954	9 mois 1955
Zone franc, Afrique du Nord	2.400	14.000	12.300
Afr. Noire, Madagascar	—	25.700	36.100
Indochine	1.000	10.000	5.000
Total....	3.400	49.700	53.400
Etranger : Turquie	1.000	22.300	66.700
Libye	17.800	10.000	6.900
Corée	—	16.800	—
Autres pays	—	2.000	10.200
Total....	18.800	51.100	83.800
Total Général....	22.200	100.800	137.200

L'examen de ce tableau conduit à deux constatations :

1° l'importance croissante des livraisons à la zone franc, et notamment à l'Afrique Noire et à Madagascar ; si l'on y ajoute le débouché probable de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie, les territoires d'Outre-Mer français devraient constituer une clientèle importante et stable pour les cimenteries de Tunisie ;

2° le principal des exportations sur l'étranger (154.000 tonnes au cours des trois années sur un total de 166.000) a été destiné à la Turquie, à la Libye et à la Corée; ce débouché a été très précieux, mais il ne sera pas durable car les livraisons intéressaient de grands travaux exceptionnels (installations américaines, aérodromes...) et ont été facilités par le paiement en dollars et les avantages qui y sont attachés.

Il faut noter d'autre part que sur presque toutes les destinations les prix moyens ont baissé, d'une année à l'autre, de 200 à 300 francs par tonne. C'est en effet par des sacrifices de prix de plus en plus lourds à supporter que les deux entreprises tunisiennes ont pu accroître leurs exportations ; mais si elles ont pu obtenir certains contacts, d'autres leur ont échappé parce que les concurrents allemands, japonais, danois, yougoslaves, belges, avaient consenti des prix encore plus bas.

En résumé le débouché stable est celui de la zone franc : département de Constantine, A.O.F. en dehors de la zone d'influence de la cimenterie de Rufisque, A.E.F., Madagascar, Réunion, Nouvelle Calédonie. Au contraire l'exportation vers les pays étrangers sera l'objet d'une bataille intense, qui risque même de s'aggraver dans les années à venir. L'enjeu n'est pas négligeable pour la Tunisie puisque pour les neuf premiers mois de 1955 la valeur des exportations de ciment a atteint près de 300 millions sur la zone franc et dépasse 400 millions de francs sur l'étranger.

***

Sans quitter les considérations d'économie générale, mais en revenant au marché intérieur, une place doit être accordée à la *fabrication de produits en ciment*. Les deux grandes usines à tuyaux et à canaux édifiées en 1947 sont capables de fournir tous les types dont la Tunisie peut avoir besoin pour les adductions d'eau (1), les périmètres d'irrigation, les travaux d'assainissement. Il ne paraît pas que les exportations puissent être envisagées et à moins d'une accélération considérable des travaux d'hydraulique rurale ou urbaine les deux usines ne travailleront dans les années à venir qu'à une cadence très inférieure à leurs moyens. En ce secteur, comme en bien d'autres déjà étudiés, le problème n'est donc pas de créer des équipements nouveaux, mais de donner vie à ceux qui existent :

(1) Les usines ont été construites en particulier pour fabriquer la conduite de l'Oued Ellil : 150 kilomètres de longueur, débit quotidien 100.000 mètres cubes. Elle est en service depuis 1952.

il faut étudier des fabrications nouvelles, et puisque le ciment est un produit du pays il faut le préférer au bois ou au métal chaque fois que les calculs techniques et financiers le permettent, et même chaque fois que l'écart n'est pas trop important.

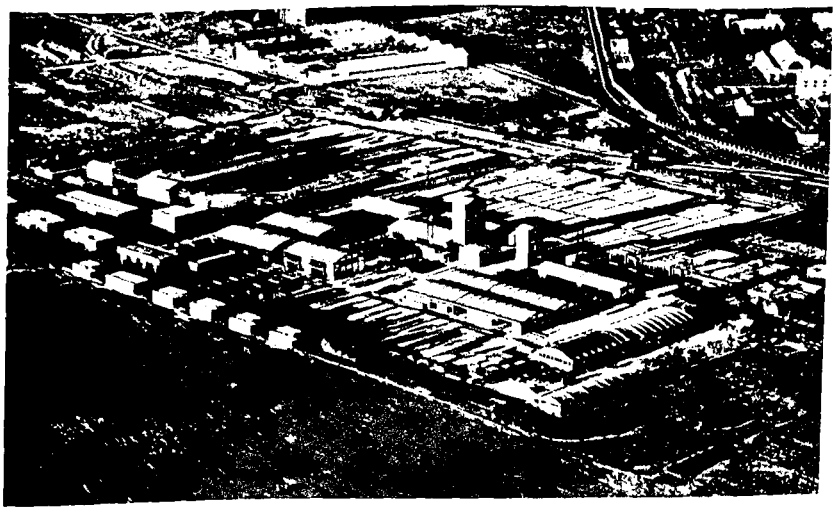

Usine de tuyaux dans la banlieue de Tunis.

(Photo Studios Africa)

Dans d'autres secteurs aussi les produits en ciment, de fabrication locale, ont été substitués à des produits ou matières importés. Ainsi les carrelages de fabrication tunisienne supplantent peu à peu les revêtements en marbre ou les céramiques d'importation. La céramique vernissée a fait l'objet d'une expérience moins concluante puisqu'elle s'est terminée par la faillite ; les raisons de l'échec sont diverses, je crois pourtant qu'une telle industrie devrait être viable mais à condition qu'une sorte de « modus vivendi » soit établi de façon durable pour délimiter les places respectives de la fabrication locale et du commerce d'importation.

Les *autres matériaux de construction* — chaux, plâtres, produits rouges — ne sont pas des produits d'exportation : leur valeur est trop faible pour justifier un transport, d'ailleurs très difficile pour les produits rouges, et tous les pays possèdent des terres à chaux ou à briques ; ces fabrications, vieilles comme le monde, se concilient avec tous les types d'entreprise depuis l'artisanat jusqu'à l'industrie moderne.

La production tunisienne se limite donc aux besoins locaux, qui sont relativement stables :

PRODUCTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	
Chaux hydraulique	80.000 à 95.000 tonnes par an
Plâtre gris ou blanc	environ 12.000 tonnes
Briques à 3 trous	16 millions d'unités, en moyenne
Briques à 6 trous	25 » » »
Hourdis	3 » » »
Tuiles	500.000 à un million d'unités.

Les moyens de production actuels peuvent parfaitement faire face, dans les diverses fabrications à une augmentation importante de la demande : les fours à chaux, les plâtrières, les briqueteries, sont loin de travailler à plein; certaines entreprises sont même périodiquement ou durablement en sommeil, comme par exemple les briqueteries de Sfax ou de Menzel Djemil.

Sans doute certaines entreprises auraient à soigner le choix ou le traitement de leurs terres, à surveiller davantage leurs fabrications, mais en dehors de ces insuffisances techniques ou d'erreurs commerciales presque inévitables dans ces branches d'activité, on peut dire que la production de matériaux de construction ne pose pas de problèmes sérieux : elle attend les clients.

* * *

Ce qui revient à poser l'énorme problème de la *construction immobilière*. Les besoins absolus sont considérables, dans les villes comme

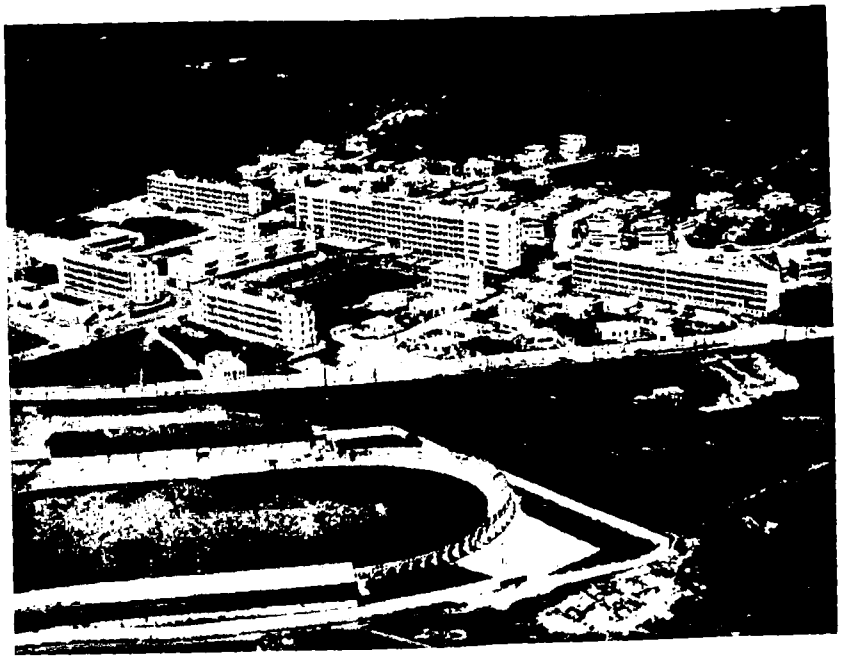

Vue aérienne de El Menzah, dans la banlieue de Tunis
(Photo Studios Africa)

dans les campagnes; les besoins solvables le sont moins. Néanmoins, les programmes de développement agricole et industriel doivent avoir pour indispensable complément un programme de construction populaire qui pourrait faire l'objet d'un grand plan de dix ans.

Un tel plan comprend, outre la construction elle-même, les questions foncières et l'urbanisme : lotissements organisés, voirie, distributions urbaines, transports s'il s'agit de grandes agglomérations. Mais il faut insister sur cette idée force : la création de logements doit se réaliser là où l'on crée du travail, et non pas là où se sont

Logements minima en construction à El-Kabaria dans la banlieue de Tunis
(Photo M.U.H.)

groupées les populations sans travail. Et cette seconde idée doit à son tour s'imposer : le plan de construction immobilière est le corollaire d'un plan de décentralisation économique.

La création de ces agglomérations nouvelles, simples mais ordonnées, vertes et propres, pourrait être un facteur d'évolution psychologique pour les populations appelées à y habiter. C'est la raison pour laquelle, à mon sens, il est indispensable de se montrer sévère sur le choix des occupants et sur la tenue des lieux. Si l'Etat consent des sacrifices très importants, ce n'est pas seulement pour améliorer la condition individuelle de ses administrés, mais pour réaliser une véritable révolution des mœurs : la construction de logements, de même que l'instruction publique, n'est pas une fin en soi, mais le point de départ et la condition d'une évolution plus profonde dont les effets devraient être sensibles sur toute la vie économique et sociale.

Le mouvement de construction et d'urbanisme lancé par l'Etat et les organismes spécialisés pourrait alors être amplifié puis relayé par l'initiative individuelle. Ainsi conçu et réalisé, un plan de construction serait sans nul doute un « bon placement » pour la collectivité. Et l'industrie des matériaux de construction — puisqu'elle m'a fourni l'occasion de cette digression — y trouverait, dans l'immédiat et dans les années qui viennent, un essor profitable à tous.

LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Les industries de transformation des produits agricoles sont les plus anciennes de Tunisie : elles jouent, dans un pays à prédominance agricole, un rôle de tout premier plan. Leur activité ne se borne pas à la couverture des besoins internes, elle permet à la Tunisie d'entretenir un courant régulier d'exportation. Les industries en quelque sorte traditionnelles en Tunisie sont celles qui intéressent les céréales et les huiles d'olives; mais d'autres industries sont nées, à une date proche de nous, pour transformer ou conserver les fruits et légumes, le poisson, le lait.

* * *

Les *industries de transformation des céréales* comportent deux stades : d'abord la trituration de grains, assurée par les minoteries ou les semouleries; ensuite la transformation des produits broyés ou moulus, c'est-à-dire la biscuiterie, la fabrication de pâtes alimentaires — sans parler de la boulangerie et de la pâtisserie, qui sont aussi des industries d'ultime transformation.

La *minoterie semoulerie* est très largement équipée. Bien que la capacité d'écrasement ne dépasse pas celle de 1938, tandis que les besoins se sont notamment accrus depuis cette date, les moyens excèdent de 50 % les besoins intérieurs actuels en ce qui concerne le blé tendre, et sont trois ou quatre fois supérieurs à la demande intérieure actuelle dans le secteur du blé dur.

Ces données peuvent être approximativement traduites en chiffres :

CAPACITE D'ECRASEMENT DES MINOTERIES ET SEMOULERIES

	Capacité d'écrasement	Activité actuelle pour la consommation locale	Capacité disponible pour l'exportation
Blé tendre	2.000.000 qx	1.350.000 qx	650.000 qx
Blé dur	1.800.000 qx	450.000 qx	1.350.000 qx

En face du potentiel de trituration qui reste disponible lorsque sont couverts les besoins locaux, quelles ont été effectivement les exportations tunisiennes en produits bruts et en produits transformés aux divers stades ?

EXPORTATIONS DE BLE ET DE PRODUITS DU BLE (en quintaux)

Années	Blé tendre	Blé dur	Farine	Semoules, gruaux, etc...	Pâtes alimentaires
1950	103.000	1.362.000	12.200	119.000	40.200
1951	30.000	423.000	6.400	215.000	46.300
1952	82.000	852.000	7.100	183.000	44.900
1953	529.000	1.641.000	17.300	241.000	40.600
1954	252.000	1.597.000	6.100	219.000	26.400
Moyenne ...	199.000	1.175.000	9.800	195.000	39.700

La semoulerie centrale de Tunis

(Photo Studios Africa)

Est-il possible d'accroître la part des produits transformés aux dépens des produits bruts ?...

Pour le blé tendre, le gain possible est insignifiant : à supposer que la plus grosse part des exportations de blé tendre puisse être assurée sous forme de farine, l'accroissement d'activité ne serait guère que de 10 %.

Par contre, de gros progrès pourraient être réalisés sur le blé dur. Au cours des cinq dernières années, la trituration totale — besoins intérieurs et exportations — a représenté en moyenne 800.000 quintaux, sur une production de 3.500.000 qx (1).

Le tableau des utilisations est, en chiffres ronds, le suivant :

BLE DUR : MOYENNE DES ANNEES 1950-1954	
Moyenne de la production	3.500.000
Besoins : semences	500.000
Trituration en semoulerie	800.000
Exportation en grains	1.200.000
Consommation familiale et trituration clandestine	1.000.000

Le développement de l'activité industrielle pourrait donc jouer ici sur deux tableaux : la consommation familiale (plus son complément statistique : la trituration clandestine) et l'exportation.

Au fur et à mesure qu'une population évolue, elle a tendance à confier à des spécialistes les tâches de transformation que jusqu'alors chacun exerçait pour ses propres besoins, ou ceux de sa famille ou de son groupe. Ce mouvement est observé en Tunisie comme ailleurs, et l'écrasement industriel devrait mordre peu à peu sur le million de quintaux de blé dur qui échappe actuellement au circuit officiel. Mais une condition doit être remplie pour atteindre ce but : que la fiscalité soit conçue de façon suffisamment habile, ou que le contrôle soit suffisamment efficace, pour ne pas détourner vers la trituration artisanale ou clandestine des tonnages dont l'importance est, au regard de l'activité officielle actuelle des semouleries, loin d'être négligeable.

L'exportation est le second moyen d'accroître l'activité de la semoulerie, sous ses diverses formes, y compris la fabrication de pâtes alimentaires que nous examinerons plus loin. Le tableau des exportations (cf. ci-dessus) montre que les exportations annuelles dépassent, de 1950 à 1954, une moyenne de 200.000 quintaux, ce qui correspond sensiblement à 300.000 quintaux de grain; elles n'atteindront pas en en 1955 l'équivalent de 200.000 quintaux de grain; l'activité se rétracte donc au lieu de se développer. La lutte est en effet extrêmement vive sur le marché métropolitain; ce ne sont pas les contingents d'écrasement alloués à la Tunisie dans le cadre de l'organisation du marché qui freinent son activité, puisqu'ils sont deux fois supérieurs à la tri-

(1) Voir la partie de l'étude consacrée au blé dur — B. E. S. T., octobre 1955, page 73.

turation effective. Il serait intéressant de rechercher les raisons vraies de cette sous-activité : sans doute se trouvent-elles ou bien dans un suréquipement qui alourdit les charges financières, ou bien dans une organisation générale qui handicape la production tunisienne vis-à-vis des concurrents français ou algériens. Il est certain, en tout cas, que si la trituration destinée aux besoins internes pouvait s'accroître, les conditions de concurrence deviendraient plus favorables, puisque les frais fixes seraient étalés sur un tonnage accru : la Tunisie doit se soucier de prendre sur le plan interne toutes les mesures susceptibles d'assurer le retour au circuit officiel des quantités qui y échappent actuellement et qui représentent, pour la trituration clandestine, près du tiers des quantités officiellement — c'est-à-dire fiscalement — écrasées.

L'exportation pourrait, d'autre part, être accrue par la trituration de blés importés destinés à la réexportation ou de blé du marché commun cédés aux semouleries au prix d'exportation : l'affaire mérite d'être étudiée, quoiqu'elle paraisse à priori assez difficile.

L'*industrie des pâtes alimentaires* a connu un grand développement depuis 1950 : sa capacité a presque doublé. Aucune nécessité ne jus-

L'emballage des pâtes alimentaires dans une fabrique
(Photo Studios Africa)

tifiait d'ailleurs cette extension : seules les illusions provoquées par la prospérité de l'époque du rationnement expliquent que le potentiel soit passé de 35.000 ou 40.000 tonnes à plus de 60.000 dans l'espace de quatre ans. Dans le même temps, a d'autre part été réalisée la

modernisation de l'équipement des usines ou des entreprises petites et moyennes.

En son état actuel, l'industrie tunisienne des pâtes alimentaires est très correctement équipée; aucun obstacle technique ne s'oppose à l'exportation, qui a d'ailleurs représenté en moyenne 4.000 tonnes par an, au cours des dernières années avec un record de 4.600 tonnes en 1951.

Il est difficile de connaître, même avec une exactitude relative, les quantités fabriquées : il existe une centaine d'entreprises d'importance très variable et l'on estime parfois que la fabrication clandestine — pour frauder le fisc — est presque égale à la fabrication avouée. Il semble que le tonnage réel de pâtes alimentaires fabriquées en Tunisie doive se situer entre 25.000 et 30.000 tonnes en 1954, dont dix pour cent (2.644 tonnes, en baisse très nette sur les 4.000 ou 4.500 tonnes des années précédentes) ont été exportés sur la France.

La consommation locale est très capable de s'accroître. Quant à l'exportation vers la France, elle est avant tout un problème commercial : concentration des moyens, sérieux des méthodes.

Les fabricants de pâtes alimentaires réclament depuis un certain temps que la profession soit organisée à l'instar de ce qui a été fait en France. Il est certain que cette organisation permettrait d'interdire toute extension intempestive et éviterait d'aggraver une situation qui n'est pas très saine.

Pour ma part, je redoute l'organisation lorsqu'elle est seulement défensive et restrictive : elle conduit à la sclérose, presque toujours, et assure la survie des entreprises dans une médiocrité sans effort. Par contre, il est des formes très souhaitables d'organisation, celles qui apportent à la profession un dynamisme nouveau, qui réalisent des concentrations de moyens techniques et commerciaux : publicité collective, recherche des débouchés en commun, adoption de normes ou labels connus du public, poursuite des pratiques déloyales. Cependant, la loi est-elle assez forte pour imposer à une profession, dans la vie quotidienne, une discipline à laquelle elle répugne ?... Les professionnels les plus sérieux se sentent plus forts lorsqu'ils ont la loi avec eux, c'est certain; mais les débouchés intérieurs et extérieurs dont a besoin cette industrie, ce n'est pas la loi qui les lui donnera. La tâche n'est pas facile; en France aussi, cette industrie connaît une crise; mais les efforts tunisiens apparaissent bien dispersés en face de firmes françaises dont les noms font partie du langage quotidien et s'étalent en couleurs sur tous les murs.

La *biscuiterie* est pour l'instant une fabrication artisanale ou presque, en Tunisie. La fabrication pourrait très certainement se développer : la consommation proprement tunisienne est assez faible. C'est une mode à lancer, de consommer des biscuits avec le thé ou le café dont la Tunisie fait un si large usage (1). Il serait facile d'accroître la

(1) La consommation de la Tunisie est d'environ 2.500 tonnes par an pour le thé, presque exclusivement thé noir, ce qui n'est pas fameux pour la santé, et de plus de 2.000 tonnes pour le café. En comptant toute la population, sans distinction d'âge, cela représente une consommation par habitant de 700 grammes de thé et 600 grammes de café.

consommation de blé dur sous cette forme, d'abord dans les milieux aisés, puis dans la masse : on objectera qu'il y faudrait du pouvoir d'achat, mais que l'on calcule ce que représente la dépense annuelle de thé, café et tabac d'un adulte, et l'on verra qu'il est fort possible de réserver une petite part pour un autre usage. C'est affaire de publicité; et l'adoption d'une présentation de caractère local (forme, dessins, noms...) aiderait sans aucun doute à la diffusion de ces produits dans lesquels, fait important, est incorporé de la main-d'œuvre aux divers stades : culture, semoulerie, biscuiterie, fabrication des emballages...

* * *

L'*industrie des corps gras alimentaires* (1) est aussi ancienne en Tunisie que l'olivier et jusqu'à une date encore récente, le traitement des olives et la conservation des huiles ne s'éloignaient pas beaucoup des pratiques romaines. Un important secteur artisanal subsiste en Tunisie : les vieux matériels, meules à huile et presses, sont souvent encore actionnés par la force animale. Sur 1.992 huileries recensées, 1.254 utilisent la traction animale (2), 443 des moteurs thermiques, 295 des moteurs électriques.

Tous les types de matériels d'oléifaction, tous les genres d'usines sont donc représentés en Tunisie, des plus archaïques aux plus modernes. La capacité de l'ensemble permet d'assurer normalement la fabrication au cours des plus grosses campagnes (3), mais reste partiellement inutilisée lorsque la récolte est mauvaise ou médiocre (4). L'équipement doit en effet être calculé d'après les besoins des années de pointe, si l'on veut éviter un stockage prolongé des olives qui accroîtrait l'acidité des huiles et risquerait de leur donner mauvais goût.

La capacité pratique de trituration des 2.000 usines permet la fabrication de 40.000 tonnes d'huile par mois et, en étalant la cueillette, de limiter le stockage. Aussi la proportion des huiles acides ou fortes, les lampantes, est-elle très faible en Tunisie : les représentants des pays oléicoles dans les congrès internationaux s'accordent à reconnaître que la Tunisie possède aujourd'hui la meilleure qualité moyenne, la plus forte proportion d'extra ou de surfines à moins de 1 degré ou 1,2 d'acidité (5).

Le *raffinage des huiles d'olive* a donc moins de sens que dans les autres pays : les lampantes sont pour la plupart consommées sur place, en l'état, et l'essentiel des huiles exportables est constitué d'huiles

(1) Il s'agit ici de corps gras alimentaires, essentiellement l'huile d'olive. Il existe une margarinerie en Tunisie : sa capacité annuelle doit être d'environ 500 tonnes, en fait elle ne travaille jusqu'à maintenant qu'à 10 % de sa capacité.

(2) La traction animale anime encore la majorité (en nombre, sinon en puissance) des usines du Sahel et des territoires du Sud.

(3) La campagne de fabrication 1949-50 a produit 105.000 tonnes d'huile d'olive, ce qui équivaut à la trituration d'environ 500.000 tonnes d'olives.

(4) En 1945, seules 400 huileries sur 2.000 ont été ouvertes. Ce ne sont pas toujours les huileries les mieux équipées qui ouvrent en cas de faible récolte : leur matériel risquerait d'être mal utilisé et les frais généraux seraient trop lourds.

(5) Les pays exportateurs, l'Italie, l'Espagne possèdent des « crûs » d'huiles dont la fabrication est très soignée; mais la masse de la production comporte une proportion importante d'huiles fortes ou acides que consomme la population.

dont l'acidité ne dépasse pas 1,5. Aussi les moyens de raffinage sont-ils pratiquement inutilisés : la Tunisie possède deux usines spécialisées, créées en 1950 et parfaitement équipées; une dizaine d'usines d'extraction d'huiles de grignon possèdent des installations de raffinage; la capacité de raffinage de l'ensemble est voisine de 30.000 tonnes par an, mais les quantités raffinées n'ont jamais dépassé 4.000 tonnes et la moyenne des dernières années n'atteint pas 2.000 tonnes par an.

Cette situation n'a rien de surprenant. A la vérité, on voit mal pourquoi on raffinerait des huiles qui, pour la plupart, peuvent fort bien être consommées en l'état, puisqu'elles ont bon goût et très peu d'acidité. Le raffinage peut être envisagé pour trois raisons : d'abord ré-

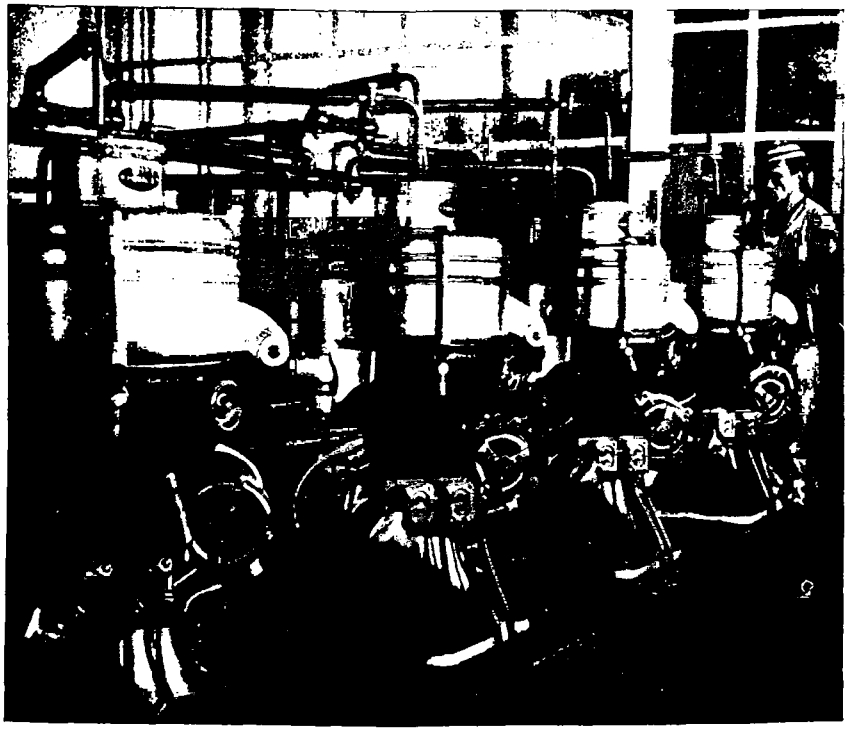

Installation de filtrage de la S.C.O.N.T. près de Tunis
(Photo Studios Africa)

duire l'acidité des lampantes, ensuite atténuer le goût spécifique des huiles fruitées pour atteindre des consommateurs n'aimant que des huiles à goût à peine sensible, enfin « aplatir » les huiles pour les virer du marché de l'huile d'olive au marché des huiles de graines.

Le raffinage des lampantes se justifie de moins en moins, au fur et à mesure que leur proportion s'amenuise dans l'ensemble de la production : les Italiens en achètent encore quelques tonnages, mais ils les achètent brutes et tiennent à réaliser eux-mêmes le raffinage.

Le raffinage, ou plutôt le traitement des huiles d'olive pour en atténuer le goût, correspond, je crois, à un préjugé : les transformateurs de la Riviera et de Marseille ont toujours prétendu que le public français n'aimait que des huiles à goût extrêmement atténué et qu'aucune huile vierge ne pouvait être vendue sans traitement. Mes propres investigations me conduisent à une conclusion très différente : les Français qui consomment l'huile d'olive, ne rejettent nullement les huiles vierges et nombreux ont préféré des huiles vierges expédiées de Tunisie à des coupages vendus en bidon par le commerce marseillais ou niçois. En réalité, il y a tout une gamme de « goûts » dans les huiles; il y a également toute une gamme de « goûts » chez les consommateurs, les uns aiment les huiles douces, d'autres les huiles normalement fruitées, d'autres des huiles très fruitées : mais rien dans les pratiques commerciales actuelles ne permet au consommateur de choisir l'huile correspondant à ses préférences (1) et il n'est pas de règle de surpayer un produit (2) si rien ne garantit qu'il possède les qualités et caractéristiques désirées. A mon sens, la bonne méthode n'est pas de proposer un produit « passe partout », coupage d'huile vierge avec des raffinées, connu sous le nom de « Riviera », mais d'établir certaines appellations commerciales et d'en contrôler l'emploi. Du point de vue du consommateur, les dénominations actuelles « extra, surfines, fines » n'ont pas de sens; aucune différence n'est faite par le consommateur courant entre des huiles à 0,5 ou 1,2 ou 1,5 d'acidité; par contre, le consommateur est sensible au goût lui-même, mais faute d'une éducation appropriée, il ne sait pas l'exprimer, et, faute d'une organisation commerciale adéquate, il n'est jamais assuré de trouver une huile à son goût. Et dans le doute, je l'ai personnellement constaté, l'éventuel consommateur d'huile d'olive se rabat sur l'huile d'arachide, qui est neutre et coûte moins cher.

Il y a donc énormément à faire pour la commercialisation des huiles d'olive. Mais je ne crois pas que ce soit dans la voie du raffinage, et de l' « aplatissement », sauf pour les excédents des années de pléthore. L'huile d'olive demeure un produit de choix; sa qualité doit être impeccable; sa présentation également. Ces opérations de conditionnement occuperont certainement davantage de main-d'œuvre que le raffinage, surtout si l'on tient compte des industries qui profiteront de ces opérations : emballages, publicité, imprimerie...

Le raffinage systématique trouve, par contre, sa justification lorsque, dans les années de grosse production, le marché spécifique de l'huile d'olive doit être dégagé d'excédents qui provoqueraient un effondrement injustifié des prix. L'exutoire normal est en ce cas le marché

(1) On ne classe pas les vins de choix d'après leur degré, mais d'après leur terroir, leur bouquet. Les Champagnes se distinguent en « brut, extra dry, demi sec... ». Il faudrait arriver aux mêmes méthodes pour les huiles, avec un label authentifiant le classement : alors le consommateur ferait son choix.

(2) Même lorsque l'huile d'olive arrive en CAF Marseille au même prix que l'huile d'arachide, l'écart de prix au détail est encore de 120 ou 150 francs. Actuellement, l'huile d'arachide est vendue au détail à Paris 280 francs, tandis que le bidon d'huile d'olive est vendu 500 frs.

métropolitain des huiles de graine : les huiles d'olive « aplaties » sont alors mélangées avec les huiles d'arachide, de colza, de soja. Mais, en ce cas, qui assurera le raffinage : le vendeur ou l'acheteur ?... L'expérience a tranché le débat : c'est en fait l'acheteur qui raffine, qu'il s'agisse du négociant italien importateur de lampantes ou de l'arachidier métropolitain qui achète les excédents (1).

Il faut comprendre que lorsque le triturateur de graines métropolitain — ou plus généralement l'administration française responsable — renonce à des importations de graines pour faire la place aux huiles d'olive en excédent, cette décision entraîne l'inactivité de certains équipements, le chômage d'une partie du personnel. C'est donc un sacrifice consenti par l'industrie de la Métropole au profit de l'oléiculture tunisienne, sacrifice d'autant plus sensible qu'en général il s'agit de renoncer à l'importation de graines offertes à un prix très intéressant. L'industriel — et l'administration de tutelle — acceptent cette solidarité obligatoire de la zone franc, mais à la condition implicite de conserver pour leurs propres usines l'avantage du raffinage et de limiter le chômage au secteur de la trituration des graines.

Les raffineurs d'Afrique du Nord demeureraient d'ailleurs libres de

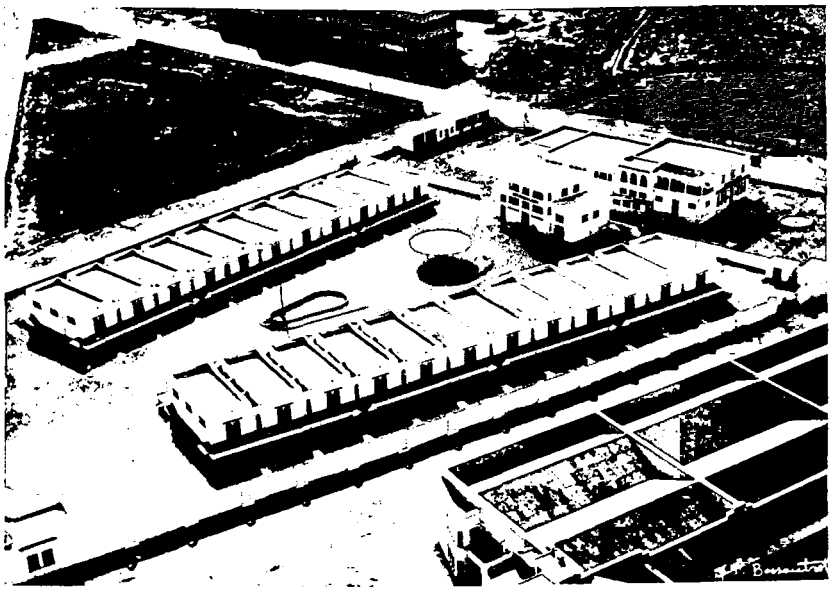

Grâce aux cotisations professionnelles, l'Office de l'huile a construit dans les diverses régions de Tunisie de vastes magasins à huile. Ci-dessus, les magasins de Sfax d'une contenance de 2.800 tonnes.
(Cliché Office de l'Huile de Tunisie
Photo J. D. Bossoutrot)

(1) Dans le système nouveau du « marché commun », c'est une société interprofessionnelle oléicole qui procèderait aux achats à un « prix d'intervention » fixé au début de chaque campagne.

courir leur chance sur le marché français : mais il paraît bien difficile, sur un marché aussi sévère que celui des huiles alimentaires, de penser trouver sa place lorsqu'on apparaît une année sur cinq dans la compétition. Je pense, pour ma part, que la Tunisie doit tenir ferme son pavillon sur le marché des huiles d'olive; et, si elle savait être sage et réaliste, il y aurait une grande place à conquérir; mais elle n'a rien à gagner à vouloir, avec des moyens très insuffisants, affronter les huiles de graines sur leur propre marché. A chacun sa place, et il y a davantage à gagner pour la Tunisie à jouer son rôle sur le marché de l'huile d'olive qu'à jouer le corsaire sur le marché des huiles de graine : sur ce marché, c'est l'entente, le « modus vivendi » qu'il faut rechercher. L'huile d'olive, qui a maintenant sa place dans les conseils des oléagineux de la zone franc, a acquis ainsi des assises solides : je n'en aurais pas dit autant voici cinq ou six ans, au temps où il fallait convaincre les oléiculteurs de la nécessité d'une double coopération, à l'intérieur de la zone franc d'une part, sur le marché oléicole méditerranéen d'autre part. Les progrès me semblent sérieux sur l'un et l'autre plan, et l'oléiculture tunisienne a tout intérêt à s'attacher désormais à confirmer, par une politique commerciale efficace (1), les avantages matériels et les succès de prestige acquis au cours de ces cinq années.

Pour en revenir à l'industrie du raffinage, dont l'activité est si faible par rapport à son potentiel, il a été souvent proposé de lui fournir du travail en important des huiles de graine à raffiner, ou même des graines à triturer. Cette proposition est renouvelée à chaque hausse intempestive des cours de l'huile d'olive sur le marché de Sfax.

Il faut, je crois, dissocier les deux problèmes. Les hausses spéculatives doivent être jugulées, et le Gouvernement ne manque pas de moyens pour atteindre ce but. Mais l'importation m'a toujours paru inopportune : c'est le moyen facile dans l'immédiat et dangereux à terme. L'huile d'olive n'est pas d'un placement aisé dans le monde : le devoir comme l'intérêt des pays oléicoles est d'être leur premier client. La politique suivie en ce domaine par l'Algérie, le Maroc, l'Italie — qui a consisté à développer une industrie de trituration de graines oléagineuses importées — est à mon avis mauvaise, car elle aboutit à limiter la consommation du produit national et peut même la condamner à terme de quelques années. La Tunisie qui avait, elle aussi, cédé à la tentation avant la dernière guerre, a bien fait, je crois, de se montrer intransigeante après la guerre (2) et de demeurer résolument et exclusivement « oléicole ». Ceci ne veut pas dire que le consommateur doive être sacrifié : un équilibre est à trouver entre les intérêts en présence, il incombe à la puissance publique de le définir et a les moyens de l'imposer si elle ne se perd pas dans les arguties et ne se laisse pas paralyser par les manœuvres intéressées

(1) L'efficacité, c'est avant tout la présence continue, ce qui suppose la stabilité des quantités offertes (donc stockage) et la stabilité des prix (donc cours à terme, pour éviter les mouvements spéculatifs).

(2) Mises à part des importations le plus souvent spéculatives, dont certaines ont été finalement fort coûteuses pour l'Etat.

des uns ou des autres. La politique des corps gras est vraiment en Tunisie une affaire d'Etat, au bon comme au mauvais sens. Des dizaines de milliers de familles d'agriculteurs tirent de l'olivier une

Fûts d'huile d'olive sur les quais du port de Sfax
(Photo Studios Africa)

grande partie de leur revenu; d'immenses espaces ne pourront être vivifiés qu'avec l'olivier comme culture de base. C'est une richesse qui dure, qui survit aux années de sécheresse et aux années d'instabilité, le symbole de la continuité, le signe de l'accrochage au sol. C'est pourquoi il ne suffira jamais, pour définir une politique tunisienne des corps gras, de comparer dans l'instant le prix d'un litre d'huile de graine et le prix d'un litre d'huile d'olive : le problème est plus complexe et plus vaste, ce n'est pas la vie du jour mais celle des générations à venir qui est en cause.

* * *

L'*industrie de la conserve* existe en Tunisie depuis de très nombreuses années à la dimension de l'artisanat. Des entreprises mieux équipées s'étaient établies dans l'entre deux guerres. Mais c'est pendant la dernière guerre que s'est développée une véritable industrie de la conserve embrassant les diverses branches d'activité (poisson, fruits,

légumes) et justifient la création des industries complémentaires (emballages...).

La *conserverie des fruits et légumes* n'a pas encore trouvé sa voie : les usines ont tour à tour entrepris diverses productions, mais leurs essais se sont heurtés suivant les cas à l'insuffisance quantitative de la production et à l'élévation des prix qui en résulte, aux accidents de maturation qui produisent des fruits impropres à la conserve, à la concurrence sur le marché local d'importations intempestives, à l'impossibilité de conclure à l'exportation des marchés à livrer.

La discontinuité de la production est attestée par quelques chiffres (dont l'exactitude est peut-être sujette à caution, car il est difficile dans certains secteurs de connaître exactement la production, mais dont l'ordre de grandeur est valable) :

CONSERVES DE FRUITS ET LEGUMES (en tonnes)

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Confitures	**1.757**	1.055	290	333	337	721	612	933
Pulpes de fruits	0	0	287	52	247	**505**	349	362
Fruits au sirop	33	30	61	432	**714**	182	262	216
Jus de fruits	7	**1.418**	265	164	150	65	1	7
Artichauts	233	**767**	88	168	301	301	479	122
Tomates	559	110	**1.176**	248	325	14	1.088	615
Arissa (1)	0	0	295	168	254	470	**660**	498
Autres légumes	**1.076**	607	41	230	116	80	322	219

Comment pourrait-on penser, avec une telle discontinuité, faire à la Tunisie une place sur le marché local et à plus forte raison sur les marchés d'exportation ?... Encore faudrait-il, pour donner une vue complète de la situation, effectuer des distinctions supplémentaires : en matière de tomates par exemple, la production a porté principalement suivant les années, soit sur des jus de tomates, soit sur des tomates pelées, soit sur des concentrés de tomates.

La Tunisie dispose pourtant de conditions favorables à la production de fruits et légumes à conserver. Les régions de Tabarka, de Bizerte, de Ras-Djebel et Porto-Farina, du Cap-Bon, certaines zones du Sahel, la région de Gabès — et la liste n'est pas limitative — ont vocation à la production de primeurs. L'expérience du domaine de l'Enfida, qui a créé une aspergière de 50 hectares dont les produits ont eu une haute cote en Angleterre et en Allemagne, montre l'ampleur des possibilités de la Tunisie.

La difficulté réside jusqu'à présent dans l'insuffisance globale de la production : le marché central de Tunis demeure, pour la plupart des productions, le principal client; si la récolte est médiocre, les prix

(1) L'arissa est une poudre de piment rouge séché et moulu qui sert à la confection de sauces fortes. C'est une production typique du Cap-Bon.

s'élèvent et les conserveurs ne peuvent travailler avec des prix trop élevés, les exportateurs doivent renoncer à toute affaire; si la récolte est très belle, les prix s'effondrent, parce que les circuits d'exportation ne sont pas prêts à répondre à l'offre, et l'année suivante c'est la production qui se contracte. Il faudrait pouvoir sauter d'un seul coup du marché local au marché d'exportation : tant que la production restera entre les deux limites, l'instabilité des prix découragera les producteurs, les exportateurs et les conserveurs. Il y a déjà eu tant d'expériences malheureuses que les producteurs sont circonspects et que la Tunisie ne parvient pas en ce domaine à sortir de sa situation fausse où le Marché Central de Tunis dicte les prix. Il faut ajouter à ce tableau que certaines difficultés techniques se sont produites, notamment pour la culture de la tomate (maladie dont l'origine n'a pas été décelée : de nombreuses thèses s'affrontent sans résultat, et l'importation de concentrés continue).

L'Etat, qui a créé des possibilités d'irrigation, ne peut se désintéresser de ces problèmes, qu'ils soient agronomiques ou commerciaux : surtout que leur solution n'intéresse pas seulement la Basse Medjerdah ou les forages effectués par les Services de l'Hydraulique, mais encore les irrigants particuliers de nombreux secteurs et notamment des environs de Tunis et du Cap-Bon.

Il faudrait multiplier les exploitations pilotes avec l'aide technique et financière de l'Etat : ce serait de l'argent bien placé, susceptible de faire fructifier dans le futur les milliards consacrés au développement des ressources hydrauliques et aux plantations d'espèces fruitières. Toutes les activités en cause exigent une main-d'œuvre importante et elles assurent la vie de nombreuses activités annexes : conditionnement, emballages, transports, manutention.

L'équipement actuel des conserveries ou des stations d'emballages est largement suffisant pour faire face à une production accrue. En ce qui concerne spécialement la conserverie, l'équipement actuel n'est utilisé qu'au quart de sa capacité :

ACTIVITE DE LA CONSERVERIE (en tonnes)

	Capacité de production	Production effective
Légumes	6.000 à 8.000	1.200 à 2.000
Fruits	5.000 à 6.000	1.500 à 1.800

L'exportation demeure très limitée : en 1954, le total des préparations de fruits et légumes exportées est de 1.250 tonnes, dont 1.180 tonnes, soit 94 %, sur la France. Il est certain que pour des quantités aussi faibles, il est à peu près impossible d'engager une prospection sérieuse et coûteuse sur les marchés étrangers.

Pour développer l'activité de la conserverie, l'accord des producteurs, des conserveurs et des exportateurs est indispensable, et même en un sens celui des importateurs, puisque pour certains produits (le

concentré de tomate est le plus notable) les quantités importées dépassent la production locale. Je ne méconnais pas les difficultés d'un tel accord : l'Etat peut y aider et dispose de nombreux moyens pour le rendre avantageux aux intéressés. L'irrigation ne se conçoit pas sans un développement des cultures maraîchères, et celles-ci ne peuvent se développer sans une conserverie techniquement et commercialement capable d'absorber les excédents. A la fin du compte, les dépenses et les sacrifices de l'Etat seraient largement payés : c'est une question d'économie générale, les comptes en sont complexes, mais les répercussions heureuses d'une activité largement accrue se feraient sentir en cascade, aussi bien du point de vue économique et social que du point de vue d'une fiscalité bien comprise.

La *conserverie de poisson* est actuellement plus importante et plus régulière que la conserverie de fruits et légumes. L'écart est notamment sensible à l'exportation :

VALEUR DES EXPORTATIONS (en millions de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
Conserves de poisson	460	680	737	786	754
Conserves de fruits et légumes	142	97	79	80	137

La production s'est développée à la faveur et à cause du cloisonnement de la guerre, mais les progrès se sont poursuivis au cours des années récentes :

PRODUCTION DE CONSERVES DE POISSON (en tonnes)

	Sardines Sardinelles Maquereaux	Thon de madragues et petit thon de Gabès	Crevettes et Langoustes	Total
1946	1045	149	0	1094
1947	923	95	0	1018
1948	2308	150	0	2458
1949	3495	81	3	3579
1950	2800	257	124	3181
1951	3408	525	214	4147
1952	4135	513	220	4868
1953	4220 [2]	600	294	5114
1954	4810	546	205	5561

Malgré ces progrès, l'activité des conserveries demeure encore très en dessous de la pleine utilisation des moyens. La capacité de production peut en effet être évaluée à 10.000 ou 12.000 tonnes par an; et la production effective des dernières années est voisine de la moitié de la capacité théorique.

La consommation locale s'accroît progressivement, mais ne représente encore que 25 ou 30 % de la production. La plus grosse part

de la production est donc exportée et pratiquement c'est vers la France seule, en raison des prix, que l'exportation s'effectue (1) :

CONSERVES DE POISSONS (en tonnes)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Production	3.579	3.181	4.147	4.868	5.114	5.561
Exportation	2.468	2.442	3.261	3.514	3.741	3.643
% du total.....	68 %	76 %	78 %	72 %	73 %	65 %

Si l'on évalue la consommation locale par différence, et si l'on tient compte d'un certain stock à la fin de 1954, on s'aperçoit que la consommation tunisienne serait passée d'environ 1.000 tonnes par an

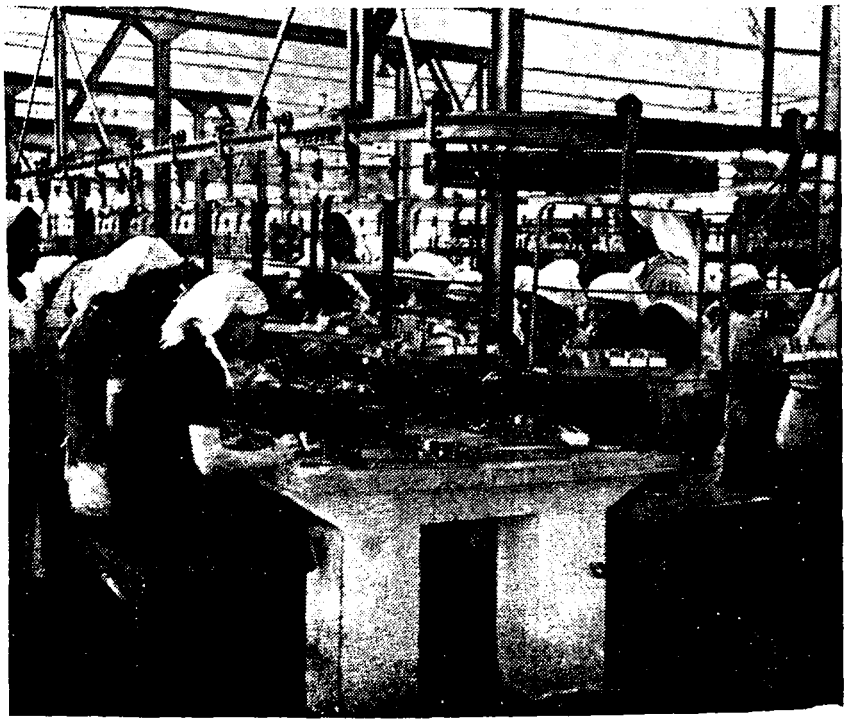

La mise en boîte du poisson à l'usine « TUNAL » de Sousse
(Photo G. de Matteis)

pour la période 1949-51 à 1.400 au cours des années suivantes. La consommation s'est donc développée, mais est encore faible : 400

(1) En 1954, les exportations sur la France représentent 3.593 tonnes sur un total de 3.643, soit 98.6 %.

grammes par tête et par an si on la rapporte à la population totale, 1.200 ou 1.400 grammes si on la compare à la population urbaine (1). Par conséquent, si le pouvoir d'achat de la masse pouvait s'accroître et l'économie d'échange se développer, la consommation locale de conserves de poisson doublerait vraisemblablement; mais on peut penser néanmoins que pendant au moins quatre ou cinq ans, sinon davantage, l'exportation restera le principal débouché.

Pour l'instant, ce ne sont pas tellement les débouchés qui limitent la production, mais plutôt l'insuffisance et l'irrégularité des apports de poisson aux conserveries. C'est un problème que nous retrouverons plus loin avec la pêche.

Mais si, comme on peut le souhaiter, la pêche se développe, le problème des débouchés risque de se poser. Il s'analyse en trois termes :

— d'abord la qualité; elle s'est très nettement améliorée au cours des dernières années, mais elle réserve encore des déceptions et le contrôle des fabrications doit être plus rigoureux; il faut ajouter, à l'égard des débouchés extérieurs, que le consommateur français, allemand, anglais, belge, scandinave préfère les sardines aux sardinelles et le thon blanc au thon rouge; la Tunisie subit de ce point de vue un handicap commercial incontestablement assez lourd;

— ensuite les prix; le prix de vente des boîtes de sardinelles — puisque c'est la plus grosse production — a baissé de quelques francs au cours des deux ou trois dernières années, alors que les prix de revient se sont alourdis; il n'est pas du tout certain qu'une conserverie qui observerait tous les règlements et travaillerait au prix du marché puisse en définitive présenter un compte d'exploitation en bénéfice ou même en équilibre; ceci mériterait un examen sérieux;

— enfin, la profession elle-même de conserveur n'est pas nettement dégagée en Tunisie; nombre de conserveurs exercent plusieurs professions et il est quelquefois avantageux de liquider à perte un stock de conserves pour spéculer sur l'huile, ou de réaliser un bénéfice sur un stock d'huile plutôt que de fabriquer des conserves; ce sont là des cas isolés sans doute, mais qui se sont produits et qui menacent toujours d'instabilité la conserverie elle-même, et tous ceux qui vivent de son activité; je sais bien que la pluralité d'activité fait en quelque sorte partie de la structure économique tunisienne, en ce sens qu'elle vise à se prémunir contre la discontinuité de certaines activités résultant de l'irrégularité des récoltes. Mais cette pluralité est ici particulièrement sensible, parce que toute activité industrielle suppose des investissements et des calculs à long terme : il suffit d'un « corsaire » qui ne joue pas le jeu parce qu'il « se rattrape » dans une autre branche, pour fausser le marché, perturber la vie des entre-

(1) Aux 1.200 ou 1.500 tonnes produites localement, il faudrait ajouter 350 tonnes de conserves importées, conserves de choix pour la plupart : cet indice marque, après bien d'autres, l'importance de la consommation privilégiée par rapport à la consommation de masse.

prises et priver de leur emploi des salariés qui, elles et eux, ne se rattrapent que très difficilement dans une autre branche (1).

Mais les problèmes de débouché et d'organisation de la profession ne doivent pas faire perdre de vue celui de l'approvisionnement, qui demeure posé. Il faut donc en venir à l'étude de la pêche elle-même.

* * *

La pêche *maritime* doit pouvoir se développer, puisque les équipages italiens sont pris très fréquemment en flagrant délit de pêche dans les eaux territoriales tunisiennes, surtout sur la côte orientale du Cap-Bon et dans les parages de la Galite. Mais ce développement exigerait la modernisation du matériel, l'amélioration des méthodes de pêche et la modification des habitudes des pêcheurs.

Le problème est donc psychologique, technique et financier. Il faut souligner tout de suite que ce ne sont pas les moyens financiers qui ont jusqu'à présent freiné l'évolution; les crédits réservés annuellement à la pêche dans le plan d'investissement n'ont jamais été intégralement dépensés.

Si l'on excepte les madragues qui, au prix d'un effort financier considérable, ont accru et modernisé leurs moyens et leurs méthodes, on peut dire que la pêche tunisienne n'a guère évolué depuis vingt ans, qu'il s'agisse du chalutage, de la pêche à la sardine ou de la pêche au thon. L'échec de quelques tentatives de rénovation (senne tournante pour le thon, pêche à la rogue pour la sardine) n'est pas décisif, car il a été le résultat ou d'une préparation insuffisante ou de circonstances malheureuses.

Dans le secteur du chalutage, l'absence de patrons capables de perdre de vue le rivage et l'habitude des pêcheurs de rentrer chez eux chaque soir empêchent la recherche de nouveaux bancs qui exigeraient des sorties de plusieurs jours (2).

Les chalutiers sont plus nombreux qu'en 1938, mais pêchant sur des bancs en voie d'épuisement, les quantités ramenées ne sont guère plus importantes, globalement, qu'elles n'étaient avant-guerre : un certain déclin est même enregistré par les statistiques au cours des dernières années :

PECHE AU CHALUT (en tonnes)		
1936 : 2.750	1945 : 2.130	1950 : 3.100
1937 : 3.250	1946 : 2.080	1951 : 2.850
1938 : 2.840	1947 : 2.820	1952 : 2.930
1939 : 2.640	1948 : 3.560	1953 : 2.790
1940 : 3.220	1949 : 3.020	1954 : 2.680
Moyenne : 2.920	Moyenne : 2.720	Moyenne : 2.870

(1) Il ne faut d'ailleurs pas voir dans cette observation un grief particulier à la conserverie de poisson. Il y a bien d'autres branches où des professionnels sont tour à tour industriels et commerçants, en accentuant de ce fait les oscillations de la conjoncture. Tant qu'une spécialisation au moins relative ne se réalisera pas dans certaines branches, il apparaît difficile qu'elles atteignent le minimum de stabilité et de continuité nécessaire à l'industrialisation.

(2) La Direction des Travaux Publics a équipé un chalutier pour des sorties de plusieurs jours : les résultats, sans être très décisifs, montrent que l'expérience doit être développée avec des moyens accrus.

Deux ou trois campagnes seront sans doute nécessaires pour repérer des lieux de pêche plus lointains et il est impossible à l'initiative privée d'entreprendre cette tâche. Si les recherches sont fructueuses, il restera à former des capitaines et mécaniciens, à recruter des équipages acceptant de passer plusieurs jours à la mer, à rénover l'armement avec des chalutiers plus lourds, dotés de glacières et de sondeurs ultra sons. La troisième étape ne sera pas moins difficile : habituer la population à consommer du poisson conservé sous glace, comme dans tous les grands pays du monde, au lieu de poisson fraîchement pêché. Il s'agit en somme d'apporter une révolution complète tout au long de la chaîne, du pêcheur au consommateur, après avoir vérifié — cela va de soi — que le principal intéressé, le poisson, ne déjouera pas les calculs effectués au départ.

La *pêche au feu*, ou pêche au « lamparo », s'est fortement développée pour satisfaire la demande des conserveries. Bien que les statistiques soient délicates à établir pour un armement dispersé, on peut tenir pour indicatives de l'évolution les statistiques actuellement dressées par le Service des Pêches :

PECHE AU FEU (en tonnes)		
1936 : 2.330	1945 : 2.570	1950 : 3.170
1937 : 1.750	1946 : 3.530	1951 : 4.820
1938 : 990	1947 : 2.440	1952 : 5.170
1939 : 1.000	1948 : 3.970	1953 : 3.460
1940 : 1.870	1949 : 3.870	1954 : 6.090
Moyenne : 1.590	Moyenne : 3.270	Moyenne : 4.540

Malgré cette progression, les conserveries de Mahdia et de Sousse n'utilisent que la moitié environ de leurs moyens. L'activité est dans l'ensemble supérieure à cette proportion à Mahdia où les bateaux sont plus nombreux, les liens plus faciles entre pêcheurs et conserveurs, et où — ce qui constitue un élément non négligeable — la législation sociale a été jusqu'à maintenant très incomplètement appliquée. Par contre, à Sousse l'approvisionnement des conserveurs est très irrégulier et renouvelle chaque année des difficultés dont les dissentiments entre pêcheurs et conserveurs ne facilitent pas la solution.

La pêche des sardines et sardinelles pose dans l'immédiat plusieurs problèmes : organisation de la pêche et rapports avec les conserveurs à Sousse, agrandissement et équipement du port de Mahdia, compression des prix de revient (avec la revendication par les pêcheurs de la détaxe totale des carburants et autres produits repartant à la mer). Mais les procédés et les moyens de pêche eux-mêmes méritent examen : la pêche au feu ne peut être pratiquée que pendant certains jours — jours sans lune des mois d'été — ce qui revient à dire que l'armement et les installations de conserverie sont condamnées à ne travailler qu'à peine cent jours par an. Il en résulte d'autre part un rythme discontinu dans la marche des usines, des prix de revient élevés, l'impossibilité de soutenir la concurrence sur le marché international; et finalement, c'est la France seule qui achète, mais ses besoins ne sont pas illimités et les apports algériens, tunisiens, ma-

rocains, joints à la production métropolitaine, couvrent largement la demande.

La saturation du marché conduit toujours au tassement des prix et la conserverie tunisienne devra y faire face. Si l'on pouvait acclimater des méthodes de pêche utilisables tout au long de la saison, qui mettent fin aux interruptions des jours de lune ou des jours de houle, les conditions d'exploitation seraient plus favorables. Mais, ici encore, la puissance publique seule peut entreprendre une action novatrice : la profession de la pêche est trop divisée, trop anarchique, pour se

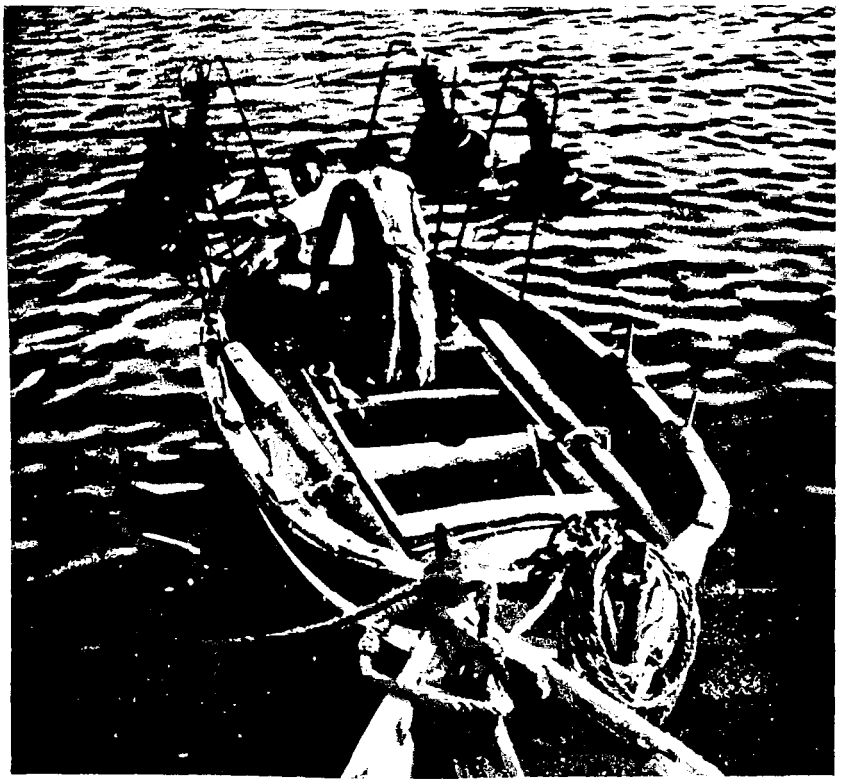

Un lamparo

(Photo J.-L. Combès)

lancer elle-même dans une tâche pourtant capitale pour la vie des riverains du Sahel. Et comme le Sahel, surpeuplé, est fort limité en fait de ressources, celles que pourrait procurer la pêche compteraient double dans ces régions.

La *pêche côtière* est beaucoup plus dispersée, et plus anarchique encore. Elle est pratiquée par plus de 7.000 marins, pour la plupart

artisans travaillant à leur compte, sur plus de 2.000 bateaux (1). La pêche côtière fournit à peu près 40 % des tonnages et à peu près la moitié en valeur du total de la pêche, y compris les lacs et les thonaires. Bien que cette forme de pêche soit en général méconnue, elle mérite donc que l'on s'intéresse à elle. Il n'y a certainement pas de grande révolution à y apporter, elle a ses traditions et ses routines.

La flotille de la pêche côtière au pied du fort espagnol de Kélibia
(Photo Studios Africa)

Mais malgré tout, des améliorations sont possibles : les abris, le matériel, l'organisation coopérative. Et surtout, la diminution du nombre des pêcheurs dans certains ports depuis 1938 laisse penser qu'il fau-

(1) Dans un article paru dans le BEST de décembre 1953, M. Pascal, Chef du Service de l'Inscription Maritime et des Pêches, donnait pour l'ensemble de la pêche *en mer les effectifs suivants* :

Pêche côtière	7.029	marins	pêcheurs
Pêche au chalut	681	»	»
Pêche au poisson bleu	1.083	»	»
Pêche aux crustacés	67	»	»
Pêche aux éponges	2.800	»	»
Total	11.660	»	»

Ces chiffres ne concernent que la pêche en mer, et non celle qui se réalise avec des installations fixes, borgiques des lacs et madragues. Les effectifs employés à la pêche dans les lacs varient de 220 à 230, ceux des madragues se sont élevés progressivement de 150 en 1949 à près de 600 en 1954, contre respectivement 75 et 300 en 1938.

drait sans doute faire quelque chose pour retenir les marins à la mer, ou attirer de nouvelles vocations :

NOMBRE DE MARINS EMPLOYES A LA PECHE AU POISSON (1)

	Sousse	Monastir	Mahdia	Chebba	Sfax	Gabès	Djerba	Zarzis
1938	424	810	490	495	2.996	1.180	975	990
1952	778	552	859	217	2.147	530	632	333
Différence	+ 354	— 258	+ 369	— 278	— 849	— 650	— 343	— 647

Il faut d'ailleurs noter que la diminution des effectifs à Sfax est due presque exclusivement à la disparition des pêcheurs italiens : mais ceci n'a pas provoqué pour autant un accroissement du nombre des pêcheurs tunisiens (2). Ce ne sont donc pas seulement des améliorations matérielles qui sont en cause, mais une préparation psychologique qui doit être entreprise dès l'école.

La *pêche dans les lacs et la pêche à la madrague* sont le monopole

L'arrivée des thons à l'usine de Sidi-Daoud qui traite en moyenne 500 tonnes de thon par an.

(Photo Studios Africa)

(1) Voir l'article de M. Gaudillière « La pêche sur le littoral oriental de la Tunisie ». BEST, mars 1954, pages 45 à 74.

(2) Au contraire, dans la pêche aux éponges, les effectifs tunisiens ont partiellement comblé le vide laissé par le départ des pêcheurs italiens d'avant-guerre.

de l'Etat ou de concessionnaires possédant des moyens importants : les effectifs employés sont peu importants par rapport à ceux de la pêche côtière par exemple, mais ils se sont accrus assez sensiblement au cours des récentes années, notamment dans les madragues dont la moyenne quinquennale de pêche est, avec trois madragues seulement, supérieure à celles des meilleures périodes d'avant-guerre où cinq ou sept madragues étaient exploitées : c'est d'ailleurs en fait les madragues de Sidi-Daoud, au nord-ouest du Cap-Bon, qui apportent à elles seules l'accroissement de production constaté.

Le *tableau général de la pêche*, établi pour des moyennes quinquennales, laisse en définitive apparaître un accroissement de production très appréciable :

RESULTAT DE LA PECHE (en tonnes)

	Moyenne 1936-40	Moyenne 1945-49	Moyenne 1950-54
Pêche au chalut	2.920	2.720	2.870
» au feu	1.590	3.270	4.540
» côtière	3.350	3.520	3.920
» dans les lacs	710	410	710
Madragues	400	150	850
Total	8.970	10.070	12.890

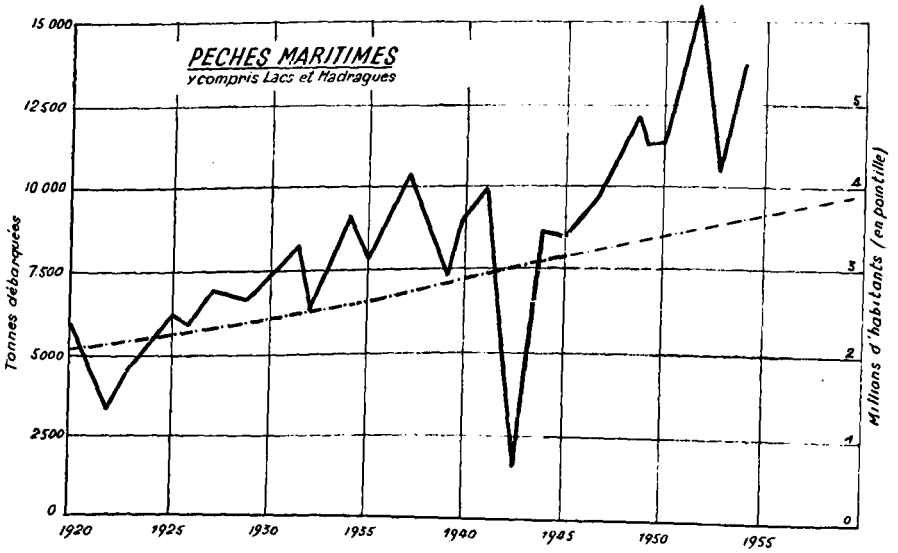

L'augmentation d'ensemble dans cet espace de 15 ans ressort à 44 %; mais elle n'a pas été homogène suivant les groupes :

— la pêche au chalut et la pêche dans les lacs se trouvent au même niveau qu'avant-guerre; mais comme les moyens en hommes et en matériel se sont accrus, il faut en conclure que c'est la productivité qui a diminué; le chalutage employait, en 1938, 40 bateaux et

320 marins, il emploie aujourd'hui 64 bateaux et 610 hommes pour le même résultat;

— la pêche côtière a progressé d'environ 15 %, malgré une légère réduction du nombre des permis et du nombre des pêcheurs;

— la pêche à la madrague et la pêche au feu, enfin, ont plus que doublé les chiffres d'avant-guerre; dans les deux cas, le matériel est plus puissant et plus concentré (3 thonaires au lieu de 5 en 1938 — 65 embarcations de pêche au feu au lieu de 135 en 1938); dans les deux cas également, le personnel employé s'est sensiblement accru (1). Ces deux secteurs sont ceux qui intéressent la conserverie et sur lesquels de nouveaux efforts pourraient être faits : s'agissant de poissons non sédentaires, les risques d'épuisement sont moins sérieux que pour le chalutage ou la pêche côtière.

En résumé, si l'on s'en tient aux résultats d'ensemble, la pêche est l'une des activités nourricières dont la progression depuis une vingtaine d'années a été comparable à l'accroissement de la population, c'est-à-dire des consommateurs. Mais la pêche n'emploie pas davantage de producteurs qu'en 1938. Nous retrouvons ici le grand paradoxe de l'économie tunisienne — et qui ne lui est pas particulier — : il est peut'être possible de nourrir la population grâce à l'accroissement des moyens matériels ou à l'amélioration de la technique, mais rarement se constate parallèlement une élévation de l'emploi du même ordre de grandeur. Le problème de la Tunisie est à trois faces — production, emploi, prix de revient — et l'étude plus minutieuse de chacun des secteurs de la pêche serait certainement à cet égard plein d'enseignements; mais les conclusions ne seraient pas toutes encourageantes.

La disparition de 800 Italiens qui pêchaient le poisson à Sfax en 1938 n'a pas provoqué d'augmentation des effectifs tunisiens (2). Les conserveries tunisiennes manquent de poisson, mais des équipages italiens pêchent au feu en vue des côtes tunisiennes (3). Ce qui est plus affligeant encore, c'est de voir à certains jours, dans les eaux de la Galite, plusieurs dizaines de bateaux siciliens, montés chacun par quinze hommes, et pas un bateau tunisien.

* * *

L'*industrie laitière* a déjà été évoquée à l'occasion des possibilités ouvertes à l'élevage bovin (4) et à la nécessité de le développer dans les périmètres irrigués du Nord. Mais il ne faut pas négliger le trou-

(1) En ce qui concerne la pêche au feu, les effectifs sont passés de 660 en 1938 à plus de 1.500 en 1949-51; ils sont ensuite retombés en dessous de 1.000. Quant aux madragues, l'effectif a doublé par rapport à 1938 et elles emploient 600 personnes.

(2) Au contraire, ils se sont légèrement réduits. Par contre, dans la pêche aux éponges, à Sfax et à Zarzis, le vide laissé par le départ des Italiens a été partiellement comblé.

(3) En 1955, une conserverie a, pour travailler, passé un contrat de mise en boîtes à façon avec des pêcheurs italiens, qui ont apporté le poisson et remporté les boîtes pleines. Ce n'est aucunement critiquable. Mais il faudrait, puisqu'il y a du poisson, le pêcher soi-même, et le mettre en conserve pour son propre compte : voilà l'objectif final.

(4) Voir BEST, octobre 1955, page 101.

peau de brebis laitières, qui fournit depuis longtemps en Tunisie une production de fromages « type Sicile et Sardaigne ».

Jusqu'à ces dernières années, les produits laitiers ont été traités surtout à l'échelle familiale ou artisanale. C'est depuis 1949 qu'une industrie est née avec la création de deux usines modernes : l'usine de Mateur, créée par la Sotulaifrom (Société Tunisienne laitière et fromagère, filiale de Roquefort) et la Centrale laitière de Tunis, dans

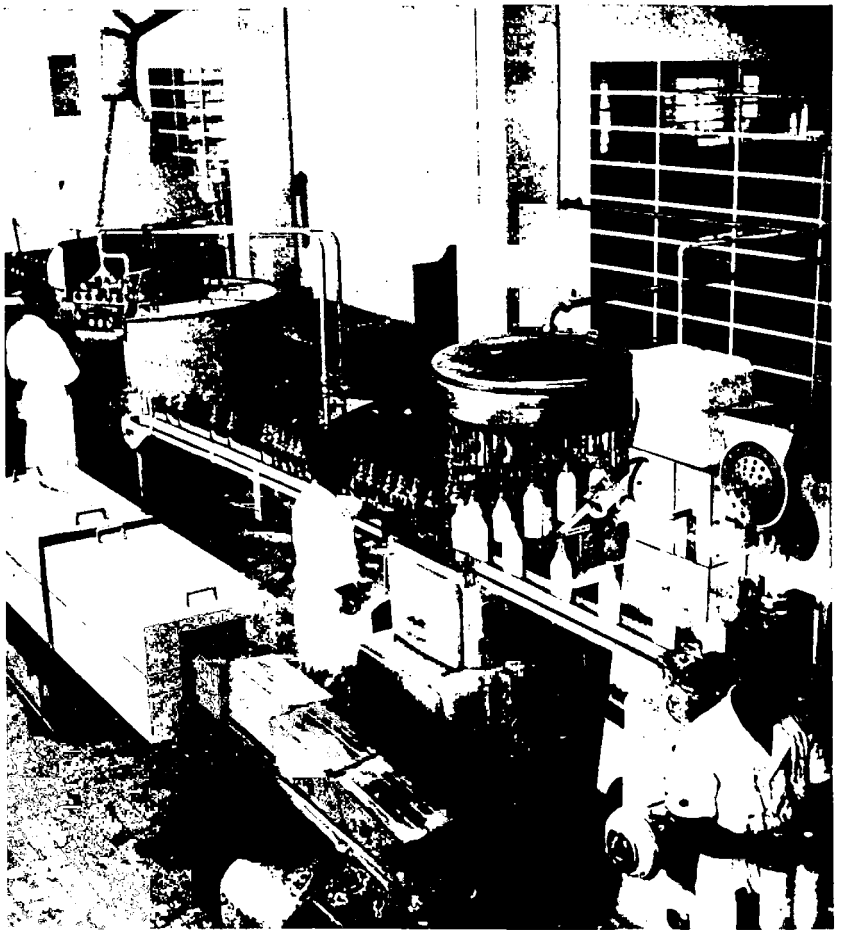

La Centrale Laitière de Tunis est capable de traiter 25.000 litres de lait par jour, et de stocker les excédents d'été sous forme de beurre ou de lait stérilisé.

(Photo Studios Africa)

laquelle sont intéressées la Sotulaifrom, la Stemia (entrepôts frigorifiques du port de Tunis), et la Société frigorifique et des brasseries de Tunis.

La première usine avait pour but de développer l'élevage des brebis laitières, en vue de la fabrication de fromage à pâte persillée du

type Roquefort, avec une capacité de plusieurs centaines de tonnes par an. La seconde visait à créer, dans un rayon de 100 kilomètres de Tunis, des chaînes de ramassage de lait de vache pour l'agglomération de Tunis; elle est équipée pour la pasteurisation et la stérilisation, ce qui lui permet d'alimenter d'autres régions de Tunisie (Sfax, Kairouan, le Sud) et de stocker les excédents d'été; elle a traité jusqu'à 25.000 litres de lait par jour et a dû dépasser ses projets initiaux.

Ces deux usines, et leurs chaînes de ramassage, sont parfaitement équipées pour constituer l'outil d'une politique laitière, malgré les difficultés inhérentes au climat. Mais encore faudrait-il que cette politique laitière soit clairement définie et qu'elle soit, sinon approuvée, du moins appliquée par tous : producteurs, transformateurs, revendeurs, importateurs, consommateurs. C'est sans doute beaucoup demander, puisque les accords n'ont jamais été définitifs, qu'à certaines époques une sorte de guérilla commerciale a opposé les divers groupes d'intéressés, et que les usines ont enregistré des pointes et des creux successifs dans leur activité.

Le volume des importations de produits laitiers atteste pourtant la portée qu'aurait du point de vue de la technique agricole comme du point de vue de l'économie générale le développement de la production laitière :

IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS (en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954
Lait concentré	2.447	2.468	1.940	2.527	2.720
Beurre	490	701	792	872	917
Fromage	1.052	1.230	1.259	1.546	1.525

Ces importations, en accroissement continu, représentent 40 à 50 millions de litres de lait par an, de 110.000 à 140.000 litres par jour, quatre à cinq fois l'activité de deux usines dans les meilleures périodes. Evidemment, il n'est pas question de supprimer complètement les importations : le lait concentré ou en poudre s'impose pour certains usages ou dans certaines régions, les types de fromage sont trop variés pour qu'on puisse songer à les remplacer tous. Mais il faut observer que les importations de beurre représentent, en litres de lait, la moitié des importations totales.

La valeur de ces importations atteint en 1954 environ 1.250 millions de francs, autant que le produit de la pêche, presque autant que les exportations de vin, nettement plus que les exportations d'alfa de chacune des trois dernières années.

Si l'on compare les importations à la production locale — telle du moins que peuvent la chiffrer les investigations statistiques — on découvre qu'elles sont pour le beurre presque égales à la production et pour le fromage près de deux fois supérieures.

La substitution du produit local au produit importé pose certainement des questions de types, de qualité, de prix. Mais, pour en juger

de haut, que l'on apprécie le travail et la vie que procurerait une partie seulement des 1.250 millions si, au lieu de payer des importations, ils soutenaient le développement d'une économie laitière, avec tous ses prolongements; la production laitière, la viande, les cuirs, mais aussi les transports, le froid, la transformation, les emballages...

* * *

Les *autres industries alimentaires* ne peuvent faire, dans le cadre d'une telle étude, l'objet d'un examen individuel. Qu'il suffise ici de les énumérer, en s'en tenant pour l'instant à celles qui transforment des matières premières locales en n'important qu'une faible part des matières nécessaires :

— les *glacières :* deux à Tunis, une usine annexe dans les villes de l'intérieur et les principaux ports de pêche;

— la *brasserie* qui fabrique près de 100.000 hectolitres de bière par an (1), contre environ 4.000 à 5.000 hectolitres importés;

— les *boissons gazeuses :* limonades, jus de fruits gazéifiés, coca cola (exporté sur la Tripolitaine);

— la *vinaigrerie,* qui pourrait satisfaire largement une consommation accrue et qui a fait baisser les importations de 95 %;

— les *eaux gazeuses,* deux sources exploitées, l'importation est tombée de près de moitié en cinq ans.

LES INDUSTRIES ET LES MATIERES PREMIERES DIVERSES

Les statistiques du commerce extérieur montrent que sont exportées de Tunisie de nombreuses matières brutes ou à peine travaillées; ces statistiques révèlent aussi que dans certains secteurs subsiste une importation régulière de produits finis, alors même que la Tunisie exporte les matières brutes nécessaires à ces fabrications ou qu'elle possède elle-même une industrie de transformation.

Mais il ne suffit pas de constater ces mouvements, ou d'y voir une anomalie, pour qu'existent réellement des possibilités d'industrialisation. Dans chaque cas il faudrait procéder à une étude minutieuse : conditions techniques de la production, approvisionnements, main-d'œuvre; étude de rentabilité, prix de revient, statut fiscal; étude de marché, besoins locaux, débouchés à l'exportation en recherchant les caractéristiques des courants actuels (possibilité de compression des prix en cas d'apparition d'un concurrent nouveau, mouvement de la production, extension en cours ou en projet dans les autres pays, devises en lesquelles s'effectuent les échanges et distinction du marché en groupes monétaires, liens commerciaux ou financiers entre les vendeurs et les acheteurs...).

Il ne peut être question d'effectuer ici une pareille étude pour chacun des postes de la nomenclature douanière. Même en se limitant à

(1) La production a doublé par rapport à 1947.

et des enquêtes sur place : une bonne enquête de marché ne peut s'effectuer « en chambre », il faut dépouiller sa qualité de fonctionnaire, se faire tour à tour producteur, intermédiaire, consommateur, dans le lieu où se déroule la vie de chacun d'eux.

* * *

Les *éponges* sont une des richesses caractéristiques de la mer tunisienne. Les fonds spongifères de la côte orientale et du golfe de Gabès attirent non seulement les équipages tunisiens, mais aussi, traditionnels pêcheurs d'éponges, des Italiens et des Grecs.

Avant-guerre, une partie des équipages étrangers étaient basés à Sfax. Leur éviction depuis 1945 a eu l'avantage de faire leur place aux pêcheurs italiens, mais a eu pour contrepartie d'accentuer la compétition sur les fonds de pêche du golfe de Gabès, et d'aggraver la dévastation résultant de l'exploitation intensive des années 1941 et 1942.

Néanmoins, la pêche d'éponges tunisienne a retrouvé son niveau d'avant-guerre :

PECHE D'EPONGES (en tonnes)			
moyenne 1920-1924	118	moyenne 1940-1944	269 (1)
moyenne 1925-1929	132	moyenne 1945-1949	114
moyenne 1930-1934	119	moyenne 1950-1954	127
moyenne 1935-1939	102	année 1954	180

L'apport au revenu national tunisien est modeste : les statistiques de la pêche estiment pour 1954 la valeur totale des éponges au débarquement à 202 millions de francs et les documents douaniers montrent que, pour la moyenne des années depuis 1951, les exportations ont représenté 320 millions par an. Ce qui est beaucoup plus important, c'est que l'éponge fait vivre dans le Sud de 2.500 à 3.000 pêcheurs, et que la préparation et le triage des éponges emploient à Sfax des centaines d'ouvriers.

Est-il possible d'accroître à l'avenir les résultats de la pêche ?... En quantité probablement, si l'on respecte les fonds réservés, afin d'en activer la reconstitution; en qualité très certainement, si l'on renonce au mauvais usage de la gangave qui ratisse les fonds sans discernement. Peut-être ne faut-il pas compter sur un accroissement du nombre des pêcheurs : c'est le rendement surtout qui peut s'élever, et avec lui le revenu par tête.

L'amélioration de la qualité et du rendement est d'ailleurs nécessaire pour une autre raison. Les progrès des industries de synthèse ont suscité la concurrence de produits spongieux artificiels qui, pour

(1) La moyenne anormalement élevée des années 1940-1944 provient surtout de l'année 1942 au cours de laquelle les statistiques accusent une pêche de 841 tonnes.

certains emplois, tendent à supplanter l'éponge naturelle. La lutte n'est pas égale entre le produit naturel, dont la production et la commercialisation conservent un caractère assez archaïque (1), et les produits artificiels dont la production très concentrée, la publicité massive, la présentation colorée portent le sceau du monde économique d'aujourd'hui.

Malgré l'élévation des frais de production, les cours pratiqués à Sfax se sont progressivement abaissés depuis 1951 : les éponges gangaves du golfe de Gabès sont cotées en 1955 à 1.650 frs contre 1.880 en 1951, les éponges scaphandres à 3.300 frs au lieu de 4.300 en 1951.

Les gangaviers dans le port de Sfax

Le prix moyen des exportations marque une régression analogue : 2.200 ou 2.300 frs en 1954 contre 2.700 à 2.750 en 1951.

Il faut enfin indiquer que les éponges sont exportées « lavées » mais non « blanchies ». Les opérations de conditionnement sommaire (épierrage, cisaillage, lavage, triage) sont en général seules effectuées à Sfax : elles valorisent le produit d'environ 30 %. Le blanchiement et la mise sous cellophane seraient d'un rapport plus considérable : il a été tenté de réaliser ces opérations en Tunisie, mais les tentatives ont échoué sur le plan commercial, et ces opérations demeurent pratiquement le monopole des pays d'utilisation. Ceci ne

(1) La pêche est effectuée avec des moyens rudimentaires, elle a jusqu'à maintenant peu évolué. Quant à la commercialisation, elle est en fait assurée à travers le monde par des commerçants grecs s'appuyant sur des relations de famille, d'amitié ou d'intérêt ; il paraît bien difficile d'échapper à cette espèce de monopole commercial, surtout que la Tunisie n'est pas seule à pêcher. Il y aurait tout de même un effort à tenter sur le marché français qui absorbe à peu près 80% des exportations d'éponges de la Tunisie.

signifie évidemment pas que les habitudes actuelles constituent un privilège naturel, mais, sur un marché aussi délicat et aussi fermé que celui de l'éponge, les tentatives doivent être prudentes, les transitions insensibles.

***

Le *liège* présente, du point de vue de l'exportation, une situation assez proche de celle de l'éponge : le liège ouvré n'y occupe qu'une place très modeste, environ 5 % du tonnage de liège brut :

EXPORTATION DE LIEGE

	Liège brut		Liège ouvré	
	en tonnes	en millions	en tonnes	en millions
1950	5.042	101	134	3
1951	8.564	228	327	48
1952	6.049	306	298	125
1953	6.764	280	323	132
1954	6.531	358	295	133

Sur ces quantités la France a, en 1954, absorbé 96 % du liège ouvré et 6 % à peine du liège brut. La majeure partie de ce dernier est exportée vers l'Algérie, environ les deux tiers, mais les Etats-Unis achètent chaque année un tonnage qui, au cours des dernières années, a varié de 100 à 2.000 tonnes.

Ces indications laissent percer la possibilité d'accroître à l'avenir la part du liège ouvré. Mais deux réserves tempèrent cette possibilité. D'après la qualité moyenne du liège tunisien n'atteindra jamais la qualité du liège portugais, par exemple, et les ambitions doivent tenir compte de ce facteur, d'autant plus que le bouchonnage, jadis principale utilisation du liège, perd chaque année du terrain, sauf pour les bouchages de luxe. La seconde réserve vise la politique forestière elle-même : une industrie ne peut se créer, avec les immobilisations de capitaux qu'elle exige, si son approvisionnement n'est pas garanti; ceci suppose que soient durablement assurées la défense de la forêt et sa saine exploitation, mais aussi son extension (souhaitable à bien d'autres points de vue); ceci suppose d'autre part un système d'adjudications assurant l'approvisionnement prioritaire des industries et limitant de possibles spéculations (1).

***

L'*alfa* a déjà fait l'objet de quelques observations dans le chapitre consacré à la production agricole (2). Il suffit de les compléter en étudiant maintenant les utilisations possibles. La première est la *spar-*

(1) Il est difficile en d'autres domaines d'assurer l'approvisionnement de l'industrie (cuir par exemple), parce que les producteurs sont légion. Dans le cas du liège, il n'y a guère qu'un producteur : l'Etat. La technique des adjudications n'exclut pas des marchés à long terme et des clauses de variation de prix, au contraire.

(2) Voir B. E. S. T., octobre 1955, pages 104 à 106.

terie, comme son nom l'indique (1) : nattes, couffins, brosses et surtout scourtins pour les presses à huile. Le débouché est uniquement local. Il est à prévoir que les scourtins, qui constituent la principale utilisation de l'alfa de sparterie, seront progressivement remplacés par des filtres plus savants, ou que les presses traditionnelles feront place à des presses continues : les menaces de déclin l'emportent sur les chances de progression. Par contre, les utilisations à des fins domestiques pourraient se développer au fur et à mesure que les populations du Centre et du Sud se fixeront et évolueront.

La principale utilisation de l'alfa demeure la fabrication de *pâte à papier*. La Grande-Bretagne est le premier client ; elle consomme normalement 300.000 tonnes d'alfa par an. La France en consomme dix fois moins dans ses deux usines de la vallée du Rhône. L'Algérie a elle-même entrepris la fabrication de papier d'alfa, voici cinq ou six ans, dans son usine de la Cellunaf.

La Tunisie ne possède, en fait d'usines à papier, que deux petites usines utilisant essentiellement de vieux papiers dont elles font du papier d'emballage. Mais tout l'alfa de papeterie est exporté vers l'Angleterre.

A diverses époques ont été présentés des projets d'installation d'une usine à papier utilisant l'alfa et éventuellement la paille ou le saccharum. Le plus souvent, ces projets n'ont pas dépassé le stade de l'idée générale, et les difficultés d'approvisionnement en eau étaient dirimantes. Depuis trois ans, un projet plus complet a été élaboré; très ambitieux, il prévoyait, au départ, la production de 40.000 tonnes de papier correspondant à près de 100.000 tonnes d'alfa; depuis lors, les promoteurs, pour des raisons diverses, limitent leur projet à la fabrication de pâte qui serait exportée vers les pays utilisateurs.

La première décision à prendre est celle de la situation géographique de l'usine. Le problème comporte quatre données principales : primo, les facilités et le coût d'acheminement de l'alfa jusqu'à l'usine (2) ; secundo, les facilités et le coût d'approche des matières à importer (3) ; tertio, les facilités et le coût de l'approvisionnement en eau, qui, pour une usine traitant 100.000 tonnes d'alfa, exigerait sans doute 200 ou 250 litres par seconde (4) ; quarto, les facilités et le coût de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées.

(1) L'alfa se disait « spartos » en grec ; il s'appelle esparto en espagnol et esparto grass en anglais.

(2) La zone de l'alfa est située sur la voie métrique, ce qui limite le choix des emplacements si le transport doit avoir lieu par fer ; par route, le transport de 100.000 tonnes d'alfa représenterait 100 à 150 trains routiers par jour.

(3) Pour fabriquer une tonne de papier d'alfa, il faut, outre l'alfa lui-même, une tonne de charbon, et de 150 à 400 kilos de pâte de bois (nécessaire pour des raisons techniques : résistance du papier). Donc pour une usine de 40.000 tonnes de papier, il faudrait 40.000 tonnes de charbon et en moyenne 10.000 tonnes de pâte de bois (ou l'équivalent en combustible liquide si on le substitue au charbon — pas de pâte de bois si on limite la fabrication à la pâte d'alfa exportée).

(4) Soit plus de deux fois la consommation du Sahel, ou de Sfax, un peu plus du tiers de la consommation moyenne de la région de Tunis.

Les difficultés d'approvisionnement en eau conduiront vraisemblablement à écarter l'implantation à Sousse ou Sfax qui aurait été plus indiquée du point de vue de l'approvisionnement en alfa et qui était satisfaisante pour l'approvisionnement en combustible et l'évacuation des eaux usées. Ceci amènerait à situer l'usine dans le Nord, avec les difficultés et l'accroissement des prix du transport de l'alfa qui en résulteraient inévitablement.

L'emplacement le plus favorable serait le secteur de Tunis, et notamment la rive sud de La Goulette : voie métrique, facilités portuaires, évacuation des eaux usées dans le golfe. Par contre, cette implantation supposerait que l'usine soit alimentée à partir de la conduite de l'Oued El Lil : à raison de 200 litres/seconde, l'usine absorberait le sixième de la capacité de la conduite, ce qui serait acceptable si la population de la région de Tunis devait se stabiliser mais serait imprudent si la population doit s'accroître dans les années à venir à la même cadence que dans les années passées (1). D'autre part, les tarifs actuels de l'eau seraient difficilement compatibles avec une exploitation industrielle exigeant de l'eau à moins de 5 francs le mètre cube (2).

Pour ces raisons, le projet en cours d'étude a prévu l'installation de l'usine dans la haute Medjerdah : l'eau nécessaire serait fournie par le barrage de l'Oued El Lil, en aval des usines hydroélectriques, mais sans utiliser la conduite de Tunis; les eaux usées seraient après épuration rejetées dans la Medjerdah. Cette solution, comme toutes les autres, a ses inconvénients : transport de l'alfa pour camions sur un parcours moyen de 220 à 240 kilomètres et sur des routes qui ne sont pas les plus faciles de Tunisie, transport par fer du combustible depuis Tunis sur 140 kilomètres, risques pour l'irrigation de la basse Medjerdah au cas d'épuration imparfaite des eaux usées.

Evidemment, dans un pays où l'eau est rare, il faut bien l'aller chercher là où elle se trouve. Mais entre les quatre éléments du choix, il n'est pas sûr que la solution envisagée constitue la meilleure combinaison : tout ceci demande à être clairement posé et minutieusement calculé.

Après le choix de l'emplacement, un second problème se posera : celui de l'approvisionnement en alfa, et notamment celui du prix d'achat de l'alfa brut. Une usine de pâte ou de papier coûtera probablement de deux à quatre milliards de francs (3) et de tels investisse-

(1) Barrage, conduite et extensions du réseau ont coûté vingt milliards; si un nouvel équipement devait s'imposer, il coûterait probablement autant; la réflexion s'impose donc avant de brancher sur la conduite des utilisateurs ayant d'aussi gros besoins.

(2) Si l'on voulait amortir les installations nouvelles en vingt-cinq ans, la charge par mètre cube représenterait 30 à 40 francs. La fourniture d'eau à un tarif industriel constitue une « impasse » hasardeuse, car il paraît inévitable que d'autres utilisateurs industriels ou agricoles réclament le bénéfice de tarifs analogues : il appartient au Gouvernement de mesurer le risque et de décider si cette impasse doit être tentée.

(3) Quatre facteurs principaux influeront sur le montant des investissements: d'abord, cela va de soi, la capacité de l'usine; ensuite, l'interruption du cycle de fabrication à la pâte, ou la poursuite jusqu'au papier; en troisième lieu, l'installation éventuelle d'une usine annexe pour la fabrication de la soude à partir du sel marin; enfin, le degré d'épuration des eaux usées, opération coûteuse et exigeant des investissements importants.

ments ne peuvent être effectués sans une garantie d'approvisionnement : quel que soit le procédé employé (contingent limité à la sortie, taxes de sortie, obligation de livraisons jumelées à la fabrication intérieure et à l'exportation, monopole d'achat en faveur de la Société avec exportation des excédents), une telle affaire ne peut vivre sans que lui soit réservé tout ou partie de la production d'alfa et sans que des prix d'achat soient plus ou moins clairement déterminés. Le problème est délicat. Deux cas sont possibles : ou bien l'entreprise disposera en fait ou en droit d'un monopole, et il sera inévitable que directement ou indirectement, la puissance publique intervienne dans la fixation des prix; ou bien une limitation sera imposée à la sortie, soit par un contingent, soit par une taxe (les journaux ont révélé que les taxes de sorties seraient maintenues pendant plusieurs années à

Le marché de l'alfa de Feriana

(Photo Studios Africa)

25 % du prix Fob), et en ce cas une dénivellation se produirait certainement entre les prix intérieurs tunisiens et les prix des autres producteurs nord-africains faisant en somme supporter au moins en partie aux arracheurs les charges de l'industrialisation. C'est un problème d'économie générale qui se trouve posé : il est techniquement facile à résoudre, mais il faut au départ en exposer clairement les termes, écarter tous les sous-entendus et tous les malentendus, définir nettement la situation des arracheurs et celle de l'entreprise transformatrice dans ce débat fondamental pour la vie de l'une et des autres.

Enfin, dernier problème, qui n'est pas le plus clair, celui des débouchés. Il serait certainement moins délicat si la fabrication s'arrêtait à

la pâte, car les droits d'entrée sur les papiers sont en général beaucoup plus élevés que les droits sur les pâtes. Mais il ne faut pas oublier que les principaux utilisateurs de pâte d'alfa sont les papetiers britanniques : leur attitude influerait largement sur les conditions d'exploitation de l'usine tunisienne si elle est un jour créée, et ce point particulier doit être examiné avec un soin spécial pour réduire les risques de déconvenues ultérieures. Le marché du papier d'alfa a été un peu jusqu'ici une chasse gardée : on ne pénètre pas dans une chasse gardée sans certaines assurances ou certaines précautions.

Sous réserve que les trois problèmes que je viens d'esquisser soient correctement résolus, la création d'une industrie de la pâte d'alfa est incontestablement souhaitable du point de vue de l'économie générale. Mais elle apporterait un emploi de main-d'œuvre relativement faible (sans doute de 300 à 500 ouvriers, selon la formule retenue) pour un investissement très important : comme toute grande industrie, elle exige une dépense importante par ouvrier employé. Parfaitement justifiée si elle peut se réaliser avec des capitaux privés, elle n'aurait plus droit à une priorité si elle devait immobiliser une part importante des fonds d'investissements avancés par la France : ces fonds doivent en effet bénéficier en première urgence à des travaux qui ne sont pas susceptibles d'attirer l'épargne privée, ou à des investissements créateurs d'emplois nombreux par rapport à la somme investie. Ces considérations ne retirent d'ailleurs rien à l'intérêt général de l'affaire, mais je les crois utiles pour établir l'harmonie désirable entre les moyens et les modes de financement d'une part, les groupes d'activité et les types d'entreprises d'autre part.

***

L'industrie des cuirs et des peaux n'a pas en Tunisie la place qu'elle devrait avoir. Ce n'est pas faute d'avoir tenté de transformer sur place les cuirs et peaux : plusieurs tanneries et mégisseries existent mais les principales sont fermées et les autres n'ont qu'une activité très irrégulière.

Il est intéressant de comparer les chiffres des exportations de matières brutes et des importations de produits finis, en ce domaine.

COMMERCE EXTERIEUR DES CUIRS ET PEAUX (en tonnes)

Années	Exportation				Importation	
	Cuirs et peaux bruts de bovins	Peaux d'ovins	Peaux de caprins	Cuirs et peaux chaulés ou picklés	Cuirs et peaux simplement tannés	Cuirs travaillés après tannage
1950	547	170	240	116	929	455
1951	674	624	351	121	525	596
1952	1.066	506	397	155	499	685
1953	1.102	582	489	147	335	818
1954	962	610	504	191	150	1.120

Il est frappant de constater au cours de ces cinq années la progression presque continue des exportations de produits bruts ou à peine ouvrés : le total des quatre rubriques est passé en cinq ans de moins

de 1.100 tonnes à près de 2.300 tonnes, il a plus que doublé. Par contre, du côté de l'importation, le total des deux rubriques est à peu près constant, environ 1.300 tonnes par an; mais la part des cuirs travaillés s'est accrue d'année en année, tandis que diminuait constamment celle des cuirs et peaux simplement tannés.

Ces six colonnes de chiffres sont le témoignage statistique d'un processus de *désindustrialisation*, que confirme par ailleurs l'arrêt successif de presque toutes les tanneries ou mégisseries au cours de ces années. Sans doute peut-on en bien des cas incriminer la médiocre gestion, très peu industrielle, des affaires qui ont dû fermer leurs portes. J'attache davantage d'importance au fait que des groupes sérieux avaient envisagé de reprendre certaines entreprises et, après examen du marché, ont préféré s'abstenir.

Cette situation s'explique par plusieurs raisons. D'abord la qualité en moyenne très médiocre des cuirs et peaux en Tunisie, par suite des soins insuffisants accordés au bétail et du nombre de parasites, ennemis des cuirs, qui en résulte trop souvent. Seconde raison : les méthodes d'abattage, ce ne sont pas seulement les bêtes qui sont massacrées mais les cuirs; certaines de ces méthodes sont, paraît-il, imposées par des règles religieuses musulmanes ou israélites; sans préjudice des accommodements qui pourraient sans doute être imaginés, il est très certain qu'un soin plus attentif pourrait être apporté au dépouillement des bêtes et au sort ultérieur des peaux.

A ces deux raisons, qu'on peut hésiter à dire techniques, il faut en ajouter une troisième : l'inorganisation du marché et l'esprit de spéculation qui y règne, au point qu'il peut être plus avantageux pour un industriel de se livrer au commerce d'exportation que d'exploiter sa tannerie. En définitive, il n'existe plus en Tunisie qu'un tannage artisanal, aux procédés archaïques, répondant très imparfaitement aux besoins des industries utilisatrices. Cette situation conduit notamment l'industrie de la chaussure, lorsqu'elle apporte un certain soin à ses fabrications, à se fournir en cuirs et peaux à l'extérieur.

A la fin du compte, les quatre rubriques d'exportation figurant dans le tableau ci-dessus ont totalisé en moyenne, au cours des dernières années, des sorties d'une valeur de 500 millions de francs par an, et les deux rubriques concernant l'importation ont également totalisé 500 millions par an. Ces deux chiffres mesurent l'importance du marché éventuellement offert à la tannerie locale : sans doute certaines catégories de cuirs et peaux ne seront-ils jamais produits ou travaillés en Tunisie, mais sur le milliard des exportations de produits bruts ou des importations de produits tannés, peut largement être trouvée la place de la tannerie tunisienne.

L'*industrie de la chaussure* se compose de deux secteurs, l'un de caractère artisanal, l'autre réellement industriel.

Les artisans de la chaussure doivent être environ 2.000, peut-être davantage. Ils se divisent en deux groupes : d'une part, les traditionnels « belghadjis », fabricants de babouches dont l'activité est en déclin, d'autre part des artisans musulmans ou israélites — sans parler de quelques bottiers européens — qui ont évolué vers la fabrication de chaussures européennes; le plus souvent, ces artisans utilisent des

matériaux de qualité inférieure et leurs fabrications sont très médiocres.

Le secteur industriel comporte aujourd'hui six usines, après en avoir compté jusqu'à seize aux environs de 1950. Cinq de ces usines fabriquent des chaussures en cuir; leur capacité de production atteint 600.000 à 700.000 paires par an, mais la production effective n'est guère que de 250.000 paires. Le rythme de fabrication pourrait s'accroître dans le futur et même atteindre la pleine production si l'ensemble de la population prenait l'habitude et avait les moyens de se

Fabrique de chaussures à Tunis. (Photo Studios Africa)

chausser. La sixième usine fait appel à des matières importées : toile, ficelle, caoutchouc, pour fabriquer des espadrilles, des chaussures de toile vulcanisée, des sabots en caoutchouc; elle fabrique à peu près 500.000 ou 600.000 paires, soit à peu près le quart de sa capacité théorique.

Des exportations sont possibles aussi bien pour les chaussures de toile que de cuir, en particulier vers l'Afrique Noire. Mais l'exportation exigerait la standardisation des types, peut-être la spécialisation des usines, et surtout la constitution d'un organe commercial commun pour l'exportation, afin d'assurer la prospection des marchés avec des moyens dont ne pourrait disposer chaque industriel individuellement.

La mission de productivité a établi en ce sens un projet qui pourrait donner demain une activité accrue à cette industrie.

D'autre part, l'importation demeure encore notable dans ce secteur ; elle a même progressé au cours des dernières années et s'est située en 1953 et 1954 entre 700 et 800 millions de francs pour l'ensemble des articles chaussants en cuir, toile ou caoutchouc. Une partie de ces importations est constituée de types ou de qualités que la Tunisie ne fabriquera peut-être jamais; d'autre part, il est sain de maintenir une industrie sous l'aiguillon de la concurrence; néanmoins, il serait très possible de fabriquer en Tunisie une partie des articles actuellement importés, et ce serait 250 ou 300 millions de chiffre d'affaires supplémentaire pour une industrie qui travaille actuellement au tiers seulement de sa capacité.

***

Les *laines et poils* pourraient constituer la matière d'une industrie importante : trois millions de moutons, près de deux millions de chèvres en seraient les fournisseurs, sans compter les chameaux.

Teinture de la laine à Kairouan

(Photo Studios Africa)

La production de laine varie normalement de 3.000 à 4.000 tonnes, laine de qualité médiocre par suite de la race des bêtes, la race barbarine à grosse queue, et du soin insuffisant accordé aux toisons. La majeure partie de ces laines est utilisée localement, soit dans le cercle familial, soit par l'artisanat qui file et teint la laine grossièrement

pour la fabrication de vêtements traditionnels, de couvertures, de tapis.

La Tunisie possède une usine de lavage de laine correctement équipée, mais qui demeure à peu près inactive. Les artisans préfèrent traiter eux-mêmes leurs laines suivant les habitudes ancestrales et l'exportation s'effectue, soit sous forme de peaux lainées, soit sous forme de laine en suint. On peut dire que, sur la moyenne des cinq dernières années, l'exportation a absorbé environ 10 % des laines sous forme de laine en suint (1) et que, sur celles-ci, 10 % seulement étaient exportées sous forme de laine lavée.

La capacité de l'usine de lavage est voisine de 1.500 tonnes par an : elle n'a pas dépassé au cours des années dernières la quantité annuelle de 50 tonnes et en 1954 n'a traité que 10 tonnes. La situation est à peu près la même pour les poils de chèvres et de chameaux. Ou bien ils sont utilisés artisanalement par ceux qui les récoltent ou par leur entourage, ou bien ils sont exportés à l'état brut. Au cours des cinq dernières années, l'exportation de poils de chèvres a atteint en moyenne 500 tonnes par an. Il n'est d'ailleurs pas certain que la transformation industrielle puisse être envisagée pour un tonnage en somme assez réduit.

C'est surtout sur la laine que l'effort devrait être porté dans l'immédiat : d'abord pour améliorer les toisons et les mieux soigner, ensuite pour laver la laine, la dégraisser, et la débarrasser de ses impuretés, enfin, pour la teindre. C'est sans doute à ce stade, c'est-à-dire par la base, que pourrait être entreprise la réforme progressive de l'artisanat de la laine.

* * *

Les *corps gras non alimentaires* appartiennent, pour l'essentiel, à la chaîne oléicole : huiles de grignon d'olive, savons à base d'huile de grignon.

L'industrie des corps gras pourrait traiter d'autres matières premières. D'abord des matières produites localement, en particulier le lin qui a été cultivé au temps où le Pool du lin français passait des contrats à un prix rémunérateur, et le ricin dont la culture a été seulement expérimentale — et les expériences mériteraient d'être reprises. L'industrie des corps gras traite aussi pour une faible part des concrètes importées utilisées en savonnerie dans le double but d'améliorer la qualité et de réduire les prix de revient.

La matière de base demeure l'huile de grignon. La capacité des 23 usines d'extraction, environ 100 tonnes d'huile par jour, est largement suffisante pour traiter tous les grignons d'olive, même dans les plus grosses campagnes oléicoles. Les usines ont ainsi extrait 12.000 ou 13.000 tonnes d'huile de grignon pendant les campagnes 1949-1950 et 1953-1954. Le seul inconvénient est que, lorsque les récoltes d'olives sont très importantes, la fabrication peut s'étaler sur quatre, cinq ou six mois : le stockage des grignons entraîne une forte acidification,

(1) Toutefois, l'exportation s'est accrue progressivement : 320 tonnes en 1951, 370 en 1952, 560 en 1953, 1.170 en 1954.

le pourcentage des huiles à savonnerie s'accroît, tandis que diminue la proportion d'huiles neutralisables (c'est-à-dire propres à l'usage alimentaire après raffinage).

Les huiles neutralisables ont en Tunisie un statut assez paradoxal. L'usage alimentaire en est interdit pour protéger les huiles d'olive elles-mêmes. Mais le raffinage est autorisé pour l'exportation. En fait, chacun sait que la fraude existe, que des huiles de grignons raffinées sont mélangées aux huiles de pression.

Les raffineurs demandent depuis toujours qu'il soit renoncé à l'exclusive portée contre les huiles de grignon raffinées; l'Office de l'Huile soutient la thèse inverse, et son désir de maintenir à l'huile d'olive son caractère de jus de fruit naturel exempt de tout traitement chimique peut avoir une grande portée publicitaire. L'Administration, dans l'indécision où la laisse ce débat, a maintenu le « statu quo », mais ne s'est jamais hasardée à affirmer que la prohibition est réellement observée. A mon sens, si l'on maintient la règle, il faut en assurer l'application absolue, et en tirer vis-à-vis des concurrents étrangers l'effet de propagande qu'elle comporte; ou bien si l'on ne peut l'appliquer effectivement, il est anormal d'en laisser le bénéfice aux seuls fraudeurs, mieux vaut y renoncer et créer une « huile de pulpe d'olive » qui serait comparable aux huiles de graine.

Quant aux huiles à savonnerie, leur placement devient de plus en plus difficile. Avant-guerre, les Etats-Unis étaient le principal client et ont importé jusqu'à 5.000 tonnes en une année : il n'y a plus aujourd'hui aucune exportation au delà de l'Atlantique. Le savon blanc a gagné progressivement sur le savon vert, même en Tunisie, et depuis quelques années, le savon blanc lui-même cède du terrain devant les détersifs. La crise de l'huile de grignon est un des aspects, ou une des conséquences, de la crise qui frappe la savonnerie dans le monde.

Au cours des années dernières, la Tunisie a importé annuellement entre 3.000 et 4.000 tonnes de savons, tandis que la production locale était dans l'ensemble de l'ordre de 5.000 tonnes. En laissant la liberté d'importer les savons de luxe — savons de toilette ou de parfumerie — que la Tunisie ne produit pas, mais en réservant les savons courants à la production locale, l'activité de la savonnerie pourrait s'accroître de près de 50 % : la vie de cette industrie assurerait du même coup le débouché des huiles de grignons (1). Mais ceci ne vaudra que pour un temps : l'exemple des pays industriels montre de façon certaine qu'en sa forme actuelle, la savonnerie est condamnée au déclin, les produits détersifs montent en flèche et tôt ou tard le mouvement touchera en profondeur la Tunisie elle-même. Alors se posera de nouveau le problème de l'écoulement des huiles de grignon et par conséquent de leur utilisation alimentaire; tout bien pesé, l'huile de grignon est extraite par solvant, comme l'huile d'arachide ou les autres huiles de graines dans les usines modernes : pourquoi ne serait-elle pas vendue sous la dénomination « huile de table » ?...

(1) C'est la solution qui a été retenue par la Commission Mixte de l'Union douanière franco-tunisienne; mais cette facilité exceptionnelle accordée à la savonnerie tunisienne n'a pas pour but de lui assurer une vie paisible à l'abri du progrès; c'est un répit qui lui est donné pour résoudre ses problèmes, affermir ses positions, et s'adapter elle-même aux exigences du progrès.

La satisfaction des besoins locaux par la transformation de matières premières importées

L'étude des industries créées pour transformer les matières premières locales montre une grande diversité dans les activités industrielles de la Tunisie, et découvre des possibilités encore incomplètement exploitées. Néanmoins la Tunisie ne peut se suffire à elle-même : la comparaison de ses besoins et de ses ressources laisse un blanc en face de certains besoins. Pour limiter l'énumération à quelques produits de base, la Tunisie, en l'état actuel, n'a pas de pétrole, pas de coton, pratiquement pas de bois, pas de plantes sucrières, pas de caoutchouc, pas de thé ni de café... Sa vie dépend pour une large part de l'importation.

L'importation peut elle-même réserver une marge d'industrialisation, depuis le conditionnement ou le montage jusqu'à de véritables transformations. La création de telles industries peut d'ailleurs être contrecarrée par l'exiguïté du marché tunisien : il compte bien trois millions et demi d'habitants, mais, en fait, plus de la moitié vit encore dans un état d'autarcie local et l'essentiel des faibles revenus qui échappent à cette autarcie est consacré à l'achat de thé, de café, de sucre, de tabac ; c'est seulement dans les années de fortes récoltes que sont achetés des vêtements ou des outils. Si l'on cherchait à recenser les acheteurs de biens semi durables comparables aux clients moyens des pays d'Europe, c'est sans doute aux environs de 500.000 qu'il faudrait évaluer la clientèle permanente.

Il est fort difficile de faire vivre certaines industries avec une clientèle aussi réduite. La création de l'Union douanière franco-tunisienne, qui englobe l'Algérie, ouvre des perspectives nouvelles : des industries pourraient vivre sur les deux marchés, créées en application d'un programme commun ; dans un premier temps serait réalisé un partage, puis, lorsque le développement agricole, la diffusion de l'instruction, l'évolution des mœurs élargiraient le cercle des consommateurs, les industries pourraient se dédoubler, chacun des territoires complèterait l'éventail de ses productions.

Des besoins vont naître progressivement — et même très rapidement si l'on veut bien admettre que plan ne signifie pas financement, mais organisation plus financement. Dans ces régions encore étrangères à la vie moderne, les besoins qui s'exprimeront seront d'abord rudimentaires et l'industrie de type européen n'est pas toujours très apte à les satisfaire : l'industrie locale trouvera là un champ d'action privilégié.

Mais il s'agit de besoins qui ne sont pas encore exprimés, et de toute façon ne sont pas solvables. Cette industrialisation de type spécifiquement nord-africain appartient au futur : je la signale parce qu'elle me paraît très importante, et très méconnue ; elle aurait beaucoup plus de poids dans l'évolution du pays que la création d'industries d'exportation, qui se trouveront toujours en équilibre instable et risquent de coûter au pays plus qu'elles ne lui rapporteront à la fin du compte.

Et j'en reviens à ce qui existe présentement, puisque tel est l'objet de ce *tableau de l'économie tunisienne.*

LE SECTEUR ALIMENTAIRE

Les besoins de subsistance passent avant tous les autres, ce sont les besoins vitaux, physiologiques. La Tunisie produit ce qui est nécessaire à les satisfaire : les céréales, l'huile d'olive, la viande de mouton ou de chèvre, les fruits constituent la base de l'alimentation. Il subsiste même une marge d'exportation (1). Les importations de produits alimentaires présentent en quelque sorte — le sucre mis à part — le caractère de produits non essentiels, de superflu, de luxe parfois : tabac, thé, café, chocolat, produits laitiers, fruits frais ou secs, conserves, viande de bœuf, épices, boissons...

Le sucre, le thé, le café le tabac, sont, parmi les produits importés, les seuls qui correspondent à une *consommation de masse.* Les conditionnements dont ces produits peuvent être l'objet relèvent plutôt des manipulations commerciales que des transformations industriel-

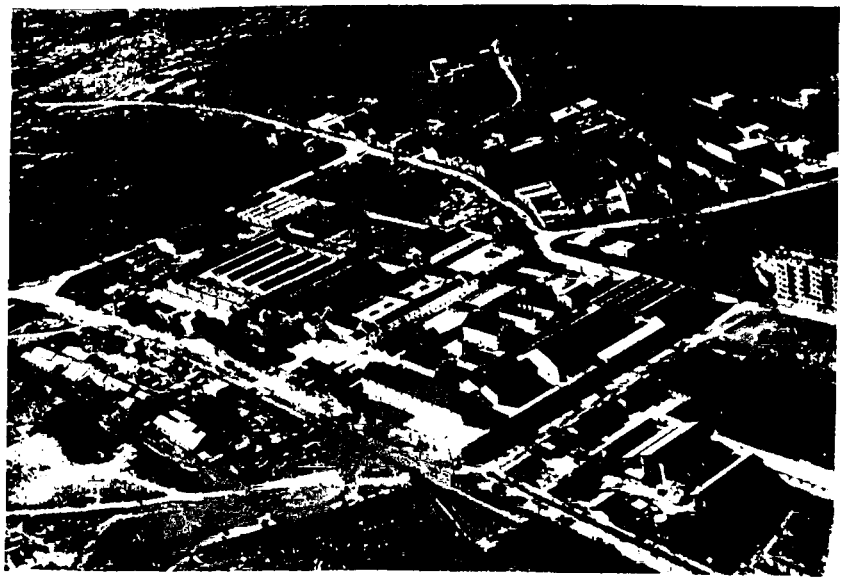

Vue aérienne de la manufacture des tabacs

(1) L'exportation effective est d'ailleurs trop importante puisque tous les appétits ne sont pas satisfaits. Ce n'est pas question de ressources, mais de pouvoirs d'achat, et celui-ci est étroitement fonction de l'emploi. L'emploi lui-même s'accroîtrait si la volonté de travail et l'organisation générale plaçaient l'économie tunisienne dans des conditions de fonctionnement plus normales.

Il ne suffit pas de parler de *plein emploi* : il faut, pour y parvenir, réaliser le cadre technique, l'appareil commercial et, surtout, le climat psychologique. La Tunisie de 1955 en est bien loin.

les. Toutefois *la manufacture des tabacs de Tunis*, monopole d'Etat, constitue une véritable industrie : elle met en œuvre chaque année environ 3.000 tonnes de tabac brut (1) dont 75% servent à la confection des cigarettes, et le reste, à peu près la moitié, aux tabacs en paquets et aux tabacs en poudre. La manufacture est équipée de façon moderne, possède tout le matériel annexe d'imprimerie et de paquetage nécessaire à ses fabrications, ainsi que l'équipement pour la fabrication de pochettes d'allumettes en carton. L'importation ne porte plus que sur les allumettes en bois et sur certains tabacs fabriqués, pour la plus grosse part cigarettes anglaises et américaines. Les statistiques douanières enregistrent d'ailleurs une augmentation très sensible des importations de produits finis :

IMPORTATION DE TABACS (en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954
Tabacs bruts	2.519	2.589	2.398	2.793	2.018
Tabacs fabriqués	117	133	476	585	657

La faiblesse des importations de tabacs bruts en 1954 correspond à une réduction des stocks et l'on peut tenir la fabrication pour à peu près stable. Au contraire l'augmentation est nette dans les tabacs fabriqués : le Trésor n'y perd rien, au contraire, car ses recettes sont plus élevées sur les tabacs de luxe que sur les fabrications courantes ; mais c'est évidemment une perte d'activité pour la manufacture et les personnes ou entreprises qui bénéficieraient d'un accroissement de la fabrication locale.

***

L'installation d'une *raffinerie de sucre* est périodiquement évoquée, sans qu'un véritable projet ait jamais été mis sur pied. Comme la Tunisie ne produit pas de plantes à sucre il s'agirait seulement de raffiner du roux importé ; le conditionnement ultérieur demeurerait très limité, puisque le gros de la consommation tunisienne consiste en sucre cristallisé vendu en sacs. Sur ces bases — qui ne constituent qu'une vue sommaire — l'investissement à engager serait sans doute disproportionné aux avantages à en retirer du point de vue de l'emploi et du revenu national.

Par contre, sans sortir du domaine du sucre, la Tunisie possède une industrie de la *confiserie et de la chocolaterie*. Vingt-sept usines, dont deux chocolateries, ont produit en 1954 plus de 2.200 tonnes de confiserie orientale (halwa, rahatlokoum...) et 1.500 tonnes de confiseries diverses, auxquelles s'ajoutent d'autre part 304 tonnes de chocolat dont 143 en tablettes et 127 en poudre. La confiserie est en progrès,

(1) Provenant pour la plupart de l'exportation ; quelques centaines de tonnes de la production locale, qui varie de 1.000 à 2.000 tonnes, complètent les mélanges.

grâce à la diminution du prix du sucre importé de France, tandis que la chocolaterie marque un certain recul :

CONFISERIE ET CHOCOLATERIE (en tonnes)				
	1951	1952	1953	1954
Confiserie	1.885	2.692	3.330	3.763
Chocolaterie	356	360	304	304

Le rythme d'activité de la confiserie se situe à un peu plus de la moitié de la capacité de production, tandis que, pour la chocolaterie, le potentiel (1.500 tonnes par an) est cinq fois supérieur à la production effective. L'exportation de produits de la confiserie, qui dépassait à peine 100 tonnes en 1950, approche de 600 tonnes en 1954 ; l'importation demeure stable entre 800 et 1.000 tonnes ; mais à l'exportation il s'agit surtout de confiserie orientale, tandis que l'importation se compose de confiserie fine, importée de France pour environ deux tiers, et de l'étranger pour le troisième tiers.

LES BESOINS DOMESTIQUES

Après l'alimentation, le textile et les vêtements tiennent la plus grande place dans les besoins des familles. Les importations répondant directement ou indirectement à ces besoins totalisent chaque année près de dix milliards de francs, que l'on peut diviser en grandes rubriques suivant le degré croissant de transformation atteint par les produits importés :

IMPORTATIONS DE FILS, TISSUS ET VETEMENTS (en millions de francs)					
	1950	1951	1952	1953	1954
Fils et filés	970	820	1.000	850	870
Tissus (sauf jute)	6.670	6.850	7.200	5.750	5.570
Vêtements et accessoires	810	790	1.120	1.210	1.230
Bonneterie	1.010	920	1.180	1.480	1.330
Friperie	200	210	180	180	210
	9.660	9.590	10.680	9.470	9.210

Chacun de ces regroupements couvre des produits très variés, soit à l'égard de la matière qui les constitue (coton, rayonne, laine, soie...) soit à l'égard de l'usage qui en sera fait (tissus pour habillement, pour ameublement ou, pour une partie, à usage industriel). Malgré cette diversité qui rend toutes déductions très hasardeuses, il n'est pas possible de négliger le recul des importations de tissus tandis que

se sont accrues les importations de vêtements et de bonneterie. Comme nous l'avons déjà constaté en d'autres secteurs, les importations de produits finis ont gagné du terrain aux dépens de la matière semi élaborée : l'évolution se produit à rebours de ce que l'on pourrait attendre et de ce que l'on doit souhaiter.

L'ampleur des importations — dix milliards de francs par an — permet de penser qu'une partie des transformations pourrait être assurée en Tunisie même. Pour incertains qu'ils soient les chiffres relatifs à l'industrie textile révèlent l'existence de 10.000 entreprises aux activités très diverses employant environ 20.000 personnes. D'autre part la Tunisie possède un embryon d'industrie qui n'est pas négligeable : une vingtaine d'entreprises occupant au total près de 700

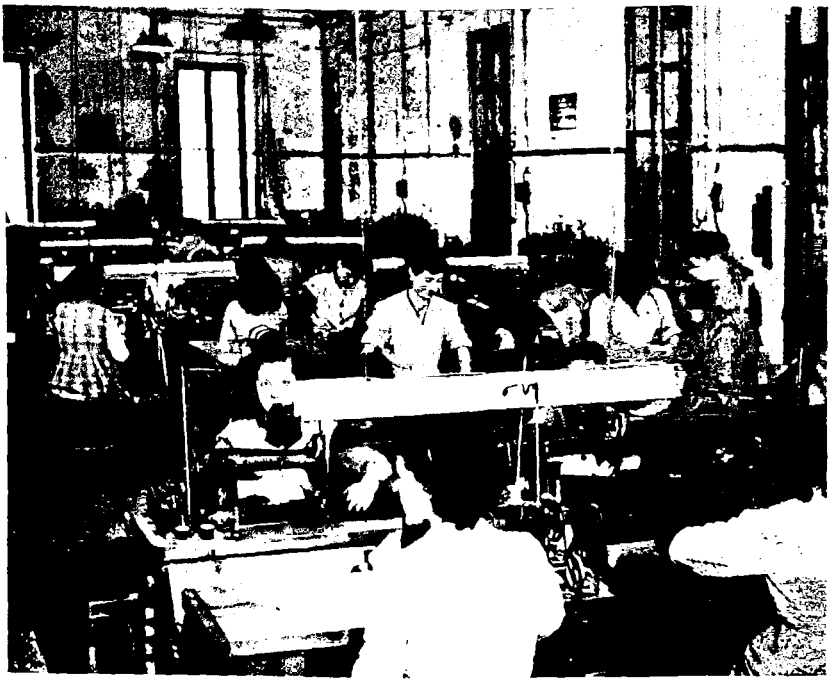

Un atelier de confection à Tunis (Maison Modèle).
(Photo Studios Africa)

personnes. Il s'agit d'entreprises de dimensions moyennes se livrant à la fabrication de la cretonne, au tissage d'articles traditionnels, au tricotage de chaussettes et articles de bonneterie, à la confection de chemiserie et de vêtements.

Il est certes fort difficile de voir clair dans l'imbroglio de l'artisanat, tout particulièrement dans la branche textile. Mais en présence de cette masse d'importations, il est impossible de rester passif : une part des fabrications doit pouvoir être assurée sur place, soit par un artisanat rénové, soit par une industrie véritable créée à l'abri d'un statut à long terme.

Pour atteindre ce but un choix s'imposera comme d'ailleurs en nombre de branches où l'industrie pourrait progressivement supplanter le commerce d'importation ; il faut opter entre le prix de revient bas ou modéré des produits de l'industrie européenne, et l'emploi assuré à des artisans ou à des ouvriers de Tunisie. L'argument de prix est alléchant : la défense du consommateur a toujours beaucoup de poids même lorsqu'elle n'est que prétexte et faux semblant. Et puis, pour défendre les consommateurs, il faut qu'ils existent, qu'existe un pouvoir d'achat, que l'emploi puisse être assuré à la population. Si la Tunisie veut ériger en principe une politique de bas prix, il ne faut pas en exempter certains groupes ; il n'y a pas de raison que la loi du prix joue à l'égard des produits de l'industrie, mais pas à l'égard des produits artisanaux (puisqu'un décret interdit les métiers mécaniques pour la fabrication des articles traditionnels), ni à l'égard des produits agricoles.

Seuls disposent d'un pouvoir d'achat applicable de façon courante à des produits industriels certains groupes de privilégiés ; pour s'en tenir aux salariés, il faut citer dans l'ordre les fonctionnaires, les travailleurs des services concédés, les ouvriers des mines, ceux de l'industrie et du commerce. La politique du bas prix tend à sauvegarder leur pouvoir d'achat : mais du même coup on renonce à une industrialisation qui créerait des emplois nouveaux et donnerait des moyens de vie à ceux qui n'en ont pas.

C'est un problème général, il déborde largement le cadre de l'industrie textile, mais il est flagrant dans ce dernier cas parce qu'il s'agit du plus gros groupe d'importations. Les produits finis — bonneterie et vêtements — représentent à eux seuls près de trois milliards de francs d'importations annuelles. Il y a là quelque chose d'anormal, tout de même, et qui mériterait une étude.

Mais l'étude ne doit pas se borner aux produits finis. Ce n'est pas parce que le tissage de la STUFIT, créé pendant la guerre, a dû être liquidé que toute filature ou tout tissage seront interdits à tout jamais. Tout dépend des conditions d'établissement et de fonctionnement qui seront faites à ces industries nouvelles. Un équilibre est à trouver entre le souci du bas prix et le souci de l'emploi, sans doute à mi-distance.

***

L'ameublement est un autre poste important de dépense, pour les foyers les plus évolués qui sont encore en nombre relativement restreint. Des perspectives s'offrent donc à l'industrie du meuble ; au fur et à mesure que le développement agricole et industriel accroîtra le revenu, le nombre des clients s'élèvera. Cette industrie fait vivre un nombre important d'artisans et quelques entreprises ; dans l'ensemble elle a fort besoin d'être rénovée, mais certains ateliers ont dès maintenant des fabrications très honorables.

Les importations de meubles et literie se sont élevées en 1954 à 230 millions de francs pour les types classiques, et à 187 millions pour le mobilier métallique.

De l'ameublement peut être rapproché l'équipement domestique: éclairage, chauffage, appareillage électrique, ornementation, maté-

riel électro domestique. Le marché tunisien est trop exigu pour envisager, sauf cas très particulier, la création d'une industrie en Tunisie. Mais peut-être lorsque les besoins se seront développés y aurait-il place pour une activité de montage et de finissage.

***

Les articles ménagers appartiennent à de nombreux groupes : aluminium, fer blanc, émail, verrerie, quincaillerie de maison...

L'industrie la plus notable en ce secteur est la SOTAL, qui fabrique des articles en aluminium. Après une période difficile, due au nombre de types excessif qui grevait ses prix de revient, elle s'est réorganisée, a limité ses fabrications, et ses articles peuvent rivaliser avec les productions européennes. D'une capacité de production d'environ 500 tonnes par an, elle travaille à moitié de sa capacité ; elle exporte

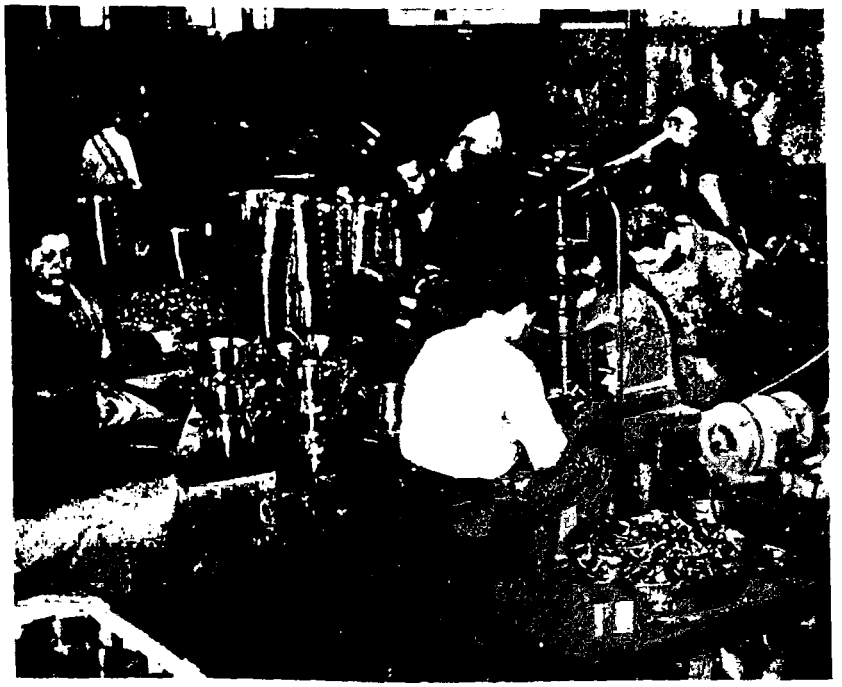

La fabrication des casseroles à l'usine de la SOTAL à Tunis
(Photo Studios Africa)

certains articles sur l'Algérie, et des possibilités devraient s'offrir sur l'Afrique Noire. Après avoir achevé sa réorganisation la SOTAL a d'autre part mis sur pied un programme de fabrication d'articles étamés. La Tunisie sera donc, dans le domaine des articles ménagers, équipée et correctement équipée pour faire face à l'essentiel des besoins ; l'union douanière facilitera d'autre part ses exportations sur l'Algérie et, si l'Union est étendue aux territoires d'Afrique Noire, l'industrie tunisienne trouvera là un nouveau champ d'expansion. En

ces pays, aussi bien qu'en Tunisie même, la mise sur le marché d'articles moins finis et répondant aux besoins rudimentaires de la masse pourrait apporter à l'entreprise un surcroît d'activité : ce qui importe, c'est l'organisation du réseau commercial qui conduira le produit jusque dans le bled (1).

LA VIE DES ENTREPRISES

Au début les entreprises ont fonctionné avec du matériel et des produits importés. Les premières activités de caractère industriel ont été celles qui concernent la réparation et l'entretien. Aujourd'hui la situation a bien changé : certaines fabrications simples d'outillage et de machines ont été entreprises sur place et nombre de produits nécessaires aux activités industrielles et agricoles ont été fabriqués à Tunis ou à Sfax. Evidemment la Tunisie n'en est pas encore au stade de la fabrication de tracteurs, de moissonneuses batteuses, ou d'outils de précision : de telles industries sont inconcevables pour des raisons techniques et commerciales évidentes. Mais l'effort d'industrialisation n'a peut-être pas été mis suffisamment en relief : il n'est pas négligeable.

***

L'industrie des emballages trouve tout naturellement sa place dans un pays où la transformation de produits agricoles est nécessaire, et dont l'exportation s'effectue par mer. La Tunisie possède aujourd'hui des fabrications d'emballages métalliques, de verrerie, d'emballages en papier et en carton. Par contre, le bois faisant défaut, tous les emballages en bois pour l'exportation de fruits et légumes sont importés en éléments : seul l'assemblage est assuré en Tunisie, par les utilisateurs eux-mêmes.

Les emballages métalliques sont fabriqués par deux entreprises. L'une à Sfax, fabrique des fûts métalliques, les *drums* de 200 kilos de contenance servant en particulier à l'exportation ou au transport des huiles d'olives ; elle serait capable de sortir 250.000 ou 300.000 fûts par an représentant une capacité de 50 ou 60.000 tonnes ; elle peut donc faire face à tous les besoins même pendant les plus grosses campagnes oléicoles ; mais en fait elle ne travaille guère qu'à 10% de sa capacité ; il est inévitable que, ses frais généraux et ses charges financières portant sur une production insuffisante, elle subisse lourdement la concurrence des fûts importés ; c'est un cercle vicieux à rompre, car ses prix s'amélioreraient si sa production s'élevait.

---

(1) La solution la plus efficace serait sans doute de s'appuyer sur les épiciers djerbiens qui représentent un commerce très ramifié et très entreprenant.

Atelier de fabrication de fûts métalliques à Sfax.

(Photo Studios Africa)

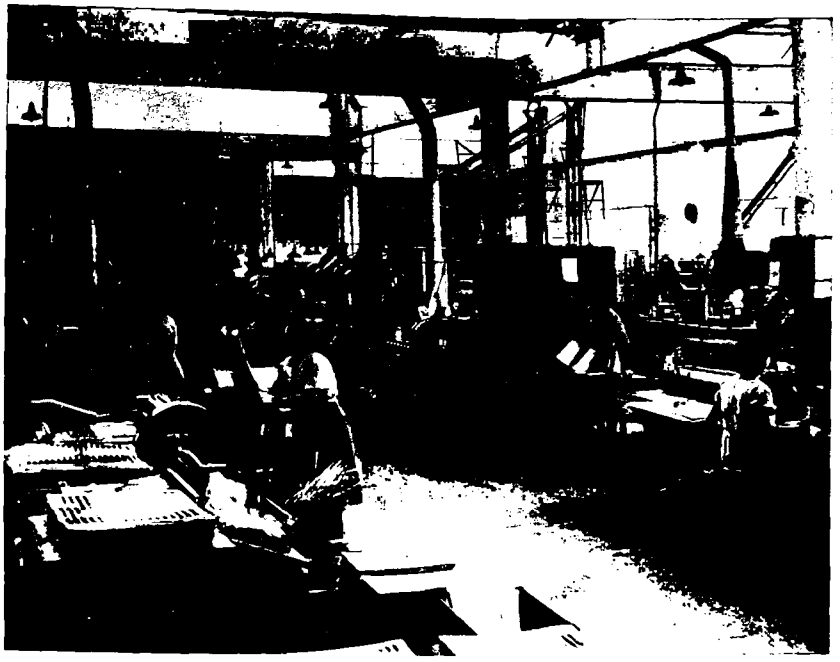

L'Usine des Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre fabrique les boîtes pour les conserveries, et les bidons pour les exportations d'huile d'olive. Elle occupe en pleine saison 250 ouvriers et ouvrières.

(Photo Studios Africa)

Les Ets. J.-J. CARNAUD à Tunis fabriquent les estagnons métalliques jusqu'à 25 litres et tous les boîtages de fer blanc pour la conserverie. Sa capacité de production est de 5.000 à 6.000 tonnes de fer blanc par an ; sa production effective moyenne se situe entre 2.500 et 2.800 tonnes, soit la moitié de sa capacité. Pour l'année en cours elle n'aura guère dépassé 2.100 tonnes par suite d'une récolte de tomates presque inexistante et d'une très médiocre campagne de pêche ; la conserverie ou confiturerie d'abricots aurait pu en partie compenser cette carence des productions traditionnelles, mais certains conserveurs n'ont pu obtenir tous les fruits qu'ils étaient capables de traiter. Le développement des plantations arbustives et de l'irrigation, l'amélioration de la pêche au poisson bleu si elle est énergiquement poursuivie, devraient dans les années prochaines élever le niveau d'activité de la conserverie et par contre coup de la fabrication de boîtes métalliques : l'entreprise est parfaitement apte à suivre la courbe de la demande en quantité et en qualité.

Les emballages en papier et en carton peuvent être également fournis, pour presque tous les types, par l'usine de la STEM à Mégrine. Sa capacité est de 2.000 à 2.500 tonnes, soit 12 millions de sacs par ans pour les sacs de grande contenance, type sacs à ciment, un tiers en sacs cousus, deux tiers en sacs collés ; pour les sacs petite contenance la capacité est voisine de 500 tonnes, et de 400 tonnes pour les cartonnages.

L'entreprise extrêmement bien équipée a fait un gros effort commercial et a accru d'année en année sa place sur le marché :

PRODUCTION D'EMBALLAGES EN PAPIER ET CARTON (en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954	Capacité
Sacs grande contenance	600	620	550	740	890	2.500
Sacs petite contenance	230	180	290	300	260	500
Cartonnages	150	140	200	220	170	400
Total....	980	940	1.040	1.260	1.320	3.400

La production est voisine de la moitié du potentiel pour les petits emballages, du tiers pour les sacs grande contenance. Elle pourrait s'accroître car les importations sont encore du même ordre de grandeur que la production locale, peut être un peu inférieures : l'écart de prix est peu important et serait aisément comblé si le volume fabriqué s'accroissait. C'est l'habitude plutôt que le calcul qui maintient ce courant d'importation.

Quant aux sacs grande contenance, leur consommation sera fonction pour une large part des exportations de ciment : l'usine de la STEM peut faire face à la demande même au cas où les deux cimenteries, les fours à chaux et les platrières travailleraient à plein.

Les bouteilles en verre sont fabriquées par les verreries de Saouaf, qui produisent également des verres à thé. Pour ces derniers la pro-

duction est voisine de 60 tonnes par an pour une capacité de production dix fois supérieure ; le marché tunisien absorbe à peu près 200 tonnes par an, ce qui laisse un gain possible mais ne permet pas d'envisager la pleine utilisation du potentiel.

La production de bouteilles varie de 1.200 à 1.400 tonnes pour un marché de 1.700 à 1.800 tonnes au total ; la production représente un peu moins de la moitié de la capacité qui est de 3.000 tonnes. La production de bouteilles pour limonades et boissons gazeuses progresse, tandis que pour le vin ou l'huile le commerce local fait surtout appel aux verres de récupération notamment bouteilles d'eau minérale.

Des exportations de faible importance ont été réalisées sur Malte et sur l'Algérie : sur ce dernier pays des possibilités vont s'offrir dès que l'Union douanière entrera en application, mais elles seront en fait limitées à une zone du département de Constantine que la verrerie d'Oran ne peut pas toucher dans de bonnes conditions.

***

Les industries chimiques comprennent en Tunisie trois groupes :

— d'abord une grande industrie chimique, la fabrication d'acide sulfurique et de superphosphates, déjà étudiée ; sa production d'acide sulfurique à partir de pyrites dans l'une des usines, de soufre dans l'autre, serait apte à couvrir tous les besoins éventuels et à favoriser le développement d'industries dérivées si la nécessité s'en faisait sentir ou si des possibilités d'exportation se révélaient ;

— en second lieu la fabrication de produits nécessaires à l'agriculture ou à l'industrie locale : sulfate de cuivre, soufre raffiné et sublimé, matières anticryptogamiques, sulfure de carbone pour l'extraction des huiles de grignons ; minium de plomb, oxyde de zinc, huile de lin, pigments, pour l'industrie de la peinture; oxygène, gaz carbonique, acétylène dissous, pour l'industrie des métaux, etc... (1);

— enfin la préparation de produits livrables directement au commerce : peintures et vernis ; lessives et eau de javel ; engrais composés : anticryptogamiques et insecticides pour l'agriculture...

D'autres industries se sont créées : oxyde de titane à partir de rutile importé, acide tartrique. Elles ont rapidement sombré pour des raisons à la fois techniques et commerciales. Des projets ou essais sont en cours dans d'autres domaines : hydrolise des grignons épuisés et furfurol, industrie de la scude en liaison avec le projet de création d'une fabrique de pâte d'alfa ; il est encore impossible de chiffrer leurs chances de réalisation.

---

(1) Productions moyennes des années dernières :

Sulfate de cuivre	200 à 300 T.	pour une capacité de 500 T.
Sulfure de carbone	100 à 200 T.	pour une capacité de 500 T.
Soufre raffiné et sublimé	1.400 à 1.600 T.	pour une capacité de 2.000 T.
Minium de plomb	50 à 80 T.	pour une capacité de 800 T.
Oxyde de zinc		200 T. pour une capacité de 1.000 T.
Peintures et vernis	1.000 à 1.200 T.	pour une capacité de 2.000 T.
Gaz comprimés (oxygène, acétylène)	800.000 m³ à 1.000.000	pour une capacité de 1.200.000 m³.

De l'industrie chimique peut être rapprochée le *raffinage du pétrole*. La création d'une raffinerie est l'un des morceaux de choix dans tous les programmes d'industrialisation. Il est bien entendu que la faible consommation tunisiennes ne pourrait à elle seule justifier cette création, puisque les importations relevées en douane permettent de chiffrer à 350.000 tonnes la consommation de grands produits en 1954 :

IMPORTATION DE PRODUITS PETROLIERS (en 1.000 tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954
Essence	69	69	80	81	80
Pétrole lampant	28	32	30	35	35
Gas oil	65	72	75	83	84
Fuel oil (1)	60	66	69	132	147

Aussi bien la raffinerie proposée est-elle une raffinerie d'exportation : la Tunisie recevrait du brut du Moyen-Orient et réexporterait des produits transformés dans les pays de la Méditerranée. Pour que cette création soit possible il faudrait que la Tunisie puisse offrir des conditions de travail exceptionnelles, qui ne semblent pas remplies dans la Tunisie de 1955.

Souvent a été évoquée la possibilité de créer une raffinerie de pétrole en Afrique du Nord : la totalité de la consommation des trois territoires justifierait à la rigueur une petite raffinerie (2). Mais il ne semble pas en ce cas qu'il soit d'un bon calcul de la situer dans le pays dont la consommation est la plus faible, dont les droits de port sont les plus élevés, et dont la situation est, par rapport aux consommateurs, la plus excentrique.

Resterait alors l'éventualité d'une grande raffinerie internationale, la grande exportation. La stabilité économique, sociale et politique de la Tunisie n'apparaît pas telle que son territoire soit retenu de préférence à d'autres pour réaliser un tel projet. Les données géographiques, techniques et économiques n'en sont d'ailleurs pas aussi favorables que le croient les promoteurs périodiques et renouvelés de cette grande idée.

***

L'industrie des métaux ne tient dans l'économie tunisienne qu'une place modeste. L'activité des fonderies de plomb a été déjà étudiée ; la transformation des métaux a été partiellement examinée : articles en aluminium, emballage et fûts métalliques. Les autres entreprises

(1) La consommation de fuel s'est substituée à celle du charbon. Corrélativement à la hausse des importations de fuel, celles de houille crue sont tombées de 204.000 tonnes en 1951 à 60.000 tonnes en 1954 ; pour les neuf premiers mois de 1955 elles ne sont plus que de 21.000 tonnes.

(2) Il paraît difficile d'envisager une raffinerie de moins d'un million de tonnes par an ; même ainsi réduite, le coût doit approcher de 10 milliards de francs.

toutes de moyenne ou petite dimension, intéressent la fonderie, la construction métallique et la mécanique.

Pour donner une idée plus précise, il faut avancer quelques chiffres : 17 fonderies occupant au total de 200 à 250 ouvriers ; 34 entreprises de construction métallique, et un total de 1.000 ou 1.100 ouvriers ; un centaine d'entreprises de mécanique générale employant un millier de personnes, une cinquantaine d'entreprises diverses, avec environ 400 ouvriers.

Seules neuf entreprises emploient plus de 50 salariés, avec un effectif total inférieur à 1.000.

L'industrie de la construction métallique et de la chaudronnerie est très dispersée, très peu spécialisée, à part quatre ou cinq entreprises, il s'agit d'un artisanat aux méthodes désuètes sur le plan commercial comme sur le plan technique.

La situation est à peu près identique dans la *fonderie ;* un souci de concentration et d'amélioration s'est toutefois manifesté et une entreprise émerge du lot. La gamme des fabrications est assez étendue pour faire face à l'essentiel des besoins locaux actuels.

La *mécanique* a été surtout jusqu'ici une industrie de réparation et d'entretien. Certains ateliers sont très bien équipés notamment ceux du machinisme agricole, du matériel minier, du matériel de forage. Pour mieux occuper leurs matériels et leur personnel certaines entreprises se sont lancées dans la fabrication de matériel neuf : ainsi Agricultor qui fabrique des machines correspondant à certains besoins spéciaux de l'Afrique du Nord, ou la SIF (Sondages, Injections, Forages) qui fabrique des pompes pour les forages et l'irrigation. Des progrès pourraient certainement être réalisés dans cette voie : si l'on ajoute quelques entreprises fabriquant du matériel d'huilerie ou de conserverie, on peut dire que la Tunisie possède l'embryon encore timide, d'une industrie mécanique. Mais, en ce domaine comme en d'autres, le marché tunisien est trop exigu pour permettre un développement important : un plan commun algéro-tunisien faciliterait sans aucun doute la mise au point de nouvelles fabrications, et peut-être des exportations s'ouvriraient-elles vers certains pays méditerranéens.

Enfin il serait intéressant d'étudier la création de certaines *industries de montage*. Dans un premier temps il s'agirait probablement de montage à l'état pur ; ensuite seraient entreprises des opérations d'assemblage ou de finition, soudure, ajustage, peinture, émaillage ; enfin progressivement certains éléments de chaudronnerie ou de mécanique pourraient être fabriqués sur place. Dans ce genre d'opérations il faut progresser prudemment, ne rien faire de démesuré au départ, gagner de proche en proche lorsque le possibilité techniques s'améliorent et que les débouchés commerciaux se confirment. Il paraît en effet difficile d'envisager de travailler pour le seul marché tunisien : ici encore un accord avec l'Algérie faciliterait grandement les choses. L'expérience pourrait être tentée pour des fabrications simples telles que certaines machines agricoles, ou les bicyclettes dont l'usage pourrait se répandre dans un pays dans l'ensemble

de se montrer plus ambitieux et d'entreprendre par exemple le montage d'automobiles, ou peut-être de types courants de tracteurs utilisés en Afrique du Nord, ou encore de machines pour l'agriculture, l'huilerie et la conserverie. Mais de telles opérations ne sont pas des coups de dés : elles exigent des études de marché sérieuses, qui dépassent la Tunisie elle-même ; elles devraient probablement se situer dans un programme de décentralisation industrielle qui comporterait le transfert en Afrique du Nord de certaines fabrications correspondant plus particulièrement aux besoins de cette région et à ceux d'une partie des pays riverains de la Méditerranée.

***

Nombre d'industries petites ou moyennes se sont créées en Tunisie au cours des années récentes. Deux d'entre elles présentent un caractère plus original et méritent à ce titre une mention. Il s'agit d'abord de la rénovation et de la fabrication d'accumulateurs : la capacité annuelle est de 100.000 plaques et 12.000 batteries, mais la production réelle n'atteint que le dixième de ces chiffres. L'autre industrie est celle du rechapage de pneumatiques : les possibilités de l'entreprises, qui sont d'environ 30.000 pneumatiques par an, ne sont utilisées que pour un tiers.

***

Proches de l'industrie, il faudrait encore faire une place aux *entreprises de travaux publics et de bâtiment*. Les entreprises de plus de 50 ouvriers, au nombre de 18 environ, emploient (ou plutôt ont employé il y a deux ou trois ans) 15.000 personnes, davantage que les mines ou que les transports. Ces entreprises ont des activités assez variées : bâtiment ; travaux de route, cylindrage, goudronnage ; travaux portuaires ; hydraulique, sondages et forages, génie rural ; pose de conduites d'eau et construction de réservoirs. L'achèvement des grands barrages et des ports a évidemment entraîné un recul de l'activité de ces entreprises ; la situation politique a également exercé une influence défavorable sur le rythme de certains travaux d'équipement privé. Il en est résulté un marasme qui retentit sur toute l'économie, et qui a pour effet de faire perdre à la Tunisie une partie des cadres ou des techniciens dont elle aurait eu besoin si elle avait vraiment voulu entreprendre un jour, après tant d'hésitations et de palabres, les grandes œuvres du plan de développement.

VUE D'ENSEMBLE SUR LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Le tableau de la production minière et industrielle qui s'achève a été beaucoup plus long que ce que je prévoyais initialement : il n'était pas inutile, je crois, d'essayer de donner un tableau plus complet que les études fragmentaires effectuées jusqu'à maintenant. Les industriels sont souvent limités par leurs occupations à la vue de leur profession ; de multiples services administratifs couvent jalousement leur secteur, parfois au risque de l'étouffer, et ont une idée très imparfaite de ce qui se passe dans les secteurs voisins. Ce

tableau fournira peut être aux uns et aux autres — c'était son objet — l'occasion de réflexions d'une portée plus large (1).

***

Ce qui frappe d'abord, dans ce survol de l'industrie tunisienne, c'est sa *diversité*, l'éventail largement ouvert des activités de transformation. Il est peu de domaines où aucune tentative n'ait été faite. Parmi les matières premières il n'est guère que le fer et l'alfa qui puissent provoquer des nouveautés, au prix de difficultés techniques et commerciales qui peuvent ne pas trouver de solutions.

***

La seconde constatation, qui saute aux yeux, c'est le rythme très bas de l'activité industrielle. Très peu d'entreprises tournent à plus de la moitié de leur capacité, et beaucoup ne dépassent pas le cinquième et parfois le dixième : une industrie qui travaille dans d'aussi mauvaises conditions a forcément des prix de revient élevés. Avant d'envisager des créations nouvelles et des investissements supplémentaires il conviendrait de *relancer* les industries qui existent et qui possèdent tout ce qu'il faut pour travailler.

En même temps que s'échafaudent des plans d'*industrialisation* se poursuit un lent mais sûr programme de *désindustrialisation.* Le tissage de la STUFIT a été liquidé en 1949, la chaîne de fabrication des jus de fruit de la DCV en 1950 ou 1951 ; l'usine d'acide tartrique a fait faillite en 1953 et la fabrique moderne de céramique en 1954 ; les tanneries se sont fermées une à une, l'usine d'oxyde de titane a tout juste eu le temps de voir le jour. Parmi les industries qui survivent ou ont été reprises, les raffineries d'huile sont en sommeil presque permanent ; les conserveries de poisson et de légumes manquent de matières premières alors que la Tunisie est parfaitement capable d'en fournir ; la fabrication clandestine s'accroît dans le secteur de la semoulerie et des pâtes alimentaires.

Dans bien des cas les problèmes posés sont clairs, on entrevoit des solutions, mais la Tunisie se trouve comme frappée d'impuissance : impuissance à concevoir, à décider, à exécuter. Les premiers renseignements connus sur l'année 1955 marquent — sauf dans le secteur des mines et de la cimenterie — un recul inquiétant : beaucoup d'entreprises se trouvent à la limite de l'équilibre, une réduction d'activité ne peut qu'alourdir leur prix de revient et limiter davantage encore leurs ventes.

***

Troisième constatation : *les marchés d'exportation* sont de plus en plus difficiles à atteindre et à conserver. Des entreprises dont le but était l'exportation sur l'étranger ne survivent que grâce aux possibi-

(1) J'ai pu commettre dans l'établissement de ce Tableau des erreurs de chiffres, de fait ou d'interprétation : je serais reconnaissant à ceux qui les relèveraient de bien vouloir les signaler et d'apporter à cette étude les compléments ou rectifications qui leur paraîtraient souhaitables.

lités d'exportation sur la zone franc (ciment) et même sur la France continentale (superphosphates, sel).

Les courants d'exportation sur l'étranger sont discontinus, un pays apparaît une année, l'autre l'année suivante. Pas plus pour les huiles d'olive que pour les ciments ou les superphosphates n'existent vraiment de marchés permanents d'exportation. Seules les exportations traditionnelles ont conservé une certaine stabilité : l'alfa sur la Grande-Bretagne, le phosphate sur l'Europe de l'Ouest, le minerai de fer sur la mer du Nord, le sel sur des pays lointains : mais il faut souligner qu'il s'agit seulement de matières premières brutes.

Songer à édifier des industries dont le débouché se trouverait à l'étranger, c'est vouloir construire sur le sable. Presque toutes les industries créées au cours des années dernières ont sombré si leur exportation était essentiellement tournée vers l'étranger. Les seules assises solides, ce sont les besoins intérieurs, avec un prolongement, en général stable lui aussi, sur la zone franc.

L'Etranger ne peut constituer qu'un appoint, et presque toujours une dénivellation s'y marque dans les prix si on les compare à ceux qu'accepte la zone franc : les statistiques douanières l'attestent pour les céréales, l'huile, les fruits, le sel, le ciment, le superphosphate, et bien d'autres produits.

***

La quatrième constatation achemine vers la conclusion ; les difficultés rencontrées sont toujours les mêmes, ou à peu près : exiguité du marché tunisien actuel, rythme insuffisant qui élève les prix de revient, inorganisation de la profession ou du marché, charges sociales et fiscales croissantes, politique fluctuante de l'Etat qui ne parvient pas à résoudre le dilemne des impératifs de prix et des impératifs d'emploi.

Chaque industrie a ses problèmes particuliers, chaque entreprise les siens : certains sont aggravés par une gestion médiocre ou par l'invincible tentation de la spéculation. Mais tous se dessinent sur la même toile de fond : les grands problèmes sont des problèmes d'économie générale et de politique économique et sociale. En présence de ces problèmes là, un chef d'entreprise est impuissant, il ne peut les résoudre tout seul : il n'y a plus de salut individuel, ou bien l'économie s'assainira et les entreprises reprendront vie, ou bien le marasme continuera et aucune ne peut plus répondre de son propre avenir.

Les difficultés des années dernières ont touché une économie qui n'avait guère de réserves. Mais chacun espérait qu'au-delà des malentendus l'effort commun apporterait le renouveau. Or après les malentendus ce sont de nouvelles discordes, d'un autre ordre sans doute, mais qui risquent d'être plus graves encore pour l'activité économique, et pour l'activité industrielle plus que toute autre. Un commerçant peut aller chercher fortune ailleurs, la terre ne pâtit pas de deux ou trois ans de jachère : mais une entreprise industrielle est accrochée au sol et ne résiste pas à des années de sous-activité ou à des mois d'arrêt.

La Tunisie possède aujourd'hui un ensemble d'industries apprécia-

Années	Consommation d'électricité (millions kwh)	Production de			Production de		Pêches maritimes (1) — Tonnage débarqué
		Phosphate (1.000 T.)	Minerai de fer (1.000 T.)	Minerai de plomb (1.000 T.)	Ciment (1.000 T.)	Chaux hydraul. (1.000 T.)	
1920....	3,4	1.075	434	24	—	—	5.700
1921....	3,8	1.828	273	19	—	—	4.900
1922....	4,3	1.958	554	30	—	—	3.100
1923....	6,6	2.357	845	36	—	—	4.000
1924....	5,8	2.862	771	40	—	—	5.500
1925....	6,5	2.691	724	38	—	—	6.100
1926....	8,7	2.568	582	37	—	—	5.600
1927....	9,2	3.075	915	37	—	—	6.900
1928....	13,6	2.789	909	34	—	—	6.600
1929....	14,1	2.511	977	32	—	—	6.100
1930....	17,9	3.326	828	28	—	—	7.400
1931....	18,7	2.148	447	24	—	—	8.200
1932....	20,0	1.678	209	11	—	—	6.300
1933....	22,0	1.810	291	6	10	—	7.100
1934....	39,1	1.766	546	6	34	—	9.000
1935....	42,8	1.500	503	8	34	—	7.800
1936....	45,4	1.488	723	17	49	—	9.300
1937....	48,2	1.771	948	22	56	—	10.100
1938....	55,5	2.034	822	32	68	—	9.500
1939....	50,7	1.628	765	28	66	—	7.300
1940....	50,7	1.188	344	21	62	—	9.100
1941....	64,9	1.076	1	21	57	—	9.900
1942....	67,3	880	31	12	67	—	6.400
1943....	30,3	335	30	4	23	—	1.600
1944....	61,2	522	89	10	59	65	8.700
1945....	68,9	706	132	10	60	61	8.200
1946....	78,3	1.399	184	14	82	65	9.300
1947....	89,1	1.755	404	19	116	83	9.800
1948....	101,6	1.864	696	22	162	92	12.100
1949....	107,5	1.442	712	24	168	88	11.300
1950....	122,0	1.525	758	31	169	96	11.600
1951....	133,4	1.679	923	34	187	93	15.200
1952....	139,5	2.265	977	36	208	79	13.000
1953....	162,4	1.719	1.057	38	227	91	11.400
1954....	183,3	1.823	950	42	284	92	13.600
Moyenne quinquennales							
1910-14..	—	1.660	460	45	—	—	—
1915-19..	—	990	430	32	—	—	—
1920-24..	4,8	2.020	570	30	—	—	4.600
1925-29..	10,4	2.730	820	36	—	—	6.300
1930-34..	23,5	2.150	460	15	—	—	7.600
1935-39..	48,5	1.680	750	21	55	—	8.800
1940-44..	54,9	800	99	14	53	—	7.100
1945-49..	89,1	1.430	425	18	120	78	10.100
1950-54..	148,1	1.800	933	36	215	90	13.000

(1) Y compris lacs et madragues. Pour les premières années il s'agit d'évaluations à partir de séries non homogènes.

ble : elles pourraient employer des milliers de travailleurs supplémentaires, ajouter des milliards au revenu national, au budget de l'Etat, et à la balance commerciale. Il dépend de la Tunisie seule que la relance se produise : c'est une question d'économie interne et de climat politique et social.

(à suivre)

Jean VIBERT.